

Parlons
Blanche
8^e rue de Corbeil
Paris

B 2

BULLETIN *Le Parterre*

DE LA SOCIÉTÉ

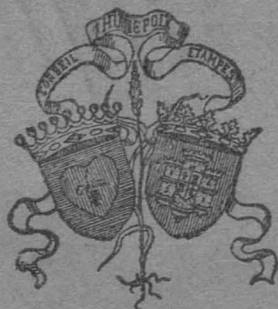
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

52^e ANNÉE

1946



PARIS

1946

TABLE DES MATIÈRES

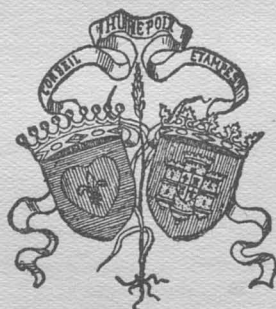
	Pages
Liste des Membres	3
Émile AUVRAY. — Le « Parterre » (la mairie de Dourdan) . . .	13
Chanoine GUIBOURGÉ. — Étampes à travers les âges	31
Chanoine RACARY. — La Collégiale Saint-Spire de Corbeil . .	42
Gustave ESTOURNET. — Les Briart de Villiers-le-Châtel et les Frères Prêcheurs.	52
Chronique	100
Bibliographie	101
Assemblée générale du 20 juin 1946, à Corbeil	103

*Le Porteur
par E. Chuvray*

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

52^e ANNÉE

1946



PARIS

1946

Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix

LISTE DES MEMBRES ADHÉRENTS

- ABLON-SUR-SEINE (la commune d').
ADLER (Jeanic d'), 9, rue des Cordeliers, à Étampes.
ANDRÉ (Joseph), avoué honoraire, 10, rue de Copenhague, à Paris (VIII^e).
ARGENVILLIER (Jacques), 12, rue du Regard, à Paris (VI^e).
ATHIS-MONS (la ville d').
AUBEAU (M^{lle} Edmée), 12, rue de la Mairie, à Draveil.
AUBINEAU (Georges), avoué, à Saumur (Maine-et-Loire).
AUBRY (l'abbé Georges), curé doyen, 11, Grande-Rue, à Arpajon.
AUVRAY, professeur au Collège moderne, 6, avenue de Paris, à Dourdan.
BAILLIART (le D^r Paul), 80, rue de Paris, à Massy, et 47, rue de Bellechasse, à Paris (VII^e).
BAILLY (Roger), instituteur, à Vayres-sur-Essonne, par Boutigny, et 36, rue Sibuet, à Paris (XII^e).
BALLANCOURT (la commune de).
BANGIL, 5, rue des Écoles, à Longjumeau.
BARBARY (Albert), 9, place du Marché, à Milly.
BARNIER (Georges), secrétaire de mairie, à Grigny.
BAUDELLOT (Lucien), 148, boulevard Haussmann, à Paris (VIII^e).
BEAUGEARD (Georges), École Jacques-Bourgoin, à Corbeil.
BEAUMONT (Jacques), commissaire priseur, 25, avenue du Président-Carnot, à Corbeil.
BELLAND, instituteur, à Fleury-Mérogis, par Saint-Michel-sur-Orge.
BÉNARD (René), directeur de la Banque populaire, 6, rue Féray, à Corbeil.
BENOIST, directeur d'école, à Morsang-sur-Orge.
BERNIER (Paul), avocat, 30, rue Gambetta, à Saint-Michel-sur-Orge.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres perpétuels.

- BERTHIER (l'abbé Henri), curé de Villiers-sur-Marne.
BERTHIER (le chanoine Michel), curé-archiprêtre, à Versailles.
BERTRAND (Octave), 45, Grande-Rue, à Champrosay, par Draveil.
BESSE (Jean-Pierre), commissaire de police, à Longjumeau.
BEZANÇON (le commandant Pierre), maire de Marolles-en-Brie. —
213 *bis*, boulevard Saint-Germain, à Paris (VII^e).
BILLARD, directeur d'école, à Juvisy-sur-Orge.
BILLARD (Paul), 13, rue Dufour, à Saint-Michel-sur-Orge.
BLANCHARD (Henri-A.), 90, boulevard Saint-Germain, à Paris (VI^e).
BLONDEAU (M^{lle}), institutrice, 20, Grande-Rue, à Juvisy-sur-Orge.
BOCQUIER-GUIBERT (M^{me}), 62, rue de Paris, à Massy.
BOGARD (André), 77, rue Carnot, à Tourlaville (Manche).
BOISSY-SAINT-LÉGER (la commune de).
BONNAT (M^{me}, née Hélène Fuchs), 11 *bis*, rue du Docteur-Débordes, à
Draveil.
BONNEFOY (Louis), 4, rue de la Paix, à Paris (II^e).
BONNET (René), 11, rue Lévis, à Paris (XVII^e).
BOUCHAUD (Gaston), 23, rue Pasteur, à Morsang-sur-Orge.
BOUCHER (M^{lle} Valentine), 18, quai Bourgoin, à Corbeil.
BOUDIN (Charles), entrepreneur, 21, avenue Darblay, à Corbeil.
BOURDIN (Albert), 53, avenue de la Gare, à Massy.
*BOURDIN (Lucien), ingénieur-chimiste, 7 *bis*, rue Champlouis, à Corbeil.
BOURNAC (M^{lle}), institutrice, 111, rue Marcadet, à Paris (XVIII^e).
BOUSSY-SAINT-ANTOINE (la commune de).
BOUTIGNY (la commune de).
BRAYER (M^{lle} Édith), archiviste-paléographe, ancien membre de l'École
française de Rome, 24, rue Duperré, à Paris (IX^e).
BRICARD (M^{me} Blanche), 15, rue des Fours-à-Chaux, à Corbeil.
BRICHARD, rue de Longjumeau, à Massy.
BRIDOUX (M^{me}), institutrice, 20, Grande-Rue, à Juvisy-sur-Orge.
BRILLARD (Jean), 9, quai Voltaire, à Paris (VII^e).
BROSSARD (André), 7, boulevard Denain, à Paris (X^e).
BRUXELLE (Louis), notaire, à Montlhéry.

CABY (le Dr), 1, rue des Fours-à-Chaux, à Corbeil.
CAILLAUD, rue de la Division-Leclerc, à Massy.
CAILLET, à Puiset-le-Marais, et 20 *bis*, rue de Chartres, à Neuilly-sur-
Seine (Seine).
CAIRE (M^{me}), institutrice, École de Balisy, à Longjumeau.
CAPON (M^{lle} Germaine), 45, rue de Paris, à Massy.
CARAMAN (le duc de), au château de Beauregard, par Orsay.
CARAMAN (Ernest de), château de Courson-Monteloup.
CARRÉ (Jean), instituteur, à La Queue-en-Brie.
CASSÉ (Marcel), 18, rue Ernest-Féray, à Essonnes.
CASSIER, inspecteur primaire, École des filles du Centre, à Brunoy.

- CASTINEL (M^{lle}), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
† CATHELIN (le Dr), à Longjumeau.
CAYOTTIN (M^{lle}), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
CHANOIT (Pierre), directeur de la Société Lyonnaise des eaux, impasse
Saint-Georges, à Villeneuve-Saint-Georges.
CHANSON (Jean), notaire, 68, rue de Chartres, à Dourdan.
CHARDON (André), notaire, à Villeneuve-Saint-Georges.
CHÂRON (Marcel), à Vert-le-Petit.
CHATELIN (Daniel), avoué, à Corbeil.
† CHAUDUN (Albert), retraité, à Villemoisson, par Épinay-sur-Orge.
CHAUMETTE, directeur d'école, à la Ferté-Alais.
CHAUVET (M^{lle} Henriette), 89, avenue de la République, à Montgeron.
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE (la commune de).
CHILLY-MAZARIN (la commune de).
COCHET (Pierre), inspecteur d'assurance, 53, rue Georges-Clemenceau, à
La Varenne-Saint-Hilaire (Seine).
COLLOT (Ernest-René), publiciste, 63, rue d'Angoulême, à Paris, et place
de la Corne, à Pontoise.
CORBEIL (la ville de).
CORDEAU, directeur d'école, Groupe Jules-Ferry, à Savigny-sur-Orge.
CORNESSE (René), architecte urbaniste, 105, rue de Paris, à Yerres.
COUËT (Roger de), au château de Villecresnes, par Villecresnes.
COUPAYE (Lucien), secrétaire de la mairie, 25, avenue Jean-Jaurès, à
Crosne.
†*COURCEL (Emmanuel de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
*COURCEL (M^{me} Emmanuel de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
*COURCEL (Guillaume de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
*COURCEL (M^{me} Guillaume de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
*COURCEL (Jean de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
*COURCEL (M^{me} Jean de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
*COURCEL (Michel-Sixte de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
*COURCEL (Robert de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
*COURCEL (M^{me} Robert de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
*COURCEL (l'abbé Vincent de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
*COURCEL (Xavier de), à Briare (Loiret).
*COURCEL (M^{me} Xavier de), à Briare (Loiret).
COURTOIS (B.), à Massy.
COURTOIS (Louis), 31 bis, rue Jeanne-d'Arc, à Massy.
COURTY (Charles), notaire, à Corbeil.
COURTY (Georges), à Chauffour-lès-Étréchy.
CRÉTÉ (Pierre), 51, avenue de Villiers, à Paris (xvii^e).
CROS (André), notaire, à Corbeil.
CROS (M^{lle} Marie-Thérèse), 22, rue Ernest-Féray, à Corbeil.
CSERY (Paul), 13, rue du Maréchal-Foch, à Villeneuve-le-Roi.

- DAGE (René), La Belette, route de Corbreuse, à Dourdan.
DANGE (M^{lle}), institutrice, 4, avenue d'Athis, à Morangis.
DANNEMOIS (la commune de).
DARBLAY (Robert), industriel, au château de Saint-Germain, à Saint-Germain-lez-Corbeil, par Corbeil.
*DARBLAY (Rodolphe), industriel, 28, avenue Foch, à Paris (xv^{ie}).
DARBONNE (André), horticulteur, à Milly.
DAVOUST (Marcel), École des Filles-Centre, à Montesson.
DEBART (M^{me}), institutrice, château de l'Arbalète, à Grigny, par Ris-Orangis.
DELAGARDE (l'abbé Pierre), curé de Saint-Médard de Brunoy, 14, rue Montmartel, à Brunoy.
DELIONS (Jean), libraire, 9, rue de la République, à Brunoy.
DEROME, instituteur, 101, rue de Houdan, à Sceaux (Seine).
DESTARAC (le chanoine), curé de Vaucresson.
DEVEVEY (Raymond), 34, rue de la Haie-Coq, à Aubervilliers (Seine).
DEVILLERS (M^{me}), institutrice, École Paul-Bert, à Savigny-sur-Orge.
DOITTAU (Paul), industriel, 50, avenue du Président-Carnot, à Corbeil.
DRAVEIL (la commune de).
DUBOIS-CORNEAU (Robert), 16, rue du Réveillon, à Brunoy.
DUCLOS (Armand), 25, rue de Corbeil, à Essonnes.
DUCLOS (Marcel), rue Saint-Antoine, à Étampes.
DUPONT (Gabriel), notaire, à Milly.
DUPOUX, instituteur, École Aristide-Briand, à Savigny-sur-Orge.
DUPRÉ (Armand), directeur honoraire d'école, 5, rue Galignani, à Corbeil.
DURAND (François), 6, cloître Notre-Dame, à Étampes.
DURAND (Louis), 84, rue Saint-Spire, à Corbeil.
DUREY-COMTE (M^{me}), à Rouvrel, par Ailly-sur-Noye (Somme).
DUTHEIL (Serge), instituteur, à Saint-Michel-sur-Orge.
DUVAL, instituteur, à Saulx-les-Chartreux.
DUVAL-ARNOULD (François), 118, boulevard Raspail, à Paris (v^{ie}).
ÉCHARCON (la commune d').
ÉPINAY-SUR-ORGE (la commune d').
ESSONNES (la ville d').
ESTOURNET (Gustave), 22, avenue Rapp, à Paris (vii^e), et 28, rue du Sergent-De Nève, à Vélizy.
ÉTIENNE (Henri), notaire, 27, rue Saint-Jacques, à Étampes.
FARGEAS (l'abbé Pierre), curé de Méry-sur-Oise.
FAURÉ, instituteur, à Épinay-sur-Orge.
FAVRE, professeur céramiste, maire de Crosne, avenue des Peupliers, à Crosne.
FAÿ (Robert), notaire, 19, rue de la Gare, à Brunoy.

- FÉRAY (Jacques), ingénieur des arts et manufactures, 217, faubourg Saint-Honoré, à Paris (viii^e).
- FÉRET (le Révérend Père), « le Saulchoir », à Étiolles, par Soisy-sur-Seine.
- FERRAND, notaire honoraire, maire de Méréville, à Méréville.
- FONTENAY-LE-VICOMTE (la commune de).
- FRANÇOIS, 16, rue André-Chénier, à Massy.
- FOUCHER (Robert), agriculteur, à Valenton.
- GAÉTAN (M^{me}), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
- GAINON (Adrien), homme de lettres, 1, place Geoffroy-Saint-Hilaire, à Étampes, et, 1, rue Alphonse-Daudet, à Paris (xiv^e).
- GALLET (M^{me}), institutrice, 43, avenue Gounod, à Juvisy-sur-Orge.
- GALY-GASPARREN (le Dr), à Bièvres.
- *GANAY (le comte de), 59, rue Saint-Dominique, à Paris (vi^e).
- GANAY (le marquis de), au château de Courances, par Milly.
- GARCIN (Pierre), avoué, à Corbeil.
- GARETS (le comte François des), Les Tournelles, à Marolles-en-Hurepoix.
- GARNIER, instituteur, 9, avenue de la République, à Juvisy.
- GARNIER (M^{me}), institutrice, 9, avenue de la République, à Juvisy.
- GAUDIN, 47, Grande-Rue, à Lardy.
- GAUDRY (Fernand), 39 bis, avenue de la Gare, à Massy.
- GAUTIER (M^{me}), 12, rue Galignani, à Corbeil.
- GIRARD (Marcel), maire, à Villemoisson-sur-Orge.
- GIRARDIN, rue Eugène-Cretel, à Massy.
- GIRAUD (M^{lle} Laurence), 19 bis, rue de Corbeil, à Épinay-sur-Orge.
- GIRET (Édouard), instituteur, École des garçons, à Arpajon.
- GOSMET (André), 40, rue des Écoles, à Saint-Michel-sur-Orge.
- GOURSAT (l'abbé Jacques), curé de Massy.
- GRAND (M^{lle} Marie), 19 bis, avenue Darblay, à Corbeil.
- GRANDS-MOULINS DE CORBEIL (le directeur des).
- GRAUBY (M^{me}), institutrice, École du Centre, à Massy.
- GRESLE (M^{me}), institutrice, École de filles, à Grigny, par Ris-Orangis.
- GRÉVIN (André), à Vayres-sur-Essonne.
- GRIGNY (la commune de).
- GUIBOURGÉ (le chanoine), curé-archiprêtre, à Étampes.
- GUINARD (le Dr Urbain), médecin directeur du Sanatorium de Bligny, par Briis-sous-Forges.
- GUITTON, directeur d'école, Groupe Paul-Bert, à Villeneuve-le-Roi.
- HAIZE (Marcel), 5, villa Angèle, à Brunoy.
- HARLÉ (Georges), industriel, à Étréchy.
- HÉNAULT (Lucien), négociant, à Bruyères-le-Châtel.
- HENRY, instituteur, rue Brossolette, à Épinay-sur-Orge.

HEURTEAU (Charles-Émile), ingénieur au Corps des mines, 8, rue d'Andigné, à Paris (xvi^e).

HILTZER (Gaston), 5, rue Campagne-Ir^e, à Paris (xiv^e).

HIN (Roger-Ernest), 3, place Carnot, à La Ferté-Alais.

HOFF (l'abbé Georges), curé d'Yerres.

HOTTINGUER (le baron), au château du Piple, à Boissy-Saint-Léger.

HOUDY (Marcel), président des A. C. et du Comité d'assistance aux prisonniers de guerre, 17, faubourg de Paris, à Milly.

HOUTH (Émile), archiviste, 3, boulevard Lascours, à Mirande (Gers).

HURTAUT (Maurice), 5, rue des Écoles, à Vigneux-sur-Seine.

IMBAULT (Jean), notaire, à Corbeil.

ITTEVILLE (la commune d').

JACQUART (Jean), 7, rue Ferdinand-Duval, à Paris (iv^e).

JACQUET (Jacques), instituteur, à Fontenay-le-Vicomte, par Mennecy.

JAMET (M^{lle}), institutrice, École des filles, à Viry-Châtillon.

JOUVENCEL (le comte de), conseiller honoraire à la Cour des Comptes, au château de Villeconin.

KËNIG (Marcel), 55, avenue du Président-Carnot, à Corbeil.

LA FERTÉ-ALAIS (la commune de).

LAFFETA, instituteur, École Jules-Ferry, à Savigny-sur-Orge.

LAFFETA (M^{me}), institutrice, École Jules-Ferry, à Savigny-sur-Orge.

LAMARQUE (Louis), directeur de l'École Jean-Jaurès, rue Petit, à Juvisy-sur-Orge.

LAMBERT, 12, rue de Longjumeau, à Ballainvilliers.

LAMÉ (Marius), notaire, à Villeneuve-Saint-Georges.

LANCHANTIN, directeur d'école, 78, rue de Poissy, à Saint-Germain-en-Laye.

LANDRIAT, directrice d'école, à Épinay-sur-Orge.

LANSIART, directeur de l'École Ferdinand-Buisson, à Savigny-sur-Orge.

LANZ (Robert), enlumineur, villa Bonaventure, à Saint-Sulpice-de-Favières.

LA QUEUE-EN-BRIE (la commune de).

LASSAILLY (l'abbé Jacques), curé, à Ablon.

*LASTEYRIE (le comte de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.

*LASTEYRIE (la comtesse de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.

LA TOUR-D'Auvergne (la princesse de), à Grosbois, à Boissy-Saint-Léger.

LAURENT (l'abbé), curé d'Athis-Mons.

LE BARTZ (M.-Joseph), directeur de l'École Notre-Dame, 20, rue Évêzard, à Étampes.

LEBIGOT (l'abbé), curé de Saint-Gilles, à Étampes.

LEBIOT (André), 22, rue de Paris, à Essonnes.

- LEBRUN (Albert), instituteur, à Épinay-sur-Orge.
LEBRUN (M^{me}), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
LECOMTE (Henri), 5, rue Maurice-Berteaux, à Massy.
† LE COQ de KERLAND (Eddy), 1, rue de Villecresnes, à Yerres.
LECOTTÉ (Roger), secrétaire général de la Fédération folklorique de l'Île-de-France, 38, rue Truffaut, à Paris (xvii^e).
LEFLON (Charles), notaire, à Étampes.
LEFRANC (Constant), architecte D. P. L. G., 56, rue de Londres, à Paris (ix^e).
LEGROS (Auguste), 24, rue de la Gare, à Épinay-sur-Orge.
LEJEUNE (Pierre), ancien maire d'Étampes, 22, rue Sadi-Carnot, à Étampes.
LEMARCHAND (Marcel), président du Conseil d'administration de l'Imprimerie Crété, 47, rue de la Villette, à Paris (xix^e).
LERICHE (Marcel), 44, rue de Paris, à Massy.
LEROY, 25, avenue Voltaire, à Athis-Mons.
LETELLIER (l'abbé André), curé-doyen de Milly.
LEYENDECKER (Marcel), docteur en droit, diplômé de l'École du Louvre, 45, rue du Parc-de-Clagny, à Versailles.
LIMEIL-BRÉVANNES (la commune de).
LONGJUMEAU (la ville de).
LOSPIED (Marcel), 1, rue des Vignes, à Villeneuve-Saint-Georges.
LOSTE (M^{me} Madeleine), à Soisy-sur-École.
*MAILLÉ (M^{me} la marquise de), 6, rue du Colonel-Combes, à Paris (vii^e).
MALLET (Jean), 37, rue Widmer, à Corbeil.
MAROLLES-EN-BRIE (la commune de).
MARIÉ, directeur d'école, à Villemoisson-sur-Orge, par Épinay-sur-Orge.
MASSY (la commune de).
MAUREL (le D^r Émile), 14, rue Lamoignon, à Saint-Chéron.
MENEUX (Robert), géomètre-expert, 2, place du Maréchal-Foch, à Choisy-le-Roi (Seine).
MÉRAT (Ernest), directeur de la Société générale, 14, avenue Darblay, à Corbeil.
MICHEL, instituteur, rue du Parc, à Sainte-Geneviève-des-Bois.
MICHEL (Georges), professeur de cours complémentaire, 2, boulevard de Fontainebleau, à Essonnes.
MICHEL (le D^r Paul), à Maisse.
MILLY (la commune de).
MONSION, avenue de la Gare, à Massy.
MONTLHÉRY (la commune de).
MORDIN (René), directeur de succursale de la Société générale de Crédit industriel et commercial, 86, rue de Flandre, à Paris (xix^e).
MOREL d'ARLEUX (Lucien), 3, rue de Luynes, à Paris (vii^e).
MORILLON, maire, rue de la Vallée, à Épinay sur-Orge.

MORSANG-SUR-ORGE (la commune de).

MOTTE (M^{me}), à Épinay-sur-Orge.

MOULARD (le D^r Jean), 3, rue de la Tannerie, à Étampes.

NARGET (M^{lle} P.), élève de l'École des chartes, rue de Paris, à Essonnes.

NINNIN (François), la Maison-Neuve, à Brétigny-sur-Orge.

NOUVEAU (Henry), ingénieur E. C. P., à Saint-Germain-lez-Corbeil.

OLIVIER (le D^r), professeur à la Faculté de Médecine, 66, boulevard Raspail, à Paris (VI^e).

ORMESSON (le comte Wladimir d'), ambassadeur de France, au château d'Ormesson, à Ormesson-sur-Marne.

OUDIN (Georges), pharmacien, président de la Chambre de commerce de Corbeil, à Maisse.

OUSSET (M^{me}), institutrice, à Épinay-sur-Orge.

PAILLET (Charles), 5, rue Saint-Antoine, à Étampes.

PAINTEAUX (M^{me}), vice-présidente de la Croix-Rouge, 39, rue Saint-Jacques, à Étampes.

PANGE (la comtesse Jacques de), pavillon Choiseul, à Viry-Châtillon.

*PANHARD (André), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.

*PANHARD (M^{me} André), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.

PANHARD (Hippolyte), 7, rue François-I^{er}, à Paris (VIII^e).

*PANHARD (Jean), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.

*PANHARD (M^{me} Jean), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.

PAVARD (Pierre), rue Haute-Foulerie, à Dourdan.

PERROTIN (M^{lle}), institutrice, École Paul-Bert, à Savigny-sur-Orge.

PETITPIERRE (M^{me} Linette), 13, boulevard Voltaire, à Paris (XI^e). —
Vacances, à Puiset-le-Marais.

PHARISIER (Régis), rue du Bas-Coudray, à Corbeil.

PHILIPPON (M^{me}), institutrice, 28, avenue de la République, à Juvisy.

PILLON (l'abbé), curé de Villemoisson-sur-Orge.

PITTEURS (M^{lle} de), au château de Sillery, à Épinay-sur-Orge.

PLANTÉ (le D^r), 27, rue de Longjumeau, à Massy.

POIGET (Marcel), conseiller général de Seine-et-Oise, agriculteur, à Milly.

POIRRIER (André), à Milly.

POISSON (Lucien), 3, rue Pasteur, Le Kremlin-Bicêtre.

POULET (M^{me} Robert), Chantepie, à Chalo-Saint-Mars.

POUPINEL (Louis), conseiller général de Seine-et-Oise, agriculteur, à Torfou.

PRODHOMME (Jean), instituteur, à Bonnelles.

RABIER (M^{me} Georges), à Sainte-Radegonde, par Le Plessis-Chenet.

RABIER (Jean), à la ferme de La Verville, par Mennecy.

RACARY (le chanoine Alfred), curé-archiprêtre, à Corbeil.

RAFFRAY, instituteur, à Viry-Châtillon.

- RAINAL (Pierre), au château de Farcheville, à Bouville, et 15, rue de Prony, à Paris (xvii^e).
- RAMEAU (Émile), architecte urbaniste, 29, allées Aristide-Briand, à Corbeil.
- RAMEAU (Eugène), photographe, 26, rue Saint-Jacques, à Étampes.
- RAYNAL (J.), instituteur, à Marolles-en-Brie, par Villecresnes.
- REFUVEILLE, 15, rue de la Division-Leclerc, à Massy.
- RÉGIBIER, 20, rue de Paris, à Essonnes.
- RENOU (Alphonse), propriétaire, à Gironville.
- RIBEAUCOURT (M^{me}), institutrice, 4, avenue Hôtel-de-Ville, à Juvisy.
- RIPERT-DEVAUX (M^{me}), institutrice, École Ferdinand-Buisson, à Sainte-Geneviève-des-Bois.
- RIS-ORANGIS (la commune de).
- ROGER (Louis), professeur honoraire au Collège Chaptal, à Soisy-sur-École.
- ROHAN-CHABOT (le comte Charles-Gérard de), 6, rue du Colonel-Combes, à Paris (vii^e).
- ROLLAIS (M^{lle}), directrice d'école, à Épinay-sur-Orge.
- ROMANCER (Léopold), notaire, à Montlhéry.
- ROUABLE, professeur au lycée Henri IV, 4, rue de la Blaignerie, à Montgeron.
- ROUET (M^{me}), institutrice, École professionnelle, 83, rue de la Chapelle, à Paris (xviii^e).
- ROUILLON (M^{me} Élisabeth), 40, Grande-Rue, à Draveil.
- ROUSSEAU (Henri), la Ridelière, 32, rue du Pont, à Chennevières-sur-Marne.
- SAINT-AMAND (Paul), notaire, à La Ferté-Alais.
- SAINT-BLANQUAT (E. de), 25 bis, rue de Constantine, à Paris (vii^e).
- SAINT-MACARY (M^{me}), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (la commune de).
- SAINT-PÉRIER (le comte de), à Morigny, par Étampes.
- SAINT-PÉRIER (la comtesse de), à Morigny, par Étampes.
- SALAGNAC, 10, rue Françoise, à Brunoy.
- SANS, 90, rue Jeanne-d'Arc, à Massy.
- SAULIÈRE (M^{me}), institutrice, Groupe Jules-Ferry, à Paray-Vieille-Poste.
- SAVARY (le D^r Jacques), 3, rue Montmartel, à Brunoy.
- SAVIGNY-SUR-ORGE (la ville de).
- SCHELTIENNE, supérieur de l'Institut Saint-Clément, à Viry-Châtillon.
- SCHNEIDER, instituteur, 15, rue Bastier-de-Bez, à Montgeron.
- SEINE-ET-OISE (le département de).
- SIGOT (René), directeur d'assurance, 26, rue Féray, à Corbeil.
- SIMON (Robert), architecte, 88 bis, rue de Paris, à Villeneuve-Saint-Georges.

- SOUBIELLE, directeur d'école, à Grigny, par Ris-Orangis.
STAËS (Georges-Maurice), 43, Grande-Rue, à Longjumeau.
STEIN (Marcel), chirurgien-dentiste, 2, rond-point de Chantemerle, à
Essonnes.
SUBERCAZE (le Dr), maire de La Ferté-Alais.
SURDOS, instituteur, École Jules-Ferry, à Sainte-Geneviève-des-Bois.
TAPIN, instituteur, à Courson-Monteloup.
TASSART (l'abbé Pierre), curé de Saint-Sulpice de Favières.
TENAUD (Robert), instituteur, 28, rue Faidherbe, à Savigny.
TERROINE (M^{lle} Anne), archiviste-paléographe, chargée des Recherches
au Centre national de la Recherche scientifique, 97, boulevard
Saint-Michel, à Paris (1^{er}).
THOMAS, architecte, rue des Fossés, à Corbeil.
TOUZÉ (le Dr), 8, rue de la République, à Étampes.
VACHÉ (Célestin), 16, rue La Fayette, à Corbeil.
VACHEROT (Maurice), ancien maire, à Boissy-Saint-Léger.
VALENTIN (Élie), 25, avenue Darblay, à Corbeil.
VALENTON (la commune de).
VANDEWALLE (l'abbé), vicaire général, à Versailles.
VARENNES-JARCY (la commune de).
VAUTEY (Louis), 127, rue Saint-Denis, à Paris (11^e).
VAYRES-SUR-ESSONNE (la commune de).
VÉRON (Louis), notaire, à Boissy-Saint-Léger.
VIBERT (Paul), employé d'administration, 19, rue de Launay, à Saint-
Michel-sur-Orge.
VIBRAYE (le comte Tony de), à Baille, par Saint-Chéron, et, 7, rue
Mignard, à Paris (xvi^e).
VIGNEUX-SUR-SEINE (la ville de).
VILLECRESNES (la commune de).
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la ville de).
VIVAUX (M^{lle} Anne), 71, avenue Victor-Hugo, à Paris (xvi^e), et à Lardy.
VIVAUX (M^{me} Pierre), 71, avenue Victor-Hugo, à Paris (xvi^e), et à Lardy.
WÉRY, instituteur, rue de la Place, à Marolles-en-Hurepoix.
YDIER (Ferdinand), instituteur, à La Celle-les-Bordes, par Cernay-la-
Ville.
ZEILLER (Jacques), membre de l'Institut, à Saint-Michel-sur-Orge.
ZEILLER (M^{me} Jacques), à Saint-Michel-sur-Orge.
-

LE « PARTERRE »

LA MAIRIE DE DOURDAN

Son histoire est intimement liée à celle de la ville de Dourdan, puisque, depuis 150 ans, il abrite l'administration municipale et que, depuis plus de 200 ans, son parc, dessiné, dit la légende, d'après un carton de Le Nôtre, le grand architecte des jardins de Louis XIV, est une des promenades favorites des Dourdanois¹.

Nous allons essayer de retracer rapidement les étapes de l'histoire de cette « belle et grande propriété », ainsi que s'expriment d'anciens actes.

Avant la Révolution. — Au début du XVIII^e siècle, le mur de ville, construit aux heures douloureuses de la guerre de Cent ans, descendait par l'avenue appelée aujourd'hui Daubigny (le vrai nom est D'Auvigny²), s'interrompait à la porte de Paris, que flanquaient deux tourelles, englobait quelques maisons de la rue Saint-Pierre, l'église et le prieuré du même nom, et, fermant la ville vers l'est, aboutissait à la tourelle du faubourg Grouteau. Dans le fossé, au pied du rempart, montait un chemin qui unissait le faubourg Grouteau à la rue des Bordes sur l'emplacement de l'avenue de Paris (c'était, paraît-il, une rue assez mal famée).

Sur un terrain sablonneux, coupé de coulées d'argile, des prés, des jardins, des bosquets et des friches s'étendaient vers Roinville.

C'est là, à l'intérieur du rempart, que Michel Lévy, trésorier

1. Conférence faite le 26 juillet 1945 à l'hôtel de ville de Dourdan, lors de l'Assemblée générale de la Société.

2. Dauvigny, curé de Paray avant la Révolution, maire de Dourdan sous le Consulat et l'Empire.

+

Dourdan

u

payeur de la Chambre des Comptes et bailli de Dourdan, édifia, en 1725, sa maison du Parterre. La blanche façade ensoleillée répondait du haut de la rue Saint-Pierre aux remparts gris, aux murs sévères du vieux château de Philippe-Auguste, qui s'élevait à l'autre bout.

Des jardins aux allées rectilignes, ouvertes de rondes clairières, un « parterre » aux courbes harmonieuses et une large percée que fermaient à l'horizon les coteaux bleutés de Sermaize remplaçaient les jardins et prairies d'autrefois.

Le duc d'Orléans, seigneur apanagiste et comte de Dourdan, avait cédé à Michel Lévy, son bailli, le rempart et le chemin, mais avait expressément réservé un droit de passage, pour faire la « ronde », paraît-il.

C'est sans doute dans cette clause restrictive qu'il faut voir l'origine de la servitude qui pesait sur le Parterre, que déjà les habitants de Dourdan pouvaient traverser.

En 1739, Michel Lévy mourait. Il fallut vendre les charges qu'il avait acquises et le château qu'il avait bâti. Messire Thibaut de Labrousse¹, comte de Verteillac (c'est le nom d'une paroisse du Périgord), acheta la place de capitaine, gouverneur et concierge du château de Dourdan pour le prix de 8,500 livres. De plus (c'est lui-même qui l'écrivit plus tard), on l'obligea à acheter en même temps le château pour 20,000 livres.

Le bien était, par ailleurs, chargé d'une rente de 210 livres en faveur de l'église Saint-Pierre.

Au cours des trente années qui suivirent, la famille de Verteillac apporta de sérieuses modifications aux jardins et aux bâtiments.

L'église Saint-Pierre, prieuré de l'abbaye de Morigny, accolée au château, en semblait la chapelle, mais, dans l'angle ouvert à l'ouest qu'elle dessinait avec le château, s'étendait, sinistre voisinage, le cimetière de la paroisse.

Par une heureuse transaction avec les paroissiens intéressés, M. de Verteillac en obtint le transfert sur un terrain qu'il offrit

1. Thibaut de la Brousse, chevalier, comte de Verteillac, gouverneur et sénéchal du Périgord, baron de la Tour-Blanche, seigneur de Cressacq, Saint-Martin, Saint-Front-de-Châgny et autres lieux.

(où est aujourd'hui le Jeu de Paume). Et le triangle ainsi libéré, et qu'il devait planter d'arbres, devint propriété commune de l'église et du château.

Plus tard, en 1768, après une entente avec les habitants de la ville, M. de Verteillac fut autorisé à démolir la porte Saint-Pierre et à bâtir sur l'emplacement de la tourelle le pavillon qui termine l'aile du château vers Roinville. Il s'engageait à construire à ses frais le pilier encore adossé aujourd'hui au pavillon.

Déjà, cependant, le Parterre s'ouvrait aux Dourdanais, et, dit M. Guyot, dans son histoire de Dourdan, « à l'occasion des fêtes publiques, toute la population de Dourdan s'y pressait. Nos grand'mères, ajoute-t-il, se souviennent encore de s'y être promenées le soir, au milieu d'une foule nombreuse, et d'avoir vu la femme du lieutenant général du bailliage passer et repasser dans la grande allée, la queue de sa robe portée par des laquais ».

C'est dans ce cadre charmant que la famille de Verteillac, qui, entre temps, avait acheté le château de Sainte-Mesme, recevait, avant 1789, la noblesse des environs. C'est là sans doute que fut discuté en 1789 le cahier de la noblesse. Le dernier bailli de Dourdan, le prince de Broglie-Revel¹ avait épousé la fille de César-Thibault de Verteillac, maréchal de camp des armées du Roi.

Ce petit groupe de nobles n'était pas, ce me semble, orléaniste, quoique habitant dans une ville appartenant au duc d'Orléans, car il repoussa les avances que lui fit M. de Lally-Tollendal, au nom du prince.

Cependant, les premières mesures révolutionnaires ne semblent pas avoir effrayé M. de Verteillac.

En effet, la Constituante, remaniant profondément la circonscription des paroisses, avait décidé que les villes de moins de 6,000 habitants n'auraient qu'une seule paroisse. Saint-Pierre devait disparaître devant Saint-Germain, infiniment plus important, malgré les efforts de l'abbé Millet, curé de Saint-Pierre (à portion congrue) et député du Clergé du bailliage de Dourdan. Et quand le prieuré fut mis en vente, M. de Verteillac n'hésita pas à l'acquérir pour la somme de 17,700 livres (le procès-verbal de vente porte le numéro 48 et est daté du 4 avril 1791 (A.

1. Il fut nommé en 1789 député suppléant de la noblesse aux États généraux.

D.) : la maison prieurale et ses dépendances, un terrain planté en ormes, plus un arpent de pré et un arpent de marais près du moulin Choiselier). Ainsi se complétait la propriété du Parterre.

• Mais la fuite du Roi a sa répercussion à Dourdan. Dans l'émoi général qui suivit cet événement, dont il nous est aujourd'hui difficile d'apprécier le caractère extraordinaire, les patriotes et la garde nationale visitent les maisons nobles et religieuses et perquisitionnent pour découvrir les auteurs ou les complices de ce qu'on appelait pudiquement l'enlèvement du Roi. La foule, excitée, crie des noms. M. de Verteillac est connu pour avoir des relations avec des « Émigrants ».

* Poussé par la foule, le maire est obligé de visiter le Parterre. On n'y trouve rien de suspect, sinon une lettre de M. Pecou de Cherville, inspecteur des chasses, où il est question de nommer comme gardes dans la forêt, devenue propriété nationale, des hommes de confiance. On y parle également du « Club » qui fait des bêtises (c'est la Société des amis de la Constitution, qui se réunit dans la salle au-dessus des halles). « Mais comme la Municipalité, le District et l'état-major de la Garde sont d'accord, je crois que nous parerons leurs mauvaises intentions. » Le ton légèrement contre-révolutionnaire de l'épître amène l'arrestation de M. de Verteillac, qui doit échanger son appartement ensoleillé du Parterre pour un logement rébarbatif dans le vieux château de Dourdan.

On envoie à Paris Supersac, grenadier de la Garde et patriote avancé. Mais le Roi est revenu. L'assemblée désire l'apaisement. Le Comité des recherches de la Constituante ayant déclaré qu'aucune suspicion ne pesait sur M. de Verteillac, celui-ci est relâché.

L'alerte avait été chaude. Prit-il peur? Le 13 août suivant, M. de Verteillac signait un pouvoir à son fermier de Sainte-Mesme, Courault, et quittait Dourdan, qu'il ne devait revoir que quatorze ans après, en 1805.

• Y avait-il opposition d'idées entre le père et le fils? En tout cas, Gabriel Thibault de Verteillac, ancien capitaine de cavalerie (il fut en garnison à Metz, où il eut certains démêlés financiers avec un prêteur), ne quitta pas la France et passa toute la

Révolution sans être aucunement inquiété à Paris, à Sainte-Mesme ou à Dourdan.

Voulez vous
H. Wilson

Lorsqu'en mai 1792, par application de la récente loi sur les émigrés, on vient mettre le séquestre sur les biens de Sainte-Mesme et de Dourdan, il proteste, car, dit-il, son père n'est pas émigré.

Il a passé l'hiver chez sa fille, la princesse de Broglie-Revel, gravement malade. Il était encore en France en avril, comme en fait foi un pouvoir qu'il exhibe.

Rien n'y fait, et, par un retour singulier des choses, l'acheteur de biens nationaux voit sa propriété entière passer sous la main de la nation.

Le 3 janvier 1793, Raguideau, administrateur du District, vient au Parterre. Nous sommes en guerre. Il est chargé de prélever sur les biens séquestrés des émigrés les matelas, les couvertures, les traversins pour les armées en campagne et les hôpitaux militaires.

En même temps, il dresse le catalogue des objets mobiliers que contient la vaste demeure abandonnée. Ce premier inventaire forme un cahier grand format de 29 pages. La plus grande partie est consacrée au catalogue de la bibliothèque qui comptait 1,641 volumes.

Il peut être intéressant de donner un rapide aperçu du contenu, afin de connaître la nourriture spirituelle d'un noble à la fin du XVIII^e siècle. On pourrait y distinguer plusieurs « couches sédimentaires », pour ainsi dire. Probablement un vieux fonds de littérature et d'histoire formé par M^{me} la marquise de Verteillac, la mère de l'émigré qui se piquait de littérature et passait pour une femme d'esprit... (Elle tenait, comme de nombreuses dames de ce temps, un salon où fréquentaient assidûment des gens de lettres.) On y trouve encore des livres de philosophie religieuse et profane, tels que la *Recherche de la vérité* de Malebranche, *Les preuves de la religion de Jésus-Christ*, des ouvrages scientifiques, tels que l'*Histoire naturelle* de Buffon, des livres de droit féodal, etc.

Puis des livres un peu différents, comme : *Mémoire sur les moyens de donner un état civil aux protestants*, les œuvres de Mably, des ouvrages sur le mesmérisme : *Le magnétisme animal*

dévoilé, des recherches sur les mines d'or et d'argent, des observations sur les eaux de Vichy. Voici de la littérature plus récente : *Remarques sur la langue française*, Montesquieu, la *Nouvelle Héloïse* (naturellement), le *Discours sur l'inégalité*, des plans, des cartes de géographie militaire, des traités sur la castramétation (M. de Verteillac est un militaire), le *Grand dictionnaire historique* de Moréri, celui de Bayle, et cinquante-six tomes de l'*Encyclopédie*, ainsi que l'histoire des Assemblées nationales.

Chose curieuse. On ne rencontre dans cette bibliothèque ni Corneille, ni Racine, ni Voltaire ! Sauf les lettres des Juifs portugais.

Le 4 juin 1793, les Commissaires artisses (*sic*) du département : MM. Buffy (frère du notaire de Dourdan), Le Marié et Langlié, avaient distrait de l'important mobilier les objets qui pouvaient posséder un caractère scientifique et artistique : la bibliothèque subsiste entière ; un tableau représentant une Vierge tenant l'Enfant-Jésus (dans un cadre de bois doré) ; un buste d'un guerrier « coëffé d'une toque à panache », peint sur toile ; trois tableaux représentant Louis XV dans sa jeunesse, un autre, le comte de Toulouse, un troisième, Louis XIV dans son enfance ; « une brochure contenant cartes, planches et figures, un livre grand format contenant le plan de Paris ».

On voit que la République, quoique en guerre, se voulait athénienne, car ces livres et ces œuvres d'art étaient destinés aux écoles secondaires et au Muséum, dont la Convention désirait doter chaque district (certains des volumes cités font encore partie du vieux fonds de la bibliothèque municipale de Dourdan).

Le 9 septembre, un nouvel inventaire avait pour objet le mobilier du Parterre. Pour donner une idée de l'importance des meubles inventoriés, disons que la confection du catalogue demanda quatorze jours, du 9 au 23 septembre.

Le grand salon qui s'ouvre sur la terrasse était ainsi meublé : un canapé, six fauteuils de tapisseries des Gobelins (estimés 120 l.) et deux carreaux à taies d'indienne remplis de plumes ; deux bergères couvertes de tapisseries en façon des Gobelins (24 l.) ; huit fauteuils garnis de leurs coussins en velours cramoisi (120 l.) ; quatre fauteuils à bras garnis de velours cramoisi

(40 l.) ; deux chaises de damas cramoisi (40 l.) ; quatre chaises aussi couvertes de velours cramoisi (32 l.) ; quatre fauteuils garnis de leurs coussins et dossiers en velours d'Utrecht vert (40 l.) ; un écran de cheminée, un petit chiffonnier et deux trumeaux de cheminées, dont les glaces sont en six pièces (240 l.) ; une glace en deux parties, cintrée (200 l.) ; un jeu de trictrac, une lanterne en verre à quatre faces et son cordon en soie, vingt flambeaux argentés, dont quatre avec girandoles et quatre autres flambeaux en cuivre rouge...

L'énumération des meubles se poursuit sur 24 pages grand format.

Je ne compterai ni les lits ni les matelas, mais dans les armoires la commission inventoria plus de cent nappes grains d'orge, damassées, œil-de-perdrix, trente-cinq douzaines de serviettes œil-de-perdrix, douze douzaines grains d'orge, cinq douzaines damassées et quarante-deux douzaines d'une autre sorte. Les armoires contenaient encore cinquante-cinq paires de draps de maître et quarante-quatre paires de draps de domestiques réservés pour les armées de la République, quarante-sept couvertures et vingt-trois couvre-pieds ou courtepintes.

On reconnaît l'un des caractères traditionnels de la France dans ce goût du linge.

La cave n'était pas moins éclectique ni moins bien fournie que la bibliothèque.

Plus de 1,600 bouteilles reposent en différentes caves. Champagne, de différentes années, Chambertin, Saint-Émilion, Barsac, Graves, vins de Tonnerre, de Chablis, de Languedoc, de Roussillon, vins du Cap, de Malvoisie, de Malaga, de Muscat, vins de groseille. L'amateur de vieux vins se révèle ici par la présence (en 1793) de quatre bouteilles de Saint-Émilion de 1750. Du vin de quarante-trois ans, et l'estimation ne monte qu'à 6 livres les quatre bouteilles ! Il est vrai qu'à cette date un journalier gagne de 15 à 20 sous par jour.

Mais, en octobre 93, on cherche des logements pour le bataillon de réquisitionnaires qu'on vient de former dans le district. Le territoire de la République est envahi de toutes parts et, dans un suprême effort, la Convention a décrété la levée en masse.

Où loger ces jeunes gens? Chez les habitants? Au couvent de Louye? C'est trop loin. La maison Labrousse, la maison nationale, est tout indiquée, avec le prieuré de Saint-Pierre. Conard et Lefort sont délégués par la municipalité, afin de prendre les mesures convenables; il s'agit de veiller à la conservation des effets, « pour éviter toute dilapidation que pourrait se permettre un grand nombre de jeunes gens non accoutumés à la discipline ». Il eut, de toute évidence, été imprudent de laisser en contact journalier une cave aussi bien garnie et nos futurs soldats. C'est peut-être ce qui hâta la vente. Elle eut lieu quelques jours plus tard.

Le citoyen Labrousse — c'est ainsi que, pour un temps, s'appelle le fils de l'émigré, marquis de Verteillac, domicilié, à cette époque, 2, quai de Voltaire — était devenu locataire de la ferme de Sainte-Mesme qui appartenait à sa famille. Pour l'équipement des troupes (que le département ne cessa de lever depuis le mois de septembre 1792), il avait fourni des chevaux, des harnais, et l'administration lui était redevable de 31,000 livres. Il impute sur cette créance 21,000 livres, montant des achats qu'il effectue lors de la vente des meubles de sa famille.

Et c'est dans cette maison du Parterre, devenue caserne, que les jeunes gens du district prennent, en quelques semaines, avant de partir pour l'armée de l'Ouest, une teinte d'éducation militaire, sous la direction du citoyen Marquis.

C'est sur le gazon du Parterre que se font leurs évolutions guerrières. Il y eut évidemment quelques déprédations (en frimaire an II, on réclame à la caisse du bataillon une somme de 710 livres pour réparations).

Magasin militaire, la maison voit s'entasser les vestes, les culottes, les souliers, fabriqués à raison de deux paires par décade et par cordonnier.

Mais le blocus empêche le salpêtre étranger d'entrer en France. Et dans tout le pays on lave les caves, les écuries, les églises, afin que la terre elle-même fournisse aux armées « la poudre destinée aux ennemis de la République ».

Et c'est dans les caves du Parterre que s'effectue la dernière opération.

Après des préparatifs fiévreux, tout est prêt et le citoyen Prévost, chef de l'atelier, décide d'organiser une grande fête civique pour inaugurer la mise en marche. Le 5 germinal an II, toutes les autorités de la ville, district, municipalité, juges de paix, juges au tribunal de commerce, précédées de la musique et de la Garde nationale, se rendent en cortège au Parterre. « La musique exécute différents morceaux analogues à la circonstance. Ensuite le citoyen Prévost a invité les présidents de chaque corps à descendre dans le souterrain (*sic*) pour mettre le feu au fourneau. Avant d'y descendre, le maire de Dourdan a entonné l'Hymne des Français. Les membres appelés ont mis le feu au fourneau. On a chanté différents morceaux patriotiques et analogues. Enfin, après les cris répétés de : Vive la Liberté, la République, la Montagne, l'Assemblée s'est retirée, toujours accompagnée de la Garde nationale et précédée de la musique. »

X Comme dans toutes les villes de France, à l'imitation de Paris, les Jacobins de Dourdan avaient édifié dans le Parterre une butte en forme de montagne, où se célébraient les fêtes civiques et patriotiques. Et, naturellement, c'était sur l'esplanade du Parterre que s'élevait la « Sainte-Montagne ».

Le 18 messidor an II, le *Bulletin* annonce la prise de Mons, Bruges, Ostende et Tournay par les armées de la République. C'est la France délivrée, l'aube de la victoire. Le Conseil général, par acclamations, décide d'organiser pour le soir même une fête champêtre dans ce qu'on appelle maintenant le « Jardin national ».

acclamations
de
Salut à
Paris

Et le soir même, à sept heures précises, « toutes les autorités constituées et la société populaire, réunies à la maison commune¹, précédées de la compagnie des Jeunes Canoniers (*sic*), des tambours, d'une musique guerrière, entourées de leurs frères d'armes et suivies du peuple entier, partent pour se rendre au Jardin national. Arrivé au sommet de la Montagne, le Maire rend compte au peuple des succès des armées de la République. « Aux cris de joie qui partent d'âmes pures et dignes de la Liberté «succède le silence profond qui annonce cette avidité de tout

1. Au presbytère.

« entendre, cet intérêt touchant du peuple quand il s'agit de la « Patrie, de sa Gloire, de ses triomphes... ».

« Ostende est à nous. Vive la République, vivent nos braves défenseurs !... » Le récit terminé, un saint enthousiasme s'empare de tous les citoyens. Tous regrettent de n'être pas là, les vieillards, les mères, pour être témoins des traits de courage et d'intrépidité de leurs enfants. Le citoyen Renard offre son fils à la Patrie, il s'offre lui-même, et tous les jeunes citoyens qui forment la compagnie des « Canoniers » s'offrent également. Vingt défenseurs sont acquis à la République. Ils partent. Le Maire, les autorités constituées et la société populaire, descendant de la Montagne, forment une chaîne immense, symbole de l'Union, au son d'une musique guerrière. Cette fête vraiment champêtre s'est terminée par des danses qui se sont prolongées fort avant dans la nuit. »

Dans l'esprit de l'Administration, le « Parterre » était destiné à abriter le Muséum et la bibliothèque que tout district devait posséder. Mais le parc ?

Depuis août 1792, les réclamations des « journaliers », de tous ceux qui ne possédaient pas un pouce de terrain se multipliaient.

En octobre 1792, Penthelouin, régisseur du domaine de Rambouillet, parle de nombreuses demandes de partage des fermes et du parc qu'il surveille. En février 1793, des terres incultes du parc de Versailles sont mises en culture. Le 2 mars, un décret ordonne *la location* des terres incultes appartenant aux émigrés par lots de deux à quatre arpents.

Ce décret resta lettre morte à Dourdan.

Un autre du 3 juin ordonne la vente des biens des émigrés par lots, en réservant un arpent à tout chef de famille sans propriété. C'est une menace pour le Parterre. Déjà, l'Administration s'occupe du partage. Hesse, ingénieur, dresse un plan de la propriété¹. La ville de Dourdan va-t-elle perdre son jardin ?

Cependant, en ventôse de la même année, un cultivateur, Charlemagne, chargé par la Convention d'expertiser les terres des émigrés, se présente à Dourdan. Il visite le Parterre et reconnaît la valeur médiocre du fonds. « Il voit les deux parties de

1. Ce plan se trouve dans la bibliothèque de Dourdan (Bureau du Maire).

gazon, en face de la maison, les allées, les quincongles (*sic*), quelques plantations, une petite pépinière, des petits bosquets, des petits potagers clos de murs » ; il conclut, cependant, que les deux parties de gazon et la grande avenue, contenant 1,200 perches, peuvent être mises en valeur. Mais il ajoute, dit-il, l'avis du district (qui n'a pas craint de commettre à cette occasion un gros mensonge) : « Le parc appartient à la Ville, pour servir de promenade, et ne peut être ainsi ni vendu ni affermé. » On parle d'une clause d'un acte de propriété, mais on ne l'exhibe pas et pour cause ! En somme, ce n'est qu'une anticipation de soixante-dix ans (ce petit fait dénote l'intérêt considérable que la ville de Dourdan témoignait à la propriété du Parterre). Mais rien n'est définitivement sauvé.

Car on apprend, le 18 brumaire an III, que la Convention a déclaré que les maisons et jardins de Saint-Cloud, Bellevue, le Raincy, Versailles, Bagatelle, Sceaux, Isle-Adam ne seraient pas vendus. Le Conseil général de la commune s'empresse de solliciter la même faveur pour le Parterre. « Le District, dit l'adresse, a déjà formé dans la maison un magasin militaire et national ; par la suite, la Bibliothèque et le Muséum... y prendront place ; la plus grande partie du haut de ce bâtiment sera employée à ces divers établissements ; tout le bas pourrait servir à recevoir les corps administratifs ; cette réunion serait utile aux citoyens que leurs affaires appellent auprès d'eux ; la loi qui met au nombre des dépenses de la République celles des administrations, aplanit toutes difficultés, puisque, le district devant être entretenu et logé par la Nation, il devient indifférent, ou que cette administration paie le loyer qu'elle occupe, ou qu'elle soit logée dans un bâtiment national. »

Aussi le Conseil demande-t-il « que les bâtiments soient réservés pour recevoir direction du district et municipalité (qui, logée provisoirement dans le cy devant presbytère, ne peut espérer y rester, ce bâtiment étant réservé aux Écoles primaires) et que le jardin dépendant de cette maison (soit) réservé aux jouissances du peuple et aux établissements utiles... Le terrain en est mauvais, on ne pourra l'aliéner qu'à vil prix... ; ce jardin est le seul point de réunion dans ce jour que la loi consacre au repos ; c'est encore là qu'il (le peuple) se réunit lorsqu'il célèbre des

fêtes nationales et qu'il chante la valeur de nos guerriers ».

Entre temps, les bâtiments vides du prieuré Saint-Pierre et de l'Église sont occupés par des prisonniers militaires autrichiens. La sentinelle en haut de la rue des Sans-Culottes (c'est la rue Saint-Pierre) est assez éloignée du corps de garde. Aussi place-t-on celui-ci dans la maison Labrousse. Nouvel avatar du château !

Mais la roue a tourné. La « Sainte-Montagne » est devenue suspecte à son tour. Il faut donner des gages à la réaction thermidorienne, et Guignard de Belleville, maire de Dourdan, le même qui, au sommet de la Montagne, avait fêté la prise des villes belges, ordonnait la démolition complète de ce monument, devenu pour le Parterre et pour lui-même un peu trop compromettant.

Et pour plaire à la nouvelle majorité conventionnelle, le Conseil général place au début d'une nouvelle adresse, reprenant les termes cités plus haut, un « chapeau », comme disent les journalistes, où il flétrit les « faux patriotes au regard farouche » et « l'hypocrisie » des oppresseurs, désignant par ces termes méprisants les représentants de la Montagne, encore adulés il y a si peu de temps, à peine six mois ! Palinodie qu'on trouve à toutes les époques !

Cependant, le domaine des Labrousse n'est pas vendu. Le provisoire du séquestre s'éternise. Mais les intérêts de la République n'en sont pas moins défendus. Depuis la disparition du magasin militaire, les appartements et les jardins sont loués à des particuliers. Le citoyen Labrousse y occupe un appartement, mais le principal locataire est un sieur Bunel, qui a la charge de laisser le parc ouvert au public de sept heures du matin à six heures en hiver et de six heures à onze heures en été (entre temps, le citoyen Labrousse a épousé M^{lle} d'Appel de la Roche-Du-maine, qui lui donne une fille en l'an V).

En l'an XI (1803), le séquestre est levé. « Aujourd'hui 21 brumaire an XI de la République française, une et indivisible, nous, sous-préfet du 5^e arrondissement de Seine-et-Oise (Étampes), déclarons que tout séquestre posé sur les biens du citoyen Vertillac (*sic*) père en l'étendue de cet arrondissement, et notam-

ment à Dourdan et à Sainte-Mesme, est par le présent entièrement levé. »

Rentré d'exil et rallié à Bonaparte, l'ancien maréchal de camp, marquis de Verteillac, rentre en France, se retire à Dourdan. Le 3 fructidor an XII, il vend la maison du Parterre à sa bru et meurt en 1805.

*von au
deuil.*

La Société du Parterre. — Mais le domaine a bien souffert durant ces temps de Révolution. La maison a besoin d'importantes réparations. Les charmilles, le labyrinthe que domine le grand vase sont en partie ruinés et dévastés. La marquise ne peut entreprendre de tels travaux. Elle va vendre. Sans doute a-t-elle proposé l'achat à l'architrésorier de l'Empire, à Lebrun, prince de Plaisance. C'est le bienfaiteur de Dourdan, à qui on a sans cesse recours, ce qui, sans doute, commence à le lasser. (En 1804 n'écrivait-il pas au maire de Dourdan : « Je veux bien faire quelque chose, mais il ne faut pas que mes concitoyens s'habituent à se décharger sur moi. »)

Cette fois, c'est une fin de non-recevoir : « J'ai l'honneur, écrit-il, de remercier M^{me} la comtesse de Verteillac de la communication qu'elle a bien voulu me faire, donnée par M. Boivin.

« J'aurais été très flatté de traiter avec elle, mais je ne puis pas (?) au prix qu'elle demande et il y aurait de l'impertinence à lui offrir moins qu'elle ne propose. Je la prie d'agréer mes respectueux hommages. — Le Duc de Plaisance, 23 juillet 1807. »

Il fallait trouver une solution et ne pas laisser tomber en des mains étrangères le domaine si longtemps défendu.

M. Demetz, maire de Dourdan, s'entremet et une solution élégante fut trouvée. La marquise de Verteillac consentit à céder la maison du Parterre à une Société d'actionnaires. Sur quarante-cinq parts, la marquise en conservait huit. Les trente-sept autres étaient réparties entre vingt et un habitants de Dourdan. Le prix en fut fixé à 43,500 francs, plus une rente de 185 francs à la fabrique Saint-Germain, représentant l'ancienne paroisse de Saint-Pierre, supprimée en 1791. Le but visé par l'achat est ainsi exprimé : « Faire jouir les habitants de cette ville de l'agrément de la promenade dans le parc et s'assurer des localités pour les administrations et autorités publiques de cette ville et pour les

établissements que la bienveillance du gouvernement pourrait y ajouter en compensation de ceux qu'elle a perdus par la Révolution ». (En effet, chef-lieu d'une élection d'un grenier à sel, d'un bailliage avant la Révolution, devenu ensuite chef-lieu de district, Dourdan n'était plus depuis 1795 qu'un simple chef-lieu de canton.)

Malgré l'article 815 du Code civil, les actionnaires s'engagent à s'interdire toute licitation. Le vrai but est d'assurer la propriété du Parterre à la ville, qui, à cette époque, était dans l'impossibilité d'acquérir.

Une nouvelle ère va s'ouvrir pour le Parterre, qui va subir de nombreuses réparations et une nouvelle distribution des lieux.

Le rez-de-chaussée de l'aile principale est réservé aux tribunaux de Dourdan (justice de paix, tribunal de commerce) et à la mairie. Le grand salon central servira aux séances solennelles du Conseil et aux réceptions officielles.

La basse cour, complètement transformée, se voit dotée d'une salle de spectacle avec scène, décors, qui peut aussi servir de salle de bal. A côté, café, billard. Le limonadier adjudicataire de l'ensemble, moyennant 600 francs de loyer par an, a le privilège (toujours respecté) de la vente des boissons dans le parc. Il peut, moyennant 15 francs par jour, disposer du grand salon pour les repas de noces et les bals de la société bourgeoise.

Le rez-de-chaussée de l'aile qui regarde au midi est loué à un groupe de fonctionnaires, d'hommes de loi, de négociants, de personnages marquants, au nombre de vingt-six.

C'est la « Société littéraire de Dourdan », que préside le docteur Robineau.

Pour 300 francs par an, ces messieurs disposent d'une antichambre, d'une salle de billard et de trois chambres, dont l'une servira de bibliothèque.

Ce n'est pas une Société nouvellement née. Elle prétend renouer au delà des années de Révolution avec l'ancienne Société bourgeoise dissoute en 1792. Elle a réclamé en 1803 du grand juge, puis du ministre de l'Intérieur, l'autorisation de se reconstituer. L'autorisation est accordée par le ministre, qui écrit : « La Société littéraire peut être persuadée que je pren-

drai toujours de l'intérêt au succès de ses travaux. — Signé :
CHAPTAL. »

Des neuf articles des statuts, nous citerons le premier, ainsi rédigé, très modestement : « Le nombre des sociétaires ne pourra être que de quarante. » C'est sans doute tout ce que notre Société littéraire eut de commun avec l'Académie française.

Sous la Restauration, la Société littéraire se mua en Société d'agriculture. Le droit d'entrée s'élevait à 15 francs, avec une cotisation mensuelle de 3 francs en hiver et de 2 francs en été (est-ce pour payer les lumières?).

Devint-elle un tripot? Je ne voudrais pas attaquer la mémoire de ses honorables membres, mais, dans un de ses comptes, on peut voir mentionné l'achat d'une troisième table de jeu et de trois boîtes de jetons et de fiches.

Cependant, le parc est ouvert à tous les Dourdanais. C'est là qu'on organise (comme aujourd'hui) les fêtes publiques, les exercices de toutes sortes. C'est là que s'exerce la Garde nationale.

Certaines parties du parc sont cultivées en luzerne, en blé, en avoine. La Société fait la moisson, entretient les bois, vend ses coupes. Elle entretient un garde particulier, à qui elle donne 36 francs par an et les fruits. Plus tard, dans les locaux loués, elle installe un concierge. Elle rédige des règlements. Celui de 1816 est ainsi conçu :

« Article I. — Il ne sera admis dans le parc que des personnes vêtues décemment et toute entrée sera refusée à ceux qui se présenteront en chemise, bonnet de coton ou de laine et tablier de travail.

« Article II. — Les enfants au-dessous de seize ans ne pourront entrer s'ils ne sont accompagnés de leurs parents.

« Article III. — Personne ne pourra fumer dans le Parterre. »

Une commission de cinq membres administre la Société, entame des procès, essaie d'acheter le terrain de l'église Saint-Pierre, mais en vain.

Vers 1825, Lambert Carré propose de frapper des jetons pour « exciter MM. les Administrateurs à se rendre plus assidûment aux assemblées générales ». La proposition est acceptée et l'on

décide de frapper des jetons en argent, « de la grandeur et du poids de 2 à 3 francs, portant pour inscription, d'un côté, « Société du Parterre, 27 janvier 1809 », et, de l'autre, la figure de la façade intérieure du château et, en bas, le nom d'icelle ville¹ ».

D'autres initiatives ont moins de succès. En 1826, il est question de déplacer la prison communale, située dans le vieux château, où elle gêne l'administration des eaux et forêts, et de la transférer au Parterre.

Le marquis de Verteillac, qui occupe toujours un appartement du Parterre, réagit énergiquement dans une lettre adressée au maire de l'époque, M. Boivin. « Comme actionnaire, dit-il, je me réfère au texte de la vente. MM. les principaux habitants acheteurs pour l'agrément de la Ville ont payé avec plaisir la dépense des glaces et parquets pour disposer le « sallon » à y recevoir joyeuse compagnie. Assurément, Monsieur, ce serait la première fois que l'on aurait vu, dans une même maison, une salle de bal et une prison et que l'on entendrait le bruit sinistre des verrous se mêler à la gaité du flageolet et du tambourin. Ce serait troubler le plaisir, ce serait insulter au malheur. »

Le maire se défend, ce n'était qu'un projet, et il est abandonné.

Au cours du XIX^e siècle s'accomplissent des changements dans la répartition des actions. Depuis 1824, la ville est devenue propriétaire pour 7/45, légués par le prince Lebrun. En 1860, elle en possède neuf. A cette date, par suite de rachats par la Société, il n'y a plus que trente et une parts, détenues par quatorze copropriétaires.

Cette concentration va-t-elle encore s'accentuer?

En 1840, le Conseil municipal avait autorisé le maire de Dourdan à envisager l'achat du Parterre, où l'on désire installer l'école, établie dans l'ancien château, et divers autres services. Puis le silence se fait assez singulièrement sur l'affaire.

En 1848 et 1852, la ville essaie, mais vainement, d'acquérir le vieux château que l'État met en vente. Tout aussi singulièrement, il est acheté par le maire, mais pour lui-même. Cette fois

1. Les *Arts de l'Yveline* ont publié, sous la signature de M^e Chanson, notaire, l'acte de vente à la Société de 1809 et une photographie des jetons à l'effigie de Napoléon I^{er}, de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe.

il faut caser l'école communale, école mutuelle dirigée par M. Sauvage. L'abbé Buffet propose alors de vendre à la ville une maison sise rue Neuve, mais à condition que les Frères de Montebourg soient reconnus instituteurs communaux. L'accord est conclu très rapidement, mais l'entreprise financière est désastreuse et engloutit en quelques années 34,000 francs pour achat et réparations.

Ceci entraîne une violente polémique locale, où les brochures répondent aux brochures. M. Curot, notaire, conseiller municipal, administrateur du Parterre, qui attaque la municipalité, semble accuser quelqu'un qu'il ne nomme pas, d'avoir voulu accaparer les actions du Parterre, afin de s'en faire une propriété particulière.

Et si nous évoquons cette querelle de famille un peu longuement, c'est qu'elle servit de trame pour un roman qu'écrivit, sous l'Empire, Francisque Sarcey, Dourdanais d'origine (né en 1827), fils d'un maître de pension. Frais émoulu de l'École normale supérieure, ayant abandonné l'enseignement pour la carrière littéraire, Sarcey, qui connaissait bien le milieu, les personnages et les circonstances, s'empare de cet incident pour en tirer le sujet d'une longue nouvelle, intitulée : « Le nouveau seigneur du village. » Il y décrit, sous un voile transparent, la vie de Dourdan aux premiers jours du Second Empire encore autoritaire.

Sa verve, d'accent libéral, raille avec esprit les bourgeois de l'époque, maintenant bien nantis et qui ont renié, ou tout simplement oublié les âpres revendications de leurs grands-pères aux alentours de 1789. On imagine l'émoi que suscita à Dourdan la publication en feuilleton d'abord de ce petit ouvrage à clef¹.

Et, après tant d'années, la ville toucha, enfin, au but qu'elle s'était fixé aux premiers jours de la Révolution.

En 1861, le scandale aidant, les pourparlers pour l'achat du Parterre par la ville furent rondement menés. Certains actionnaires vendent leurs actions, d'autres les cèdent gracieusement à la ville. (La dépense est couverte par un emprunt de 16,000 francs, divisé en 160 obligations, amortissables par un

1. Le roman parut dans la *Revue nationale*, puis chez Michel Lévy.

tirage annuel. Le revenu du Parterre laissant un excédent de de 1,400 francs, le tout est remboursé en une dizaine d'années.)

Il est regrettable que la même volonté de maintenir intact le domaine, volonté qui s'est si souvent affirmée, n'ait pas été maintenue en 1866, en 1888 et en 1930, quand, pour la construction de la gendarmerie, de l'école primaire supérieure et du dispensaire, le Conseil municipal consentit à aliéner une partie du parc.

Ainsi, depuis plus de deux cents ans, l'histoire du Parterre se confond avec l'histoire même de la ville, dont il reste le plus bel ornement.

Après les fêtes brillantes du XVIII^e siècle, après les fêtes farouches et guerrières de la Révolution, le Parterre, en 1814, en 1815, en 1870, en 1940, vit camper les armées étrangères.

Il fut aussi le témoin de la résistance qu'offrit aux envahisseurs pendant la dernière occupation le patriotisme de ses habitants. N'est-ce pas, en effet, dans l'une des chambres de l'ancienne « basse cour » que se réunissaient, en 1944, les chefs de la Résistance, tandis qu'à deux pas, les sentinelles allemandes, mitrailleurs au poing, gardaient la salle de spectacle bondée de soldats?

Avec sa façade que blanchit le soleil levant, ses allées ombreuses, douces aux rêveries, avec sa percée lumineuse qu'il faudra bien rétablir un jour et qui, au delà du vase qu'a noirci le temps, porte la vue jusqu'aux lointains vaporeux de la vallée, le Parterre fut, pour des générations, un véritable « luogo d'incanto », comme dit M^{me} de Sévigné, un véritable lieu d'enchantement.

Puisse-t-il par la compréhension des usagers, par la sollicitude de la municipalité et par l'acceptation des transformations inéluctables qu'entraîne la fuite du temps, puisse-t-il, selon le vœu généreux de ceux qui surent en 1809 le sauver d'une destruction possible, rester longtemps encore le véritable centre des loisirs de la ville de Dourdan.

E. AUVRAY.

ÉTAMPES A TRAVERS LES AGES

La Société historique et archéologique de Corbeil, Étampes et du Hurepoix m'a chargé, à l'occasion de sa visite à Étampes, de vous faire une conférence sur l'Histoire générale d'Étampes¹. Je n'ai pas la prétention de vous apprendre du nouveau. D'autres, avant moi et avec plus de compétence, ont traité ce sujet. Je me contenterai de résumer un ouvrage paru en 1938, intitulé : *La Grande Histoire d'une petite ville, Étampes*, par M. le comte de Saint-Périer, historien et archéologue éminent, bien connu dans notre région, en y ajoutant quelques notes personnelles.

Comme il s'agit d'une grande histoire et que je ne dispose que de quelques instants, je retracerai devant vous les grandes pages de cette histoire, en vous demandant de m'écouter avec indulgence.

Étampes remonte dans l'histoire de notre pays à la plus haute antiquité. Dans la région, des traces d'habitations gauloises, des pierres taillées et polies, le menhir au lieu dit : « Pierrefitte », démontrent cette haute antiquité.

Au VII^e siècle, époque mérovingienne, en 612, se passe le premier fait historique, le combat entre Clotaire II, roi d'Austrasie, et Théodoric, roi de Bourgogne. Mérovée, fils de Clotaire, fut fait prisonnier et Théodoric rentra triomphant à Paris. Les soldats tués dans ce combat furent enterrés à l'endroit appelé aujourd'hui : « Le Murger de la Bataille. »

A l'époque carolingienne, de ce qui se passa dans la région, nous savons peu de choses. Le calme y régnait sans doute, puisque les monastères y pouvaient recevoir des donations.

Mais voici les invasions normandes. En 914, la ville d'Étampes

1. Conférence faite le 25 octobre 1945 à l'hôtel de ville d'Étampes, à l'occasion de la visite de la Société dans cette ville, si riche en souvenirs.

est prise et saccagée par Rollon. Heureusement, avec les premiers rois capétiens, la ville devait se relever et prendre une grande importance, et je cite ici textuellement M. le comte de Saint-Périer : « Dans le cours des siècles, lorsque les descendants de Hugues le Grand, père de Hugues Capet, qui possédait déjà Étampes au x^e siècle, eurent agrandi leur domaine et constitué la France de nos jours, notre ville devint un apanage, accordé tantôt à des princes du sang, tantôt à de fidèles vassaux, ou à des favorites du roi, mais revenant toujours à la couronne, dont elle était un des plus beaux fleurons. »

C'est ainsi que les chroniques rapportent des événements remarquables. Au xi^e siècle, le roi Robert fonda la collégiale Notre-Dame et fit construire le château qui, habité dans la suite par plusieurs rois de France, devint une prison d'État. C'est dans cette collégiale que se tinrent sept conciles, et c'est dans le donjon d'Étampes que fut enfermée pendant douze ans l'infortunée reine Ingeburge, épouse de Philippe-Auguste. Toujours au xi^e siècle, la reine Constance, épouse en deuxième nocces du roi Robert, construisit à Étampes le palais du Séjour à l'endroit où se trouve actuellement le Palais de Justice.

Vers le milieu du xi^e siècle, Étampes se composait de deux villes : l'une d'une certaine importance, puisqu'il y avait trois églises : Saint-Martin, Saint-Alban et Saint-Mars ; l'autre, place forte, ville militaire et résidence royale, comprenant le château, la demeure royale, l'église Notre-Dame et Saint-Basile. Entre les deux villes, il y avait un espace inhabité qui se peupla le jour où Louis VI eut l'idée d'établir un marché. Bientôt autour de ce marché se forma une nouvelle ville, avec une église, qui devint la paroisse Saint-Gilles. C'est cette paroisse, au centre de la ville, qui fut spécialement bombardée en juin 1944 et dont l'église est maintenant une grande ruine au milieu des autres ruines. Au xi^e siècle, Étampes a donc pris une grande importance. Louis VI en a fait une base stratégique dans sa lutte contre ses redoutables vassaux, Hugues du Puiset, le sire de Montlhéry, les comtes de Corbeil, de la Ferté, de Rochefort. C'est à cette époque que se tient le Concile qui choisit le pape Innocent II. D'autre part, les fondations, les monuments se multiplient, comme la maladrerie Saint-Lazare, l'hospice Saint-Jean, l'Hôtel-Dieu, le couvent des

Mathurins. On frappe monnaie à Étampes, puisque Louis VII s'engage à ne pas l'altérer pendant son règne. Ce roi encourage les divers métiers par plusieurs ordonnances, comme le commerce du vin et de la boucherie. Nous avons à Étampes une rue de la Boucherie, actuellement remplacée par la rue de la République. Ce même roi institue, en 1147, la foire Saint-Michel, qui existe toujours de nos jours et a toujours grand succès au début de l'automne.

*Suger Replut
2ème Anas de*

Philippe-Auguste, qui appelle Étampes une de ses meilleures villes, y construit une nouvelle église : Sainte-Croix, sur l'emplacement d'une synagogue. Étampes avait alors son quartier juif, avec rue de la Juiverie, provisoirement dénommée rue de Beauce pendant la dernière guerre. On pense qu'à cette époque, Étampes avait un maire. Un acte de 1188 nous l'apprend, mais on ne possède pas la charte de franchise communale.

Le roi saint Louis donna la ville d'Étampes à sa mère, Blanche de Castille, la détachant ainsi pour un moment du domaine royal. C'est cette reine qui fonda le couvent des Cordeliers, dont une rue porte encore le nom. A sa mort, en 1272, la seigneurie d'Étampes passa à Marguerite de Provence, veuve de saint Louis. En 1307, Philippe le Bel accorda à son frère Louis d'Évreux la châtellenie d'Étampes pour lui et ses enfants mâles. On suppose que la peinture murale, très altérée, qui se trouve actuellement dans le grenier du Palais de Justice, représente cette donation. A la mort de Louis d'Évreux, Étampes fut attribué à son fils cadet Charles, et c'est pour lui que Charles IV le Bel érigea en 1327 la baronnie d'Étampes en comté, nom plus élégant, dit le titre d'érection.

Mais nous voici arrivés à la guerre de Cent ans. En 1367 et 1370, des troupes anglaises poussent jusqu'à Étampes et Étréchy en dévastant tout sur leur passage. Les églises Sainte-Croix et Notre-Dame sont pillées. Les chanoines en sont réduits à la mendicité. C'est alors que Louis II, deuxième comte d'Étampes, fit une importante donation à Notre-Dame, à condition qu'il sera chanté tous les jours, à perpétuité, avant le soleil levé ou environ, une messe à notes et plain-chant, c'est la messe qui fut appelée « messe au Comte ».

En 1411, c'est Jean sans Peur qui vient mettre le siège devant Étampes, avec le dauphin Louis. Les Étammois, fatigués de la guerre, ouvrirent leurs portes, mais Louis de Bosredon, commandant la garnison, résista plusieurs jours dans la tour de Guinette. On dit que les dames de la ville, réfugiées dans le château, tendaient leurs tabliers vers les pierres projetées par les machines, comme pour narguer les assiégeants. Mais Bosredon dut se rendre et fut fait prisonnier. Il eut la vie sauve. Mais, quelques années après, accusé à tort d'être trop bien avec la reine, il fut arrêté, mis à la torture et ensuite jeté à la Seine dans un sac, où il y avait cette inscription : « Laissez passer la justice du roi. »

Le troisième comte d'Étampes fut Jean de Berry, prince magnifique, cultivé, généreux, dont la mémoire est chère aux amateurs d'art. Il avait des bijoux et des vaisselles précieuses. Il encourageait les artistes, les peintres et les sculpteurs. On possède son livre d'Heures, couvert d'enluminures qui sont des chefs-d'œuvre. Et l'on sait dans notre ville que la grosse cloche de Notre-Dame a été donnée par lui et sonne depuis l'année 1401.

Le duc de Berry mourut en 1415, mais le comté ne fut rendu à la couronne qu'en 1478. Entre temps, les ducs de Bourgogne revendiqueront le comté d'Étampes. Le fait le plus mémorable de cette longue période de troubles fut la prise d'Étampes par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, en 1465, après la bataille de Montlhéry contre Louis XI. Le défenseur de la ville d'Étampes, Robinet du Ruth, ne s'inspira pas de la conduite de Bosredon ; il rendit la ville sans coup férir. Les habitants d'Étampes durent soigner et héberger les ennemis du roi. Beaucoup de ceux-ci moururent qui appartenaient à l'armée du duc de Bretagne, alliée à Charles le Téméraire. On les enterra près de l'église Saint-Pierre, en un lieu qui s'appela « cimetière des Bretons », d'où le nom de Bretagne donné encore au lieu environnant.

Louis XI finit par ramener la paix dans son royaume. Libre de disposer du comté d'Étampes, il en fit don à Jean de Foix, comte de Narbonne, qui gagna l'affection de ses sujets en leur accordant le droit de port. La navigation existait déjà sur les rivières d'Étampes. Les chevaliers de Saint-Jacques-de-l'Épée

avaient construit un port derrière leur commanderie qui était à l'emplacement de l'abattoir actuel, et de grands travaux avaient été entrepris pour rendre navigable la rivière d'Étampes et permettre ainsi le transport des blés de Beauce jusqu'à Paris. Les marchés d'Étampes augmentèrent d'importance et accrurent ainsi la prospérité économique de la cité.

Jean de Foix mourut à Étampes en 1500, après avoir combattu en Italie avec Charles VIII et Louis XII. Il fut enterré dans le chœur de l'église Notre-Dame. Son fils, Gaston de Foix, ne conserva le duché que jusqu'en 1512, année où il fut tué à Ravenne de quinze coups de lance au visage, « montrant, le gentil prince disent les chroniques, qu'il n'avait pas tourné le dos ».

Quelques mois plus tard, la reine Anne de Bretagne, nouvelle comtesse d'Étampes, faisait son entrée dans la ville. Mais, l'année suivante, elle mourait au château de Blois, et son corps fut transporté à Saint-Denis, après avoir passé par Étampes, où l'on célébra un service funèbre avec grande pompe pour le repos de son âme.

La fille aînée d'Anne de Bretagne, Claude, devint comtesse d'Étampes. Cette « bonne reine », comme elle fut appelée, n'a pas seulement laissé le souvenir d'avoir donné son nom à la prune reine-Claude, à cause de sa bonté, mais a laissé le souvenir de ses libéralités dans les privilèges accordés à la ville d'Étampes pour son administration. A sa mort prématurée, en 1524, le comté d'Étampes rentra dans le domaine royal.

A cette époque, François I^{er} était alors sous l'empire de sa passion pour Anne de Pisseleu, « la plus belle des savantes et la plus savante des belles ». En 1534, le roi lui donna le comté d'Étampes, qu'il érigea en duché en sa faveur, deux ans plus tard. La maison charmante au coin de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la rue Sainte-Croix, portant la date de 1538, est la seule trace de la favorite de François I^{er}, que les Étaminois appelaient « la méchante ».

En 1547, François I^{er} mourait, et le jour même, Anne de Pisseleu était bannie de la cour et le duché d'Étampes lui était enlevé. Henri II donna d'abord le duché au mari d'Anne de Pisseleu, Jean de Brosses, mais bientôt il le lui retira pour le donner

à sa favorite, Diane de Poitiers. Peu de temps après, la mort du roi dépouilla celle-ci de tous ses biens et elle fut chassée de la cour par Catherine de Médicis. Cependant, il nous reste du court séjour de Diane de Poitiers à Étampes cette élégante demeure, à côté de l'église Saint-Basile, occupée par la Caisse d'épargne.

Au cours de ce xvi^e siècle, bien des embellissements et des aménagements transformèrent la ville. Les remparts furent rétablis. L'hôtel de ville, dont la construction de style flamboyant remonte au xv^e siècle, fut acheté en 1514 à Jacques Doulchet, conseiller du roi. Plus tard, au xix^e siècle, il devait être restauré par le grand architecte Auguste Magne, qui a donné son nom à une rue de la ville. Des changements furent apportés à l'administration de l'Hôtel-Dieu, dont la fondation remontait au xiii^e siècle. Le maire et les échevins devaient surveiller les différents établissements hospitaliers : l'hôpital du Haut-Pavé, l'hôpital Saint-Jacques-de-l'Épée, la maladrerie de Saint-Lazare et l'hôpital Saint-Antoine. On essaya, d'autre part, d'organiser un collège, qui fut pendant un siècle confié aux religieux Barnabites. L'un d'eux, dom Fleureau, acquit une certaine célébrité par son ouvrage intitulé : *Les antiquités d'Étampes*, qui est pour l'historien une source précieuse de renseignements. Entre autres améliorations, il faut encore compter l'organisation de la police, les jeux d'arbalète et d'arquebuse. C'est à cette époque que fut rédigée la coutume d'Étampes, ensemble des usages locaux en matière de droit.

Nous abordons maintenant une période des plus douloureuses de l'histoire de notre ville. Nous avons vu qu'elle avait bien souffert de la lutte entre Armagnacs et Bourguignons ; elle va maintenant supporter pendant plus de trente ans la guerre civile entre catholiques et protestants.

Antoine de Bourbon, lieutenant général de l'armée royale, transforme Étampes en magasin de vivres pour ravitailler les armées et y installe une forte garnison. En 1562, c'est le choléra qui s'abat sur la ville. La même année, c'est l'armée du prince de Condé qui prend la ville. Dans cette armée il y avait des cavaliers, des reîtres allemands. Ils campent avec leurs chevaux dans les églises et brisent les statues. Ce sont eux qui décapitent les

statues du magnifique portail latéral de Notre-Dame. C'est ainsi que débuta cette période de luttes intestines, où la ville fut cinq fois assiégée. Enfin, le 5 mai 1589, Henri IV campait sous les murs d'Étampes, et la ville lui ouvrait ses portes. Henri IV demeura sept jours à Étampes. C'est pendant ce séjour que les habitants demandèrent au roi l'autorisation de détruire leur château, parce que ce château faisait d'Étampes une ville forte et lui avait occasionné bien des sièges, des luttes et des misères. On sait que Henri IV mourut assassiné par Ravallac. Et Ravallac, dit-on, passa par Étampes avant son crime. C'est à Étampes, devant la statue de l'*Ecce homo*, au faubourg Saint-Martin, qu'il aiguisa son couteau sur une pierre et se détermina à assassiner le roi.

Nous arrivons au règne de Louis XIII. Le roi aimait beaucoup les voyages. Plusieurs fois il s'arrêta à Étampes, sans y demeurer longtemps, se contentant de descendre à l'auberge. Le palais du Séjour ne servait plus aux princes, Étampes n'étant plus leur séjour préféré. Cependant, la ville gardait une grande animation. La garnison entretenait cette animation. Il y avait de nombreuses auberges, surtout dans la rue des Tripots, aujourd'hui rue de la Plâtrerie, et on y faisait parfois grand tapage, principalement la nuit, avec force instruments de musique. Aussi en vint-on à défendre expressément « tous violons et autres instruments, la nuit et même le jour, à peine de 40 livres d'amende et de prison ». A signaler, sous le règne de Louis XIII, l'installation des Capucins au faubourg Évezard. Ils succédèrent à la commanderie de Saint-Jacques et bénirent la première pierre de leur église le 24 février 1615. Leur monastère, qui se trouvait à l'emplacement des abattoirs actuels, était très important. De leur séjour à Étampes, il reste le nom du chemin qui longe la rivière et qu'on appelle « la sente des Capucins ». Vers le même temps, un ordre de religieuses enseignantes, la congrégation de Notre-Dame, fonda une maison d'éducation dans le quartier Saint-Gilles. Cette maison devint très florissante et demeura jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'en 1901, époque des lois contre les congrégations.

Mais, à cette époque, l'événement le plus important pour

Étampes et en même temps le plus désolant fut, en 1652, la guerre civile, appelée « la Fronde ». Turenne, défendant le parti du roi, entra en lutte contre Condé, défendant le parti des princes. Condé occupa Étampes et Turenne vint assiéger la ville. Celle-ci subit deux assauts sanglants. Enfin, Turenne leva le siège, laissant dans notre ville un amas de ruines et un immense charnier. C'est alors qu'on vit apparaître saint Vincent de Paul, qui possédait dans les environs, à Valpuiseaux, une petite ferme. Il fit venir des « aéreux », chargés de l'assainissement, et, aidé des Pères de la Mission et des Sœurs de la Charité, appelées plus tard Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, il soulagea bien des misères.

Cependant, la guerre civile était terminée, la guerre étrangère, de son côté, finissait par le traité des Pyrénées et, le 7 mars 1660, un *Te Deum* solennel fut chanté dans l'église Notre-Dame. Toutefois, pendant des années, les traces de la guerre subsistèrent. Le fabuliste La Fontaine, traversant notre ville en 1663, écrivait à sa femme : « Nous remarquâmes en entrant quelques monuments de nos guerres : ce ne sont pas les plus riches que j'ai vus ; aussi est-ce l'ouvrage de Mars, méchant garçon s'il en fut jamais. Enfin, nous regardâmes avec pitié les faubourgs d'Étampes. Imaginez-vous une suite de maisons sans toits, sans fenêtres, percées de tous les côtés, il n'y a rien de plus laid et de plus hideux. Cela me remet en mémoire les ruines de Troie la Grande. »

Nous voici au règne de Louis XIV. Le Grand Roi ne garda pas rancune à Étampes pour avoir pris le parti des Princes pendant la Fronde. Se rendant à Chambord, il passa à Étampes le 21 septembre 1668, et au retour, le 19 octobre, il traversa de nouveau la ville. Le maire, René Hémard, malgré la défense du roi, lui fit un compliment en lui présentant les clefs de la ville. Et le roi de lui répondre aimablement : « Gardez-les, je vous les rends ; elles sont en bonnes mains. » Ces passages du roi auraient dû être un divertissement pour la population, mais ils étaient accompagnés d'un millier de soldats qui « causaient tant de désordres en une seule nuit, nous dit Hémard, que les pauvres habitants n'ont plus de goût pour les véritables joies ».

La fin du xvii^e siècle et tout le xviii^e jusqu'à la Révolution s'écouleront dans le calme pour notre ville. Sa grande histoire est terminée. Elle saisira cependant toutes les occasions de marquer au roi son attachement et de s'associer aux événements qui intéressent le royaume. Parmi ces occasions, il y a surtout les réceptions de la famille royale.

En 1700, c'est le jeune Philippe V, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, qui passe à Étampes.

En 1705, on organise une fête pour célébrer les victoires de Louis-Joseph de Vendôme, duc d'Étampes, sur le prince Eugène.

En 1721, c'est la réception de la petite infante Marie-Anne-Victoire, qui doit épouser Louis XV.

En 1745, c'est le roi lui-même qui vient à Étampes pour recevoir une autre infante, Marie-Thérèse-Antoinette, qui sera dauphine.

Et, quelques années plus tard, en 1752, c'est, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, une grande cérémonie pour doter et marier cinq filles des cinq paroisses d'Étampes.

A côté de ces fêtes pittoresques et grandioses, le xviii^e siècle apporte des formes d'activités nouvelles. A partir de 1700, il s'établit une sorte de petite académie, avec Geoffroy, le grand-père de Geoffroy Saint-Hilaire, dont la statue orne une de nos places, avec Pichonnat, médecin, Claude-Charles Hémard, l'abbé Lemaire, curé de Notre-Dame, Godeau, recteur de l'Université, et Descurain, maître apothicaire, l'âme de ce petit groupe. En outre, au faubourg Saint-Pierre, au château du Bourgneuf, Louis de Valori se plaisait à recevoir, de 1720 à 1774, une société nombreuse, choisie et brillante. D'autre part, un chanoine, l'abbé Desforges, imbu d'idées nouvelles et hardies, inventa un cabriolet volant et se lança du haut de la tour de Guinette. Son appareil ne vola pas et il tomba au pied de la tour. Notre bon chanoine en fut quitte avec une contusion au coude.

En ce temps-là, la ville commençait à perdre son ancien aspect. En 1771, on démolit les portes d'enceinte. On établit des règlements relatifs à la propreté des rues et à l'hygiène. C'était nécessaire, car de nombreuses épidémies désolaient la ville. La population, très diminuée à la suite du siège de 1652, était re-

montée en 1740 à 1,628 feux ; elle retombe, après les épidémies de 1754, à 982 feux ; mais, au moment de la Révolution, elle dépasse 2,000 feux.

Nous voici donc parvenus à l'époque de la Révolution. Les officiers municipaux d'Étampes avaient été renouvelés en 1787. Mais, dès 1788, ils se préoccupent de la manière dont seront choisis les députés pour les États-Généraux. En 1789, ils délèguent comme députés : du clergé, l'abbé Périer, curé de Saint-Pierre ; de la noblesse, Jacques-Auguste de Poilloue, marquis de Saint-Mars ; du tiers ordre, François de Laborde, marquis de Méréville, et Louis Gidouin, bourgeois d'Étampes. Ces députés doivent présenter un cahier de revendications. Les idées d'union, de nation, de patrie, de protection des travailleurs et des malheureux sont développées dans ces cahiers.

Une société philanthropique est fondée pour secourir les pauvres les plus vertueux et pour établir une rosière. La première fête de la Rosière eut lieu le lundi de la Pentecôte 1790. Cette même année, le 14 juillet, fut célébrée la fête de la Fédération avec messe en plein air sur le Port.

En octobre, Claude Dupré, huissier à Étampes, ouvre une imprimerie, sous le patronage du district d'Étampes, pour imprimer les avertissements relatifs aux événements qui vont se précipiter. En novembre, l'abbé Ménard, desservant de Saint-Pierre, fonde le *Journal d'Étampes*. Et, en juin 1791, se forme « la Société des Amis de la Constitution ». Mais voici l'événement qui va déclencher ouvertement la Révolution à Étampes. Le 3 mars 1792, à la suite de la vie chère, six cents hommes armés pénètrent dans Étampes et tuent le maire, Simonneau, qui voulait les calmer. La Terreur alors s'installe avec l'aide du citoyen Couturier, député de la Moselle, envoyé avec la mission de « régénérer révolutionnairement les autorités ». Celui-ci fait arrêter le jour même de son arrivée le curé de Saint-Basile, de Saint-Pierre, l'aumônier de l'Hôtel-Dieu, des chanoines, des prêtres des environs et les envoie en prison à Versailles. Puis, c'est la démolition de l'église Sainte-Croix. Notre-Dame est transformée en temple de la Raison triomphante, Saint-Basile en salpêtrière et Saint-Gilles sert à la fois de halle au blé et de prison. La sup-

111
Le Paroisse de Saint-Gilles
Avron

41 —

le renouvellement de l'adminis-
progressivement le calme.
prend une vie régulière. En 1809,
de Romanet comme maire. A
bénédictin des Aigles, à la célé-
sage, dotée par l'empereur, avec

avril 1814 amena Cosaques, Tar-
pes et dans la région, au grand

es Cent-Jours, la Révolution de
ville. Mais, en 1832, une épidémie
aris atteignit Étampes et fit trois
mmerce et l'industrie allaient se
fer. En 1843 a lieu l'inauguration
rléans, ce qui amena, en effet, un

La révolution de 1848 passa sans violences. On se contenta de planter un arbre de la liberté place Saint-Gilles. Mais, après une période prospère et brillante, la guerre est revenue trois fois avec son cortège de misères. Nous ne pouvons ne pas oublier l'occupation ennemie pendant quatre ans, qui a été particulièrement pesante pour notre ville, et les bombardements de juin 1940, et surtout celui de juin 1944, qui a détruit tout un quartier. Mais la libération est arrivée, la paix est revenue. Espérons que la « grande histoire de notre petite ville » n'est pas terminée. Sous l'habile et sage direction de nos maires, Étampes retrouvera des jours prospères et glorieux.

Chanoine GUIBOURGÉ,
Archiprêtre d'Étampes.

pression de district en 1794 et le renouvellement de l'administration municipale ramenèrent progressivement le calme.

Sous l'Empire, notre ville reprend une vie régulière. En 1809, l'empereur désigne le général de Romanet comme maire. A Notre-Dame, on procède à la bénédiction des Aigles, à la célébration du mariage d'une fille sage, dotée par l'empereur, avec un homme ayant fait la guerre.

La campagne de France en avril 1814 amena Cosaques, Tartares et Baskirs jusqu'à Étampes et dans la région, au grand effroi de la population.

Le retour des Bourbons, les Cent-Jours, la Révolution de 1830 marquèrent peu dans la ville. Mais, en 1832, une épidémie de choléra qui avait éclaté à Paris atteignit Étampes et fit trois cents morts. Cependant, le commerce et l'industrie allaient se développer, grâce au chemin de fer. En 1843 a lieu l'inauguration du chemin de fer de Paris à Orléans, ce qui amena, en effet, un nouvel essor à la ville.

La révolution de 1848 passa sans violences. On se contenta de planter un arbre de la liberté place Saint-Gilles. Mais, après une période prospère et brillante, la guerre est revenue trois fois avec son cortège de misères. Nous ne pouvons ne pas oublier l'occupation ennemie pendant quatre ans, qui a été particulièrement pesante pour notre ville, et les bombardements de juin 1940, et surtout celui de juin 1944, qui a détruit tout un quartier. Mais la libération est arrivée, la paix est revenue. Espérons que la « grande histoire de notre petite ville » n'est pas terminée. Sous l'habile et sage direction de nos maires, Étampes retrouvera des jours prospères et glorieux.

Chanoine GUIBOURGÉ,
Archiprêtre d'Étampes.

LA COLLÉGIALE SAINT-SPIRE DE CORBEIL¹

Comment et pourquoi la *collégiale* Saint-Spire est-elle devenue l'*église paroissiale* Saint-Spire?

Pourquoi ce vieil édifice, bâti en l'honneur de saint Spire, pour qu'un collège de chanoines intercède près de Dieu, en faveur du roi et de ses sujets, a-t-il fait place à une église où se déroule la vie paroissiale de Corbeil tout entier?

Pour répondre à cette question, un bref historique de la vie religieuse de notre vieille ville suffira ; nous concluons par une description générale de la collégiale.

I. — ORIGINES RELIGIEUSES DE CORBEIL

Au temps de Charlemagne, un auteur anonyme raconte que, lors de la translation du corps de saint Germain, évêque de Paris, un miracle se serait produit dans le petit village de Corbeil, où ce saint possédait une terre et où il avait fait édifier une chapelle dédiée à saint Vincent. Ainsi, le *vieux Corbeil*, petite bourgade sise sur la rive droite de la Seine, *existait au VI^e siècle*, puisqu'on sait par ailleurs que saint Germain vécut de 496 à 576.

Vers 884, les Northmen se disposaient à remonter la Seine au delà de Paris et, réalisant cette entreprise en 886, ils pénétrèrent jusque dans l'Yonne. C'est alors que Charles le Gros, pour empêcher de nouvelles incursions, fit construire un château fort au confluent de l'Essonne et de la Seine, sur la rive gauche de ce fleuve.

Immédiatement, une partie de la population se déplaça sur

1. Conférence donnée le 20 juin 1946, à l'hôtel de ville de Corbeil, lors de l'Assemblée générale de la Société.

cette rive, soit pour commercer avec la garnison, soit pour être plus vite à l'abri des assaillants.

En 950, Aymon, comte de Corbeil, rentre dans sa ville, après avoir combattu aux côtés d'Hugues le Grand contre l'empereur Othon. Alors, pour des raisons qui nous échappent, mais correspondent bien aux mœurs de ce temps, Aymon alla s'emparer, à Palleau (près de Ballancourt), des reliques de saint Exupère.

Qui était *saint Exupère*, dont le nom, au cours des siècles, se trouva déformé en Supère, Supire, Cépire et finalement *saint Spire*?

C'était un évêque de Bayeux, d'aucuns disent au 1^{er} siècle ; historiquement, cette date est insoutenable, car nous savons, d'autre part, qu'il eut pour successeur saint Rigobert, puis saint Loup ; or, saint Rigobert est mort en 666 ; s'il fut vraiment le successeur immédiat de saint Exupère, ce dernier vivait pendant la première moitié du VII^e siècle. A sa mort, les fidèles de Bayeux élevèrent, en son honneur, une chapelle hors de la ville et y déposèrent ses restes ; mais, bientôt, craignant que leur banlieue ne fût pillée par les Northmen, ils ramenèrent le corps dans leur cathédrale.

En 863, durant les invasions successives des hommes du Nord, ils décidèrent de transporter les reliques à Palleau : c'est là que le comte Aymon, en 953, alla les chercher et fit construire pour les abriter une collégiale : la collégiale Saint-Spire. Dans la pensée du comte Aymon, cette collégiale devait servir très spécialement au culte de saint Spire, assuré par un groupe de chanoines, dont l'exemple inciterait les fidèles à les imiter ; son but n'était pas de créer une paroisse. Cependant, à la bourgade grandissante, il fallait une église paroissiale ; c'est alors que le même comte, en 955, fit construire Saint-Guénault.

Saint-Guénault fut bâtie près de la citadelle, à l'endroit où se trouve l'hôtel de ville actuel. Pourquoi ce vocable « Guénault » ? Ce saint moine breton, de Quimper, se rendit en Angleterre pour y exercer son apostolat ; vers 550, il revint dans son pays natal où il mourut en odeur de sainteté. Par suite de circonstances inconnues, les restes de ce saint furent transportés à Courcouronnes, près de Corbeil : c'est de là qu'Aymon les ramena en

955. L'église Saint-Guénault fut incendiée, puis rebâtie au XIII^e siècle. A la Révolution, elle fut transformée en prison et on y organisa, dans sa partie haute, la bibliothèque de la ville. La municipalité la fit démolir en 1885, car, aux termes d'un rapport du 5 juin de l'architecte municipal, M. Laroche, elle menaçait ruine.

Au cours des siècles, la ville de Corbeil se développait ; alors, pour satisfaire aux besoins religieux de la population toute chrétienne, plusieurs églises furent édifiées ; d'abord :

Notre-Dame, vers 1070, par le comte Bouchard II, à l'endroit où se trouve actuellement la rue Vieille-Notre-Dame, église beaucoup plus petite que la Collégiale, mais beaucoup plus jolie. En 1820, comme elle menaçait ruine, et que manquaient les fonds nécessaires aux réparations, sa démolition fut décidée. Le comte de Gontaut-Biron fit transporter, dans le parc de son château à Montgermont, près Ponthierry, le portail, un certain nombre de colonnes avec leurs chapiteaux et une des travées de la nef.

Saint-Jean-l'Ermitage. A la fin du XI^e siècle, cette petite église fut édifiée sur la place actuelle du Marché. Elle devint la chapelle des religieuses Augustines, puis chapelle de l'Hôtel-Dieu et fut condamnée à la démolition en 1868, en même temps que le vieil hôpital.

Saint-Jean-en-l'Isle est la grande et belle chapelle des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont la dédicace eut lieu en 1185, Adèle de Champagne, veuve de Louis VII, étant douairière de Corbeil. Elle existe encore à la limite de Corbeil et d'Essonne. Selon une charte de 1199, cette commanderie comprenait deux prêtres chapelains, trois chevaliers et un frère servant : en 1224, avant de se fixer à Orléans qui lui avait été assigné en douaire, la reine Ingeburge y fonda douze prêtres et un prieur, à charge de célébrer la messe pour le roi Philippe-Auguste, son époux, et pour elle-même. Bien qu'elle eût fixé sa sépulture en l'abbaye de Saint-Denis, sans doute parce qu'elle mourut lors d'un séjour à Corbeil, elle fut inhumée dans la chapelle Saint-Jean, sous la lampe, le 30 juillet 1237, peut-être grâce aux démarches du prieur, Pierre d'Orléans. Il ne reste rien de son mausolée ; seule subsiste

une plaque de marbre, commémorant le déplacement du tombeau dans le croisillon méridional, en 1736.

Saint-Jacques et Saint-Léonard. Sur la rive droite de la Seine surgirent deux églises au cours du XIII^e siècle : Saint-Jacques, d'abord, à l'extrémité de la rue de la Poterie, exactement aux nos 2 et 4 actuels de la rue de Soisy. Construite par les Templiers, elle fut donnée aux habitants du faubourg au moment de la dissolution de cet ordre, sous le règne de Philippe le Bel. Il n'en subsiste qu'un pan de mur, l'édifice ayant été détruit en 1803.

Saint-Léonard couvrait la place qui porte encore son nom. Elle disparut vers 1885, lors de la construction de la nouvelle route qui mène à Saint-Germain.

Saint-Nicolas. A quelle époque a-t-on érigé cette église qui s'élevait entre la rue des Fossés et la rue Saint-Nicolas? Le Paire, qui écrivit une importante histoire de la ville de Corbeil, dit : « peu avant 1525, puisque la dédicace en fut faite cette même année ». Cet argument n'a pas grande valeur, car la dédicace d'une église peut avoir lieu de très nombreuses années après sa construction. Je suis beaucoup plus impressionné par ces lignes de Dufour, qui fut bibliothécaire-archiviste de la ville : « Saint-Nicolas, comme construction, appartenait bien à l'époque ogivale. Nous en avons retrouvé des débris dans les rues voisines, lors des tranchées ouvertes pour la canalisation, et ces débris, plus ou moins mutilés, accusaient bien le XIII^e siècle. »

Comme cette église se trouvait hors et près des remparts et qu'elle les dépassait en hauteur, elle constituait un danger en cas de siège ; aussi sa démolition fut-elle décidée en 1562.

Toutes les églises de la rive gauche, y compris la Collégiale, furent très gravement endommagées lors du célèbre siège de 1590.

Nous sommes dans la dernière des guerres de Religion. Henri IV a battu le duc de Mayenne à Arques et à Ivry ; il assiège Paris, qu'il ne peut prendre, faute de posséder une armée assez nombreuse. Il veut alors réduire la capitale par la famine. Dans ce but, il s'assure la possession de Corbeil, puis se rend à Lagny ; mais le duc de Parme, envoyé par Philippe II d'Espagne, dégage la capitale, dont le ravitaillement devient urgent.

Il songe alors à rouvrir le cours de la Marne et de la Seine. Pour cela, il reprend Lagny le 3 septembre 1590, puis vient mettre le siège devant Corbeil, le 22 septembre. A sa grande surprise, la ville se défend un mois durant ; il dut non seulement pratiquer une brèche dans les remparts, mais encore poursuivre les défenseurs dans les maisons et surtout dans les églises, dont les combles et les tours servaient de lieu de retraite. Bien vite, d'ailleurs, les églises furent remises en état, car Henri IV et Louis XIII, tout comme leurs prédécesseurs, venaient à Corbeil très souvent, et rapidement les églises abîmées furent restaurées.

Dès maintenant, vous avez les éléments de la réponse à la question posée dans notre préambule : pourquoi la collégiale Saint-Spire est-elle devenue une paroisse ?

En effet, toutes les églises paroissiales ont disparu :

- Saint-Nicolas en 1562 ;
- Saint-Guénault, transformée en prison en 1793 ;
- Notre-Dame et Saint-Jacques, démolies, faute d'entretien, au début du XIX^e siècle ;
- Saint-Léonard est supprimée pour la construction de la route de Saint-Germain.

Seule restait la collégiale Saint-Spire. Elle fut donc affectée au service paroissial.

II. — LA COLLÉGIALE SAINT-SPIRE

La collégiale se trouve au centre de la ville moderne ; nous disons du Corbeil moderne, car, à l'origine, il n'y avait d'habitants que sur la rive droite, puis, lentement, la ville s'était développée sur la rive gauche, autour du château fort ; enfin, dans la deuxième moitié du siècle dernier, elle s'étendit largement dans la direction d'Essones.

Cette collégiale n'était pas une chapelle desservie par les religieux d'un monastère, mais par un collège de chanoines. Chacun d'eux avait sa maison particulière, près de l'église. Malgré cette sorte d'indépendance, ils étaient astreints à certains devoirs communs, tels que la récitation de l'Office, l'organisation des grandes cérémonies et pèlerinages en l'honneur de saint Spire.

Philippe I^{er}, en 1070, fit ceindre de murailles la collégiale et les maisons dépendantes. C'est cet ensemble qu'on a appelé depuis : le « Cloître Saint-Spire ». De plus, il était spécifié, dans un acte signé de ce roi, de dix évêques et trente-deux notables, que les chanoines et laïcs, habitants du cloître, ne dépendraient pas de la juridiction ecclésiastique ou séculière de Corbeil, mais directement de l'Évêque de Paris. Cette petite portion de la ville était si indépendante que la chapelle Saint-Martin, située dans la collégiale, servait de paroisse aux quelques habitants et qu'un baptistère fut bâti hors de l'église, à l'emplacement du n^o 6 actuel du cloître. Il fut détruit en 1792.

La collégiale était lieu d'asile, c'est-à-dire un lieu de refuge pour les criminels et les malheureux poursuivis par leurs ennemis. Ces asiles, où la protection divine arrêta la justice ou la colère des hommes, étaient réputés inviolables et ils le furent presque toujours.

Au XIII^e siècle, une porte monumentale donnant accès au cloître fut construite rue Saint-Spire ; elle existe encore. C'est une baie ogivale, surmontée de deux tourelles. Deux niches y sont creusées, qui abritaient autrefois les statues de saint Spire et de saint Loup.

La procession des reliques de saint Spire.

En 1317, les reliques de saint Spire, jusqu'alors enfermées dans une châsse assez simple, furent placées dans une châsse précieuse. Celle-ci, endommagée au cours des guerres successives, fut réparée en 1424. En 1619 se fit une nouvelle translation des reliques, dans un riche reliquaire de vermeil, décoré de statuette de saints. Ce magnifique don de Louis XIII devait, en 1793, être porté à la Monnaie de Paris pour y être fondu. L'actuel reliquaire de bois en est une pauvre reproduction.

Jusqu'en 1789 et même encore après la période révolutionnaire, ces reliques étaient très vénérées des habitants de Corbeil et de toute la région avoisinante. Tous les ans, le cinquième dimanche après Pâques, une procession solennelle parcourait les rues de la ville jusqu'au champ du Tremblay qui se trouvait à l'extrémité de la rue du Quatorze-Juillet. Une foule immense y parti-

cipait, mais seuls les membres de la confrérie Saint-Spire avaient le droit de porter la châsse.

Les confrères étaient revêtus d'un costume spécial : une grande aube blanche serrée à la taille. La tête couronnée de fleurs naturelles ou artificielles, la main munie d'un long bâton surmonté d'un bouquet, la ceinture parée de rubans diversement colorés, ils devaient, d'après les règlements de la confrérie, porter la châsse pieds nus et à jeun.

D'autres que les confrères de Corbeil jouissaient du privilège de porter la châsse, c'étaient ceux de Ballancourt, en souvenir des quelque quatre-vingts ans que les reliques avaient passé dans leur commune. De crainte que les confrères de Ballancourt ne voulussent s'emparer des restes du saint, ils devaient justifier leur fonction par un diplôme sur lequel on pouvait lire, sous la forme des commandements de Dieu, une série de recommandations :

Le bon saint Spire porteras
A jeun respectueusement.
Le même jour communieras
Tout comme à Pâques exactement.
Tête et pieds nus tu marcheras
En portant la châsse humblement.
Profond silence garderas
Pour éviter tout différend.
D'aube blanche tu couvriras.
De pied en cap ton vêtement.
De fleurs ou rubans orneras
Ton chef et bourdon proprement.
Du fardeau tu ne te plaindras
S'il pesait inégalement.
*Le Saint dépôt tu remettras
A ceux de Corbeil loyalement (!)*
A ta famille tu reviendras
Sans t'arrêter aucunement
Et de retour remerciaras
Le ciel et les saints mêmeement.

III. — QUELQUES REMARQUES SUR LA COLLÉGIALE

La collégiale, parfaitement orientée, présente le chevet à l'orient, son entrée à l'occident. Deux fois incendiée en 1019 et en 1140, puis rebâtie, quelques parties anciennes furent conservées, ce qui explique des différences de style et des « soudures » plus ou moins heureuses ! La dédicace de cette nouvelle construction eut lieu en 1437.

L'unique tour, d'une belle et sévère architecture, de la première moitié du XIII^e siècle, sert de vestibule à l'église, comme à Saint-Germain-des-Prés. Le porche offrirait un aspect grandiose, si le buffet d'orgue ne le coupait par la moitié. On y remarque un tableau du XVIII^e siècle représentant saint Spire. Il est entouré d'un beau cadre de bois sculpté.

Le vaisseau est triple et comprend six travées : quatre dans la nef, deux dans le chœur. Les piliers massifs des quatre premières travées, qui datent du XII^e siècle, sont caractérisés par des arcs plein cintre, les voûtes et arcs-doubleaux sont en ogive du XIV^e siècle. Les clés de voûtes sont fort jolies, feuillagées et ornées de deux bustes de personnages.

A la cinquième travée, l'ordonnance cesse, les baies latérales s'ouvrent en une mauvaise ogive, et les deux piliers, au bas desquels s'appuie la table de communion, semblent bien être du XI^e siècle, surtout celui de droite, de forme octogonale. Les liens de fer qui entourent celui de gauche y ont été placés à la suite de l'explosion de la poudrerie d'Essonnes, le 6 juillet 1745.

Dans la sixième travée, le chœur actuel ; à droite, une grande verrière moderne représente l'Assomption de la très sainte Vierge ; à gauche, là où autrefois on pouvait apercevoir la balustrade de la chapelle royale qui se trouve au-dessus des deux sacristies, on ne distingue plus rien qu'un grand mur.

Dans l'abside, au centre du chevet, un petit sacraire est creusé dans le mur, éclairé par une verrière visible de l'extérieur ; au-dessus, une vaste niche abrite le reliquaire de saint Spire. Une des clés de voûte présente une tête barbue, l'autre un feuillage.

Les deux nefs latérales sont en sévère XII^e siècle : celle de

gauche, au nord, se termine par l'entrée des sacristies. L'archivolte de cette entrée, du xv^e siècle, est ornée d'une série de sculptures assez curieuses : un petit personnage tenant un écusson, une espèce de serpent ailé, un évêque assis croise en main bénissant un très petit personnage, un dauphin, une colombe, un animal fantastique, un ange, un personnage tenant un écusson, enfin un lion et un petit personnage assis. C'est là une énigme...

Les deux petites sacristies datent du xiii^e siècle, comme la série des chapelles latérales. Au-dessus de la porte de la seconde sacristie, une peinture sur pierre, du xvii^e siècle, représente sainte Anne faisant lire la sainte Vierge.

Partant de la première sacristie, un escalier à vis conduit à deux chapelles du xiii^e siècle : l'une servait de salle capitulaire ; l'autre, autrefois ouverte sur le chœur, était réservée à la famille royale, qui, de là, pouvait suivre les offices.

Dans la première de la série des chapelles latérales, du côté nord, signalons une cuve baptismale en marbre noir, du xvii^e siècle, avec écusson et chiffre de saint Spire. Dans la seconde, les murs sont revêtus de bas-reliefs en bois du xvii^e siècle, qui représentent les apôtres, grandeur deminature.

Dans la première des chapelles du côté sud, également du xiii^e siècle, dédiée aux âmes du purgatoire, examinons les statues du comte Aymon et de Jacques Bourgoïn. Celle du comte Aymon, fondateur de la collégiale, date de la première moitié du xiv^e siècle ; c'est une œuvre remarquable, semblable à celles que l'on peut voir dans la crypte de Saint-Denis. Il est couché. Sous sa tête nue, aux cheveux coupés droits et ras, un coussin à glands. La physionomie est énergique. Le corps tout entier est dissimulé sous une cotte de mailles ; au côté gauche repose une large épée et un bouclier sculpté d'un dragon. Sous les pieds, en plein relief, un dragon semblable à celui du bouclier.

La statue est en pierre, à l'exception de la tête, du cou et des mains, qui ont été rapportés en marbre d'un blanc gris. Autrefois, on pouvait lire l'épithaphe suivante, formée de lettres décou-

pées dans le marbre blanc et incrustées dans une table de marbre noir :

Cy gist

le cors de hault et noble hom̄e
— le bon conte Hémon, iadis conte de Corbeil
qui fonda ceste église et plusieurs autres
Diex ait l'âme de lui — amen

La statue de Jacques Bourgoïn se trouvait autrefois avec son tombeau dans l'église Notre-Dame.

C'est un ancien gouverneur de Corbeil, mort en 1661. Il servit les rois Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, tantôt comme officier, tantôt comme ambassadeur. A sa mort, il laissa sa maison, son jardin et des revenus pour la fondation d'un collège où la jeunesse « sera instruite gratuitement en la crainte de Dieu et bonnes mœurs ».

Il est représenté, grandeur naturelle, à genoux sur un coussin à glands, mains jointes. Le vêtement se compose de culotte un peu bouffante, de grandes bottes de cuir et, derrière le jupon, paraissent les basques d'une veste de dessous. La tête est assez belle ; il porte des moustaches et une mouche au menton. Devant la statue, on remarque un prie-Dieu historié, sur lequel s'ouvre un livre.

Telles sont, trop brièvement résumées, l'histoire religieuse de Corbeil et la description de la collégiale, car les documents sont nombreux et permettraient de développer largement chacun des points effleurés.

Chanoine RACARY,
Archiprêtre de Corbeil.

LES BRIART DE VILLIERS-LE-CHÂTEL ET LES FRÈRES PRÊCHEURS

A la mort du comte Eudes, en 1112, la ville de Corbeil fut réunie à la couronne et dotée d'un prévôt qui était chargé de percevoir les revenus, d'acquitter un certain nombre de dépenses et de transmettre le surplus de la recette au trésor royal ; il rendait la justice et avait l'administration de sa circonscription. A la suite de cette réforme, la vicomté ne fut plus qu'un titre honorifique, transmis héréditairement avec les biens qui lui avaient appartenu à l'origine. Il en fut de même pour la capitainerie ou garde du Donjon, dont les titulaires se retirèrent dans leurs terres de Jouy, de Vaux, de Bondoufle, de Draveil et d'Yerres. A côté des vicomtes et des chevaliers du Donjon, il exista deux autres familles, dont le rôle primitif n'est point connu, qui leur étaient alliées, si toutefois elles n'en étaient point issues, et qui constituaient avec eux l'élite de la haute noblesse de Corbeil, en raison du chiffre de leur revenu : les Beauvais et les Briart. De ces derniers, la branche cadette de Villiers-le-Châtel fera l'objet de la présente notice.

Les Briart apparaissent sous le règne de Louis VI. En compagnie d'Eudes, son fils aîné, messire Hugues Briart fut pris comme garant de l'acte par lequel Galeran, fils de Vivien de Corbeil, donnait au prieuré de Longpont toute la terre qu'il possédait à Bondoufle et à Montaubert. Il assista également à la ratification d'un parent, Geoffroy d'Yerres¹. Il laissa au moins six fils : Eudes, Joubert, Hugues, Gautier, Ferry et Jean.

Vers 1135, Eudes, surnommé Briart, *cognomento Briarht*, chevalier de Corbeil, transigea avec Hugues, abbé de Saint-Ger-

1. Marion, *Cart. de Longpont*, n^{os} 193, 194.

main-des-Prés : il renonça aux redevances qu'il prétendait percevoir sur les domaines des religieux à Villeneuve et à Valenton et y fit consentir sa femme, Erembour, ses enfants et son beau-père, Nantier du Donjon ; en échange, l'abbaye s'engagea à lui payer une rente de quinze muids de vin aux vendanges et de trente-cinq sous la veille de saint Denis, ce qui marque l'importance de la concession¹. Vers 1150, il supplia Hildéarde, abbesse d'Yerres, de recevoir ses filles dans sa communauté et, devant Thibaud, évêque de Paris, il leur assigna en dot la succession d'Ansoud Corneth, à Brie-Comte-Robert ; comme il n'avait point d'héritier mâle, ses frères, Joubert, Hugues et Gautier, y donnèrent leur assentiment, ainsi que le suzerain Adam de Chilly².

Joubert Briart, 1^{er} du nom, qui devint l'aîné de la famille à la mort de son frère Eudes, assista vers 1160 à l'acte par lequel Emmeline, femme de Ferry Briart, donnait à l'abbaye d'Yerres une rente de trois muids de blé sur la dîme et la grange de Vaux³. En 1172, il fut témoin de la vente que Hugues Buinelle consentit à l'abbaye d'Yerres d'une portion de la dîme de Lieusaint, confinant à sa seigneurie de Villepesque⁴. En 1174, il fut présent à une donation de Jean de Corbeil aux Hospitaliers⁵. En 1175, devant Maurice, évêque de Paris, Joubert Briart et sa femme Aveline, surnommée Voisine, donnèrent à l'abbaye d'Yerres les dîmes d'Évry et de Mardilly et une rente d'un muid de blé à Chaintreaux, paroisse de Moissy-l'Évêque, pour la réfection des religieuses. A cette première libéralité s'ajoutèrent soixante livres destinées à l'achat de revenus ; en reconnaissance, il fut délibéré que l'anniversaire d'Aveline serait célébré avec solennité et que vingt sous seraient affectés à la pitance : au 22 avril, après de grands éloges de sa charité, l'obituaire rappelle ses aumônes⁶. En 1176, Joubert était à Fontainebleau parmi les cheva-

1. R. Poupardin, *Rec. des chartes de Saint-Germain-des-Prés*, I, n° 88.

2. J. Depoin, *Les vicomtes de Corbeil*, p. 65.

3. *Bibl. nat.*, ms. latin 17049, fol. 615.

4. *Arch. nat.*, LL 1599^B, fol. 205.

5. *Bibl. nat.*, coll. Baluze, LV, fol. 101 ; ms. latin 17049, fol. 623. — J. Depoin, *op. cit.*, p. 65.

6. *Arch. nat.*, LL 1599^B, fol. 127. — A. Molinier, *Obituares*, I, 615. — Abbé Lebeuf, *Hist. de Paris* (édit. Bournon), V, 115.

liers du roi qui assistèrent à l'accord entre Milon de Samoreau et les religieux de Saint-Germain-des-Prés¹. Vers cette époque, il fut chargé par Louis VII d'arbitrer un conflit entre cette abbaye et le gruyer Haseau, de Nangis, qui avait arrêté les charpentiers du monastère dans les bois de La Chapelle-Rablais : il jugea que ce dernier avait outrepassé ses droits et, au nom du roi, lui défendit de récidiver². Joubert tenait de la couronne le grand hôtel de Villepesque, à Lieusaint, et la maison des Bergeries avec 411 arpents de terres, de nombreux fiefs et arrière-fiefs et toute justice. Il laissa au moins cinq fils, dont les deux premiers, Ferry et Eudes, figurent dans les chartes dès 1170³. L'histoire des Briart de Villepesque est hors de mon sujet : je me bornerai à indiquer que le dernier descendant mâle, Ferry VII, servait en Flandre au mois de décembre 1340 ; sa quittance de gages est scellée d'un sceau, en cire verte, portant un écu *fascé de gueules et d'hermine de six pièces*, avec cette légende : ✠ SEEL . FERRI . BRIART . CHE... Au contre-sceau, les initiales F. B. dans une rose gothique⁴. Ces armoiries sont identiques à celles de la chapelle de Villepècle, et de deux pierres tombales conservées dans l'église de Fouju-en-Brie et à celles des seigneurs de Villiers⁵.

JEAN I^{er} DE LA FERTÉ

Jean Briart recueillit dans la succession paternelle le domaine du Bois-Briart, sis à Courcouronnes. Plus tard, à la suite de circonstances jusqu'ici non définies, il obtint le château de Villiers, somptueuse construction féodale, entourée de hautes murailles flanquées de six ou sept tourelles et défendues par de larges fossés en maçonnerie, avec pont-levis ; outre les paroisses de Cerny et de Boissy-le-Cutté, il tenait dans sa juridiction une quaran-

1. R. Poupardin, *op. cit.*, I, 253.

2. R. Poupardin, I, 291.

3. R. de Lasteyrie, *Cart. de Paris*, n° 477.

4. *Bibl. nat.*, coll. Clairambault, t. XXII, p. 1551. — J. Demay, *Inv. des sceaux*, n° 1561.

5. Abbé Lebeuf, *Hist. de Paris*, V, 430. — F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, V, 72. — *Bibl. nat.*, ms. français 8224, p. 344.

taine de fiefs notables, prélevés sur les comtés de Corbeil et d'Étampes. Seul un officier royal avait pu constituer un domaine d'une telle importance. Une enquête de 1203 au sujet des étangs de Villiers explique l'énigme, en établissant qu'ils avaient été créés par Thierry Galeran, au temps où il en possédait la seigneurie¹ : c'est le conseiller de Louis VI et de Louis VII qui, en 1144, avait fait construire l'église de Notre-Dame de La Ferté et comblé l'abbaye de Morigny de ses aumônes². Grâce à la fortune qu'il avait amassée durant les longues années passées à la cour, il avait pu s'assurer une résidence digne de lui ; la bienveillance de ses maîtres et le crédit exceptionnel dont il avait joui auprès d'eux, lui en avaient facilité la dotation. Bien qu'aucune charte ne le dise expressément, de son mariage avec Adélaïde de Linas, il dut avoir une fille qui épousa Jean Briart : en 1162, lorsqu'il se retira du monde pour se faire templier, il leur laissa Villiers-le-Châtel.

Sur ces entrefaites, un litige s'était élevé entre Louis VII et Aubry de Dammartin, seigneur engagiste de La Ferté, à propos d'un serf, Guillaume de Villiers, que ce prince revendiquait parce qu'il avait épousé Bourgeoise, serve royale ; Aubry prétendait qu'ils lui appartenaient l'un et l'autre avec leurs enfants, parce que la châtellenie lui avait été inféodée avec tous ses droits. Assisté de son frère Joubert Briart, Jean de La Ferté proposa l'affranchissement du couple pour solutionner le conflit : un diplôme de 1171 révèle que le roi fit droit à sa demande³.

Jean Briart avait donc renoncé à son nom patronymique pour prendre celui de La Ferté. Il tenait Villiers du roi à foi et hommage, à cause de Montlhéry ; quoique situé sur la rive gauche de l'Essonne, d'où l'expression *Villaria ad calceiam Feritatis*, son fief faisait partie de La Ferté suivant le rôle des vassaux, *Johannes Briardus unum feodum pro Firmitate*⁴. Malgré l'exemple

1. Arch. de Seine-et-Oise, 71 H 9, liasse 22, n° 1, original.

2. G. Estournet, *La Ferté-Alais* (Bull. de la Soc. hist. de Corbeil, Étampes, Hurepoix, 1944, p. 63).

3. J. Tardif, *Monuments historiques*, n° 629.

4. *Histor. des Gaules*, XXIII, 721, 671.

de son beau-père, sa prétention ne semble pas justifiée, parce qu'il n'était pas châtelain de La Ferté.

En 1181, devant Guy, archevêque de Sens, Jean, chevalier de La Ferté-Alais, déclara qu'il donnait aux Cisterciens de Barbeau, près Melun, une rente de deux muids de seigle et quatre muids de vin à prendre sur ses dîmes de Villiers, au-dessus de la route¹; il obtint du roi Philippe-Auguste, son suzerain, la confirmation de cette libéralité². En reconnaissance, les religieux prirent l'engagement de célébrer son anniversaire qui était marqué au 16 mai sur leur obituaire; après avoir rappelé les termes de la donation, ils ajoutèrent: « Aux prêtres, on enjoindra une messe, aux autres une collecte et aux clercs sept psaumes³. » Il laissa deux enfants: 1^o Jean II, qui suit, et 2^o Marguerite, dame en partie de Villiers et du Bois, qui épousa Anseau, fils d'Arraud II du Plessis; leur postérité formera mon dernier chapitre.

JEAN II BRIART

Jean II Briart reprit le nom de ses ancêtres. A côté de La Ferté, il possédait un étang, dont le trop-plein s'écoulait normalement dans un autre étang, placé en contre-bas et appartenant à l'église paroissiale de Notre-Dame. Pour alimenter un moulin qu'il venait de construire, il détourna le cours de cette eau, causant ainsi un préjudice au second étang qui baissa considérablement et faillit se dessécher. Le prieur de La Ferté protesta et demanda le rétablissement de l'évacuation et de la servitude dont il bénéficiait, mais le chevalier fit la sourde oreille. Par l'intermédiaire de son supérieur, Pierre, abbé de Morigny, la cause fut portée devant l'archevêque de Sens, qui, aussitôt, fulmina une sentence d'excommunication contre le délinquant; en même temps, il confia à Guillaume, chévecier de Saint-Martin-

1. D. Fleureau, *Briefve histoire de l'abbaye Notre-Dame-la-Roiale de Villiers*, édit. P. Pinson (*Ann. de la Soc. histor. et archéol. du Gâtinais*, 1893, t. XI, p. 111). — *Bibl. nat.*, ms. latin 10943, p. 61, copie du XIII^e siècle.

2. H.-F. Delaborde, *Récueil des actes de Philippe-Auguste*, I, 38.

3. G. Leroy, *L'obituaire de l'abbaye de Barbeau* (*Bull. de la Conf. de Meaux*, II, 366).

d'Étampes-les-Vieilles, le soin de faire une enquête et de pacifier le litige. Seize témoins, parmi lesquels six prêtres du voisinage, furent invités à déclarer l'état antérieur des lieux ; de leurs dépositions, il ressortit que le conseiller de Louis VII, Thierry Gale-
ran, qui avait bâti l'église de La Ferté pour les moines de Morigny, avait créé les deux étangs ; il lui avait donné l'inférieur avec deux sous de cens sur les terres qui lui étaient contiguës, ainsi qu'il était d'ailleurs indiqué dans un diplôme confirmatif de ses aumônes, déposé à l'abbaye ; cette censive, qui s'étendait d'une chaussée jusqu'à l'autre, embrassait une partie du moulin et le canal litigieux ; précédemment, l'eau s'échappait de l'étang seigneurial tantôt par le milieu de la chaussée, tantôt par son extrémité vers La Ferté, pour se déverser dans le second étang¹. Afin d'être relevé de la censure, Jean Briart dut rétablir l'écoulement primitif de l'eau et prendre l'engagement formel de ne plus le troubler. Par lettres du 12 mars 1204 (n. st.), Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, enregistra sa promesse et lui intima de l'observer fidèlement². Dans une charte peu antérieure, Pierre, abbé de Morigny, Hugues, doyen d'Étampes, et Guillaume, chévecier, avaient proclamé l'accord intervenu entre les parties sur leur arbitrage³.

Vers 1204, Jean Briart figure parmi les vassaux de la couronne pour le fief de La Ferté relevant de Montlhéry, ce qui l'obligeait à y faire deux mois de garde. En même temps, il est inscrit parmi les chevaliers de la châtellenie de Corbeil y possédant au moins soixante livres de revenu dans la mouvance du roi⁴. Il fit partie de l'hôtel de Philippe-Auguste, qui le gratifia en 1206, indivisément avec Simon III de Poissy, de la terre de Beaufort au Maine⁵. En novembre 1217, lorsque Robert de Courtenay s'engagea à servir fidèlement le roi et à lui rendre, quand il en serait requis, les forteresses de Conches et de Nonancourt, Jean Briart s'en porta garant à concurrence de 200 marcs ; pareille

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, liasse 22, n° 1 bis, original.

2. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, liasse 22, n° 1 ter, original.

3. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, liasse 22, n° 1.

4. *Rec. des historiens des Gaules*, XXIII, 686, 687, 689, 721.

5. L. Delisle, *Actes de Philippe-Auguste*, n° 1008.

obligation fut souscrite par ses alliés, Simon de Poissy, pour 220 marcs, et Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Pol, pour 500 marcs¹.

Il semblerait que Jean Briart avait épousé en premières noccs une fille de Simon II de Poissy et de Mahaud de Paris, peut-être prénommée comme sa mère : outre la communauté d'intérêts que je viens de signaler, dès 1212, Simon III de Poissy et Agnès, sa femme, Jean Briart, alors remarié à Amicie, veuve du seigneur d'Yerres, vendirent à Renaud de Wissous, chanoine de Notre-Dame, une grange qui dépendait de leur palais des Thermes à Paris. Deux ans plus tard, la grange et son pourpris furent cédés à l'abbaye des Vaux-de-Cernay : en 1214, par une charte commune, Simon de Poissy et Jean Briart approuvèrent cette donation ; pour le salut de leurs âmes et de leurs ancêtres, ils l'amortirent et l'exemptèrent de toute redevance, sous réserve, cependant, de cinq sous de cens, payables à la saint Rémi².

Amicie, que je viens d'indiquer comme seconde femme de Jean Briart, a une origine compliquée. En premières noccs, Galeran de Breteuil avait épousé Hildeburge, dame d'Ailly-sur-Noye et de Tartigny, dont il eut deux filles : Adèle, qui épousa, vers 1155, le connétable Raoul, comte de Clermont, et lui succéda dans la châtellenie de Breteuil, et Mathilde, dame d'Ailly, qui fut mariée à Simon de Clermont. En secondes noccs, postérieurement à 1156, Galeran contracta une nouvelle alliance avec Alice de Dreux, fille de Robert de France et d'Avoie d'Évreux, dont il eut une fille, Amicie, encore au berceau, si toutefois elle ne fut point posthume, lorsque la mort vint le frapper, vers 1164. Devenue veuve, Alice de Dreux épousa successivement Guy II, seigneur de Châtillon-sur-Marne, Jean de Torote, châtelain de Noyon, et Raoul III de Néelle, comte de Soissons³ : du second lit naquit Gaucher de Châtillon, qui était le frère utérin d'Amicie, d'où l'expression de *soror mea*, employée par lui à son égard,

1. *Hist. des Gaules*, XVII, 107. — L. Delisle, nos 1780-1788.

2. L. Merlet et A. Moutié, *Cart. des Vaux-de-Cernay*, I, 187 et 193.

3. A. de Dion, *Les seigneurs de Breteuil*, p. 23. — Abbé Baticle, *Nouvelle histoire de Breteuil-en-Beauvaisis*, p. 62.

dans une charte de 1201¹ ; par une interprétation inexacte de ce mot, André Duchesne, le P. Anselme et J. Depoin l'ont rattachée, bien à tort, à la famille de Châtillon². Demeurée sous la tutelle de ses beaux-pères jusqu'à l'époque de son mariage, elle reçut pour sa part de l'héritage paternel le château de Catheux, où elle fonda une chapelle ; sur la fin de sa vie, en 1218, lorsque s'éteignit la postérité de sa sœur Adèle, elle hérita de la châtellenie de Breteuil, ce qui ne laisse aucun doute sur son origine.

Vers 1180, Amicie de Breteuil épousa Baudouin, fils aîné de Ferry V du Donjon, seigneur d'Yerres. En 1172, il fut témoin avec son père d'une donation de biens sis à Yerres dans la mouvance de Hugues Briart³ ; il lui succéda peu après dans cette seigneurie, ainsi qu'il ressort de la fondation d'un anniversaire à Notre-Dame de Corbeil⁴. Par une charte non datée, il confirma aux Hospitaliers l'acquisition de six arpents de terre dans sa mouvance⁵. Vers cette époque, il fut porté sur le rôle des vassaux du comté de Champagne pour une rente sur les foires de Meaux qui lui avait été inféodée⁶. Étant venu à Bondoufle, tandis qu'il se trouvait dans la maison du prêtre André, il fut sollicité de ratifier, en qualité de suzerain, le partage du bois d'Orangis entre les religieux de Longpont et Mathée, femme de Jean, chevalier de Cramayel, alors en pèlerinage à Jérusalem⁷ : cet acte non daté a été ajouté de seconde main dans le cartulaire qui a été transcrit vers 1180 ; la présence de Jean de Corbeil et de Baudouin d'Orangis, comme témoins, nous amène, en effet, au règne de Philippe-Auguste.

Vers 1182, Baudouin du Donjon amortit la vente que le chevalier Milon de Servon avait faite aux religieuses d'Yerres, moyennant 47 livres, d'une rente de trois muids de blé à Brie-

1. *Bibl. nat.*, ms. latin 5415, p. 216.

2. A. Duchesne, *Hist. de Chastillon*, pr., p. 31, et *Hist. de Dreux*, p. 25. — P. Anselme, VI, 93, et I, 424. — J. Depoin, *Les vicomtes de Corbeil*, p. 24.

3. *Arch. de S.-et-O.*, 63 H 40, n° 13. — *Arch. nat.*, LL 1599^b, fol. 79. — *Bibl. nat.*, ms. latin 17049, p. 621.

4. De la Barre, *Antiquitez de Corbeil*, p. 156.

5. *Arch. nat.*, S 5145^A, liasse 22, n° 73.

6. A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne*, n° 3446.

7. Marion, *Cart. de Longpont*, n° 40.

Comte-Robert¹. En 1196, avec son frère Pierre, Baudouin se porta garant de la cession de la forêt de Draveil, consentie à l'abbaye de Saint-Victor par Jean de Corbeil². En 1199, suivant une charte confirmative de la reine Adèle, il ratifia la vente de la dime de Mardilly que Hugues d'Évry avait faite à l'abbaye d'Yerres³.

Au nombre des biens qu'Amicie de Breteuil avait reçus de son frère utérin, Gaucher de Châtillon, lors du partage de la dot de leur mère, se trouvait un fief de dix livres de rente tenu de l'abbaye de Saint-Denis : en mars 1202 (n. st.), considérant qu'ils s'étaient enrichis indûment au détriment de cette église, voulant obtenir le pardon de leurs fautes, ainsi que la conservation de leurs enfants, Amicie et son mari le délaissèrent aux religieux, sous réserve de l'usufruit leur vie durant. En reconnaissance, ils seraient associés aux bienfaits et aux prières de la communauté et obtinrent la promesse que leur anniversaire y serait célébré⁴. A l'original est appendu un sceau rond, équestre, de 60 mm., bouclier sans armoiries, avec ces mots : ✠ SIGILLVM . BALDVINI . DE . DVNIV... Le contre-sceau représente un écu *au lion naissant accompagné à sénestre d'une fleur de lys*⁵, prise en raison de la parenté d'Amicie avec la famille royale par sa mère, Alice de Dreux ; plusieurs fois, dans ses diplômes, Philippe-Auguste l'appellera sa cousine.

Sur le point de partir pour Jérusalem, avec l'assentiment d'Amicie, son épouse, de Jean et de Ferry, leurs fils, Baudouin d'Yerres avait donné aux religieux de Barbeau toute la place qui s'étendait entre leur hôtel de Corbeil et la maison de Guérin Le Fou ; en 1205, par une charte postérieure au départ, son frère Guillaume, archevêque de Bourges, notifia cette libéralité effectuée avec le consentement d'Amicie, et de leurs fils, Jean et

1. *Bibl. nat.*, ms. latin 17049, fol. 522.

2. *Arch. nat.*, LL 1450^A, fol. 78. — *Bibl. nat.*, coll. Baluze, XLI, fol. 111. — J. Depoin, *Les vicomtes*, p. 66.

3. *Arch. nat.*, LL 1599^B, fol. 185. — G. Estournet, *Les Chevaliers du Donjon : famille de Corbeil* (*Ann. du Gâtinais*, 1926, t. XXXVIII, p. 77).

4. *Arch. nat.*, S 2249, n° 69. — *Bibl. nat.*, ms. latin 5415, p. 216 ; coll. Baluze, IV, fol. 394. — J. Depoin, *Les vicomtes*, p. 62.

5. Douët-d'Arcq, *Inv. des sceaux*, I, n° 2029.

Ferry¹. Au printemps de 1202, en compagnie de ses deux fils, Baudouin s'était acheminé vers Venise, où l'embarquement devait avoir lieu. A cause des conditions de transport exigées par les Vénitiens, le 10 novembre, on s'empara de Zara en Dalmatie ; le 24 mai 1203, les croisés partirent de Corfou à la conquête de Constantinople, où ils entrèrent le 1^{er} août ; puis ils vinrent mettre le siège devant Andrinople pour punir les Grecs de leurs trahisons. Le 15 avril 1205, une grande bataille fut livrée aux Bulgares, accourus au secours des assiégés : parmi les croisés de marque tués dans la mêlée, Villehardouin signale « *Ferris di Hierre, Johan ses frères* »². Baudouin mourut en Orient dans des circonstances que l'on ignore : son obit, célébré à Yerres le 22 janvier³, se rapporte au plus tard à l'année 1206.

En 1204, durant l'absence de son mari, Amicie, dame du Donjon et d'Yerres, approuva comme suzeraine le don de la dîme de Monceaux, que Robert de Milly avait fait au prieuré de Francharde : la reine Adèle confirma son acte⁴. Le seul fils qui lui resta après la croisade, entra plus tard dans un ordre militaire : au mois de juin 1221, pour le salut de son âme et en l'honneur de son fils Guillaume du Donjon, frère chevalier de l'Hôpital de Jérusalem, Amicie assigna audit Hôpital, pour la maison de Senlis, une rente de cent livres sur le péage de Francastel, et à défaut sur celui de Catheux, ce qui fut confirmé aussitôt par le roi Philippe-Auguste⁵.

Dès 1207, Amicie était remariée à Jean II Briart, seigneur de Villiers : ensemble, ils délaissèrent au chapitre de Senlis leur droit de gruerie dans la forêt d'Orry, à l'imitation du Bouteiller de Senlis, en renonçant à toute prestation ou avenage⁶. En 1209, pour la rémission de ses péchés et le salut de son cher mari, Jean

1. *Bibl. nat.*, ms. latin 10943, fol. 229. — G. Estournet, *op. cit.*, p. 78.

2. *Histor. des Gaules*, XVIII, 433, 475, 800.

3. A. Molinier, *Obituaires*, I, 613.

4. G. Estournet, *Les chartes du prieuré de Francharde (Ann. du Gâtinais, 1913, p. 69)*.

5. *Arch. nat.*, MM 894, n^{os} 53 et 49. — G. Estournet, *Les Chevaliers du Donjon...*, p. 79.

6. *Arch. de l'Oise*, G 2258. — Abbé Muller, *Cart. de Notre-Dame de Senlis*, p. 64, n^o 71.

Briart, Amicie, dame d'Yerres, donna aux religieuses de sa ville quinze sous de rente sur les fossés de Mitry pour l'entretien d'une lampe devant l'autel de saint Jean-l'Évangéliste ; en cas de retard, son receveur serait puni d'une amende de cinq sous. En novembre, elle obtint une charte confirmative de Pierre, évêque de Paris¹.

En 1213, avec l'assentiment de Jean Briart, elle assigna aux moines de Chaalis, pour le luminaire de leur église, vingt sous de rente sur sa censive de Dammartin, payables à la fête de saint Denis². Au mois de mai de la même année, elle donna au couvent de Saint-Antoine-des-Champs, également pour le luminaire, trente sous à prendre tous les ans sur les revenus de Mitry³. Le sceau d'Amicie appendu à cette charte est encore celui de sa première union : il représente une dame debout, vue de face, en robe et manteau croisé par devant, tenant une fleur de lis dans la main droite et portant une coiffure carrée. Ce sceau ogival, de 60 mm. de haut, a pour légende : ✠ SIGILLVM . AMICIE . DE . HEDERA⁴. Dans le champ du contre-sceau figure une fleur de lis, allusion à son origine royale.

Le 22 avril 1218, Thibaud le Jeune, fils de Louis, comte de Blois, et de Catherine, fille et héritière de Raoul, comte de Clermont, et d'Adèle de Breteuil, mourut sans postérité⁵ : Philippe-Auguste s'empessa de négocier pour réunir ses biens maternels à la couronne. A Raoul de Clermont-Ailly, fils de Simon et de Mathilde de Breteuil, seconde fille de Galeran de Breteuil et d'Hildeburge d'Ailly, il imposa la renonciation à ses droits, moyennant une compensation de 4,000 livres et l'exemption du droit de rachat, au cas où il viendrait à hériter d'Amicie, ainsi qu'il le reconnaîtra dans un acte de novembre 1223⁶. Une fois

1. *Arch. de S.-et-O.*, 63 H 41, n° 25.

2. *Bibl. nat.*, ms. latin 11003, fol. 255 ; ms. latin 17113, p. 253.

3. *Arch. nat.*, S 4374, n° 18.

4. Douët-d'Arcq, *Coll. de sceaux*, I, n° 1565.

5. De Lépinos, *Recherches hist. sur l'ancien comté de Clermont*, II, 57. — E. de Lépinos, *Hist. de Chartres*, I, 129.

6. *Bibl. nat.*, ms. français 4663, fol. 112. — D. Martène, *Ampl. coll.*, I, 1181. — De Lépinos, *Recherches sur le comté de Clermont*, II, 62. — Ch. Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, n° 44. — *Revue historique et nobiliaire*, 1876, p. 306. — Abbé Baticle, p. 115.

débarrassé de tous les prétendants, se trouvant seul maître du comté de Clermont et de Breteuil, il concéda cette châtelainie à sa chère cousine Amicie, en vertu d'un accord qui ne nous est point parvenu et dans lequel certaines conditions lui étaient imposées ; il semble que les droits de Raoul, comme héritier de sa mère, Mathilde de Breteuil, étaient réservés au cas où Amicie viendrait à mourir sans postérité : la préférence dont Amicie fut l'objet, est certainement imputable à la parenté de sa mère avec la famille royale. A cette occasion, elle modifia son sceau : du type ogival, en 80 mm. de haut, il représente une dame debout, vue de face, la robe serrée par une ceinture dont le pendant descend presque jusqu'aux pieds, avec manteau d'hermine, dont elle tient un pan de la main droite et l'attache, de la main gauche ; la coiffure est carrée ; la légende porte : ✠ SIGILLVM . AMICIE . DOMINE . BRETOLII. Le contre-sceau offre un écu *fascé de gueules et d'hermine de six pièces* (armes des Briart), avec ces mots autour : ✠ SIGILLVM . SECRETVM . MEVM¹.

LES FRÈRES PRÊCHEURS A VILLIERS

Après s'être battu au siège de Saint-Jean-d'Acre et à Bouvines, Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Pol, prit les armes par trois fois contre les Albigeois ; Simon de Poissy ne fut pas moins valeureux. Il me paraît invraisemblable que Jean Briart n'ait point suivi l'exemple de ses beaux-frères et de ses voisins, tout au moins lors des quarantaines de 1215 et de 1219, sous le commandement de Louis de France. Puisque son fief de La Ferté relevait de la couronne à cause du château de Montlhéry, il devait le service militaire ; à ce titre, il figure sur le recensement des chevaliers bannerets de France que A. de La Roque croit avoir été effectué en vue de la bataille de Bouvines². En contact journalier avec saint Dominique et ses religieux qui s'efforçaient de convertir les hérétiques par leurs prédications, les croisés rentraient dans leurs terres, pénétrés d'une admiration et d'une

1. *Arch. nat.*, S 5215, n° 14.

2. *Histor. des Gaules*, XXIII, 686.

estime qui se traduisaient souvent par des actes : on va en voir la preuve.

Pour venger la mort de Simon de Montfort, tué au siège de Toulouse, le 26 juin 1218, le prince Louis prit la croix le 20 novembre, mais il ne se mit en route qu'au printemps suivant. Cinq chartes me paraissent marquer les préparatifs de départ de Jean Briart et sa participation à la croisade : en février 1219 (n. st.), après avoir obtenu l'autorisation de l'archevêque de Sens, avec l'assentiment d'Amicie son épouse, Jean Briart, sire de Breteuil, donna aux Frères de Saint-Romain de l'ordre des Prêcheurs, pour le salut de son âme et de ses parents, toutes les dîmes de blé et de vin qu'il possédait à Villiers, tant sur les terres de ses vassaux que sur les siennes ; à l'automne, les messagers des religieux viendront parcourir les champs avec son sergent, chargé de les assurer par serment qu'ils percevront autant de gerbes pour la dîme du blé que lui-même pour le champart ; la dîme du vin sera égale à celle d'antan ; ils feront enlever la collecte par leurs charrettes ; en cas de déni, le seigneur contraindra les retardataires par voie de justice¹. Cette charte sera vidimée et confirmée par Louis IX au mois de mai 1233².

En mars 1219 (n. st.), comme suzerains, les deux époux approuvèrent la vente faite à la maladrerie de Saint-Lazare de Beauvais par Raoul de Noyers, moyennant cinquante livres, de quatre muids de grain, moitié blé, moitié avoine, sur quatorze muids que les lépreux lui devaient chaque année³. En mai 1219, pour le repos de leurs âmes et de leurs ancêtres, ils déclarèrent que Guy Le Bouteiller de Senlis et les moines de Saint-Nicolas d'Acy étaient exempts du droit de gruerie pour les bois de Lueton et de Pinneval⁴. Le même mois, pour le salut de leurs âmes et de leurs

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 8, liasse 1, n° 1, original ; n° 4, vidimus de 1321 ; 71 H 5, p. 5, copie du XVI^e siècle. — *Ann. du Gâtinais*, VIII, p. 212 ; XI, p. 9. — R. P. Balme, *Cart. ou hist. diplomatique de saint Dominique*, II, p. 250. — R. P. H. Laurent, *Monumenta historica S. P. Dominici*, I, n° 92. — R. P. Chapotin, *Hist. des Dominicains de la province de France*, p. 20, note 1.

2. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 8, l. 1, n° 3, original ; 71 H 5, p. 5, copie. — *Gallia*, XII, instr., n° 87. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 11.

3. *Arch. hospît. de Saint-Lazare de Beauvais*, B 45. — D^r V. Leblond, *Cart. de la maladrerie Saint-Lazare de Beauvais*, n° 75.

4. J. Depoin, *Recueil de chartes de Saint-Martin-des-Champs*, III, n° 771.

ancêtres, ils donnèrent aux religieux de Froidmont toute leur terre de Sarqueux, dans la forêt d'Halines, au diocèse d'Amiens, comprenant trois charruées de terre, à charge de les défricher et de les cultiver, avec défense de les remettre en bois ou d'y élever un village : Jean déposa la charte sur le maître-autel de l'église abbatiale et investit l'abbé Albert ; d'autre part, comme il s'agissait d'un bien personnel, Amicie la plaça sur le livre des Évangiles et procéda ensuite à l'investiture¹ ; dans la confirmation qu'elle en obtint de Philippe-Auguste en décembre suivant, elle est appelée *sa chère cousine et fidèle* ; l'année suivante, elle fera approuver la donation par le pape Honorius².

A la fin de mai 1219, tandis que son mari s'éloignait avec les croisés, mue d'un secret pressentiment en raison des dangers qu'il allait courir, elle fonda un anniversaire pour lui en l'abbaye d'Yerres, moyennant un demi-boisseau de grain de rente, et sa part, c'est-à-dire le quart du moulin du Pont, que jadis elle avait acheté en commun avec Baudouin du Donjon, son premier mari, entre leur manoir et l'abbaye ; elle assignait à la chapelle de Saint-Nicolas trois setiers de blé pour le luminaire ; elle s'en réservait l'usufruit sa vie durant, mais, à sa mort, ladite portion du moulin appartiendrait à la communauté³.

Au début de juin, les croisés se dirigèrent vers l'Agenois, en passant par le Limousin : le premier exploit fut la capitulation de Marmande. Louis de France réunit les prélats et les barons dans sa tente pour décider du sort des assiégés ; de l'avis de l'évêque de Saintes, il fallait les mettre tous à mort, comme hérétiques, y compris le gouverneur, Centulle d'Astarac. Le prince était disposé à céder ; au nom d'un groupe où devait figurer son beau-frère Jean Briart, le comte de Saint-Pol protesta énergiquement qu'on ne pouvait sans honte faire périr un homme qui s'était livré à merci ; grâce à cette intervention, Centulle et quelques nobles furent épargnés, mais la majeure partie de la

1. *Bibl. nat.*, nouv. acq. lat. 248, p. 211.

2. *Bibl. nat.*, nouv. acq. lat. 248, p. 208 et 209. — L. Delisle, *Cart. normand*, n° 1154.

3. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, n° 25, original. — G. Estournet, *Les Chevaliers du Donjon (Ann. du Gâtinais, 1926, p. 82)*.

population fut massacrée. Le 16 juin, l'armée arriva sous les murs de Toulouse, que la vaillance des assiégés rendit inexpugnable. Plusieurs semaines s'écoulèrent : le siège traînant en longueur et ne rapportant que fatigues et dangers, les barons demandèrent à s'en revenir ; selon un chroniqueur, il aurait duré quatre mois ; d'après une autre version, beaucoup plus vraisemblable, Louis reprit le chemin de France à la fin d'août¹. Jean Briart fut une des dernières victimes tombées sous le fer des hérétiques, le 26 août. Sous cette date, à la demande d'Amicie, son obit fut inscrit sur le nécrologe de l'abbaye d'Yerres² : il est rappelé que cet anniversaire avait été fondé moyennant quinze sous de rente à Mitry et le quart du moulin du Pont, à charge de fournir trois setiers de blé à la chapelle de Saint-Nicolas pour augmenter le luminaire. Au 28 août, l'abbaye de Beaupré célébrait le même anniversaire³.

A la fin de 1217, les Frères Prêcheurs étaient venus s'établir à Paris, dans la Cité, près de Notre-Dame ; puis, le 6 août 1218, ils furent transférés dans la chapelle et l'hospice de Saint-Quentin, rue Saint-Jacques, près du mur d'enceinte ; Mathieu, présumé natif de Montfort, en fut le premier et seul abbé. Au mois de juin 1219, saint Dominique arriva à Paris pour visiter la communauté naissante et en régulariser l'organisation. Suivant une tradition dont l'abbé Alliot s'est fait l'écho, durant ce séjour, il vint à Yerres⁴, dont Amicie de Breteuil avait toujours l'usufruit en raison de son douaire ; ce manoir étant plus favorisé sous le rapport religieux et peut-être plus confortable que celui de Villiers, elle y résidait de préférence. Cette visite eut pour prétexte d'exprimer sa gratitude aux châtelains pour leur bienveillance et leur générosité à l'égard de ses religieux : en réalité, il désirait organiser la collecte des dîmes de Villiers. La charte de Jean Briart avait stipulé que les messagers du couvent de Paris viendraient parcourir les champs, prélèveraient les dîmes et les feraient enlever par leurs charrettes ; mais il fallait prévoir le

1. Ch. Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, p. 197.

2. A. Molinier, *Obituaires*, I, 620.

3. Abbé Baticle, *Nouv. hist. de Breteuil-en-Beauvaisis*, p. 123.

4. Abbé Alliot, *Hist. de l'abbaye de Notre-Dame d'Yerres*, p. 52.

mauvais temps, la lenteur et les incidents de la collecte. Après examen des difficultés, Amicie reconnut la nécessité d'avoir sur place un local pour abriter la collecte, les équipages et le personnel : une grange aux dîmes lui paraissant indispensable, bien que sa charte ne nous soit point parvenue, il est certain qu'elle compléta la donation première en offrant aux Dominicains une maison qui devait en tenir lieu. L'histoire ne dit pas si l'illustre visiteur fut reçu au château ou au petit prieuré de Saint-Nicolas, bâti dans la cour de l'abbaye pour deux chapelains et cinq religieux cisterciens : il semblerait qu'il lui donna la préférence et qu'il y séjourna, car il y fit une recrue ; Frère Guillaume, chapelain et confesseur des religieuses, résigna ses fonctions pour le suivre et devenir frère prêcheur de Saint-Jacques de Paris, ainsi qu'en témoigne une mention de l'obituaire au 5 mars : « *Guillelmus, noster capellanus et confessor, qui post fuit frater predicator S. Jacobi Parisiensis*¹. »

L'année suivante, dans un chapitre général, les Frères Prêcheurs, pour vivre plus parfaitement selon l'Évangile, renoncèrent à tous les biens immeubles qu'ils possédaient en commun et établirent par une constitution expresse qu'ils n'en posséderaient plus à l'avenir. Leur premier soin fut d'en informer la châtelaine d'Yerres et de lui déclarer qu'ils se voyaient obligés de lui rendre les dîmes et la maison de Villiers. Pour rester fidèle aux intentions de son mari, Amicie jugea nécessaire de les attribuer à une communauté religieuse qui lui était tout indiquée par leurs préférences antérieures pour l'ordre de Cîteaux et les bienfaits accordés aux maisons de Barbeau, d'Yerres et de Froidmont. Comme elle avait gardé un bon souvenir d'un religieux cistercien qui avait été attaché à l'abbaye d'Yerres pour s'occuper des affaires temporelles et y remplir les fonctions de chapelain, puis avait été transféré au même titre à Saint-Antoine-des-Champs, elle les invita à traiter cette question avec ce mandataire qui leur éviterait tout déplacement. En conséquence, le 30 mars 1220 (n. st.), Frère Mathieu, abbé, et les religieux du couvent de Paris donnèrent pouvoir au Frère Beuve de Saint-

1. A. Molinier, *Obituaires*, I, 613.

Antoine, chapelain de Paris, de disposer à son gré de la maison et des dîmes qu'ils possédaient dans le voisinage de La Ferté-Alais¹. Comme il s'agissait de dîmes, aucune tractation n'était possible sans l'agrément de l'archevêque de Sens : très volontiers, au mois de mai, le prélat accorda l'autorisation demandée de fonder une abbaye de femmes à Villiers, de la doter des dîmes jadis concédées par Jean Briart aux Frères Prêcheurs, sous réserve des droits du curé de la paroisse qui, en sa présence, s'était déclaré favorable au projet². Par d'autres lettres de la même date, l'archevêque ordonna que Guillaume, curé de Cerny, tant qu'il y remplirait ces fonctions, percevrait deux muids de grain, mesure de Paris, moitié blé, moitié avoine, et dix muids de vin, mesure d'Étampes, que les religieuses à établir seraient tenues de lui fournir ; le prêtre qui lui succéderait n'aurait droit sur les dîmes qu'à un muid de blé et cinq muids de vin³.

Tout obstacle étant écarté, Amicie offrit un grand pré pour y élever les bâtiments de la nouvelle abbaye ; les travaux commencèrent aussitôt, mais on n'a aucun détail sur leur importance et leur rapidité. Il est probable que la châtelaine ouvrit sa bourse et qu'elle y contribua pour une bonne part. Un des premiers soins fut de racheter les dîmes que le père de Jean Briart avait aumônées à l'abbaye de Barbeau : il n'est rien resté de cette transaction, sinon la mention du retrait portée en caractères de l'époque au dos des lettres de l'archevêque de Sens de 1181 et du diplôme confirmatif de Philippe-Auguste⁴ ; il faut sans doute y voir l'intervention d'Amicie. Dès 1224, les religieuses de Cîteaux étaient installées à Villiers-le-Châtel.

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 8, liasse 1, n° 5, original et vidimus de 1321. — *Gallia christiana*, XII, instr., n° 84. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 9. — R. P. Balme, *Hist. diplomatique de saint Dominique*, III, p. 29 et 350, et fac-similé, p. 30. — R. P. H. Laurent, *Monumenta historica S. P. Dominici*, I, n° 111. — R. P. Chapotin, *Hist. des Dominicains de la province de France*, p. 20, note 2.

2. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 8, n° 6, original et copie en forme ; 71 H 5, p. 5, copie du XVI^e siècle. — *Gallia*, XII, instr., n° 85. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 9. — R. P. Chapotin, *op. cit.*, p. 21. — R. P. Balme, III, 29. — R. P. Laurent, n° 114.

3. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 8, n° 2, deux originaux ; 71 H 5, p. 5, copie du XVI^e siècle.

4. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 8, liasse 2, nos 1 et 2. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 111. — *Bibl. nat.*, ms. latin 10943, p. 61, copies du XIII^e siècle.

Les dîmes de Cerny et de Boissy formant le revenu principal de la communauté, on ne saurait être surpris que la première abbesse se soit montrée vigilante et ait fait tous ses efforts pour n'en laisser rien perdre. Elle se plaignit à l'archevêque de Sens que dame Amicie, veuve de Jean Briart, et dame Marguerite, veuve d'Anseau du Plessis, chevalier, empiétaient sur ses dîmes d'Éguillon, de Blainval et de Boiscommun. Aussitôt, Thomas, doyen d'Étampes, fut chargé d'ouvrir une enquête dont il consigna le résultat dans une charte de janvier 1225 (n. st.). Les dites dames protestèrent de leur innocence, prétendant qu'elles se contentaient de percevoir le champart. Des témoins furent interrogés : à l'unanimité, ils affirmèrent que les plaintes contre dame Marguerite n'étaient pas dénuées de fondement : il lui fit de sévères remontrances au nom de l'archevêque. Pour marquer sa bonne volonté, elle promit de ne plus troubler les religieuses dans la perception de leurs dîmes à Éguillon, à Boiscommun, sur la terre d'Henri Cudacier et sur celle de Guillaume Guibart. Rien ne fut décidé pour Amicie, dont le cas paraissait plus complexe ; elle se borna à déclarer que, s'inspirant des intentions de messire Jean Briart, son mari défunt, elle avait fourni l'emplacement de l'abbaye et donné pour ses besoins le pré qui s'étendait depuis l'étang jusqu'aux bâtiments¹.

Cette partie du conflit traînant en longueur et tardant à se solutionner, l'abbesse porta ses doléances devant l'official de Paris : après quelques pourparlers, dans le but d'éviter tout procès, Amicie lui écrivit le 27 novembre 1225 une lettre, dont voici la traduction : « A vénérable homme et discret, maître Hugues, official du seigneur évêque de Paris, Amicie, dame de Breteuil, salut. Nous vous informons que nous avons délaissé à l'abbesse et au couvent de Villiers, près La Ferté-Alais, de l'ordre de Cîteaux, toutes les dîmes d'Éguillon, de Blainval, de la terre de Bernard le jeune d'Orgemont et de celle de Dreux Loison, au sujet desquelles elles nous avaient assigné en justice devant vous en qualité de juge ordinaire ; elles les posséderont à perpétuité, car, par nous-même ou par autrui, nous n'y porte-

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, l. 2, n° 3, original ; 71 H 5, p. 5, copie ; 71 H 1, analyse.

rons aucun trouble ni chicane, sous cette réserve cependant, que si jamais lesdites religieuses venaient à être dépouillées desdites dîmes, comme non dîmes, nous voulons qu'elles reviennent intégralement à notre domaine, car par cette concession, nous n'avons eu l'intention de leur délaissier que des dîmes pures. Aussi nous vous supplions de le confirmer pour nous et pour elles par vos lettres patentes. » En conformité de ce désir, au mois de février 1226 (n. st.), l'official adressa aux deux parties une copie de la lettre d'Amicie, munie de son sceau¹.

En outre, l'abbesse se plaignit à l'official que la nièce de Jean Briart, Eustachie, et son mari, Jean de Guillerville, lui portaient préjudice dans la levée des dîmes. Une réunion de personnalités ecclésiastiques et laïques fut tenue à Saint-Éloi de Paris, pour solutionner le litige : il fut convenu que chaque année, à l'automne, le mandataire des religieuses irait aux champs avec le sergent du sire de Guillerville et qu'il prélèverait autant de gerbes de blé pour la dîme qu'il en serait perçu pour le champart, qu'il recueillerait la même quantité de vin qu'au temps de Jean Briart et qu'il enlèverait le tout avec ses charrettes. Pour les terres non sujettes à champart, comme pour celles appartenant en propre au chevalier, les religieuses percevraient la onzième gerbe. Si leur représentant était absent, le sergent devrait le convoquer pour compter et dîmer ensemble. Au cas où il enlèverait le champart, il devrait notifier au mandataire sitôt possible le nombre de gerbes qu'il avait prélevées. Si celui-ci ne récoltait pas la quantité prévue, le chevalier devrait contraindre le colon à payer ce qui manquait et jurer qu'il n'avait rien fait enlever. Lorsque les deux sergents seraient présents, celui des religieuses emporterait aussitôt la dîme, sans attendre l'enlèvement du champart². En résumé, c'était l'application des conditions prévues dans la charte de Jean Briart.

Pour prévenir toute réclamation ultérieure des Frères Prêcheurs, l'abbesse de Villiers leur demanda la confirmation solennelle de leur désistement sur les dîmes et de leur rétrocession. Par une charte signée entre le 30 mars 1225 et le 19 avril 1226,

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, n° 4.

2. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, n° 5.

Frère Mathieu, qui ne portait plus le titre d'abbé, mais seulement celui de prieur, considérant que l'état de pauvreté est plus méritoire, d'un meilleur propos et qu'il crée moins de sollicitudes, plaçant d'ailleurs toute sa confiance pour la vie présente et future dans l'assistance du Seigneur, déclara qu'il avait décidé de ne plus retenir aucune possession temporelle ; en conséquence, reconnaissant qu'il avait joui un certain temps, en toute quiétude, des dîmes de Villiers et d'une maison, il s'en était dessaisi au profit d'une abbaye de religieuses de l'ordre de Cîteaux, qui devait être fondée en ce même lieu ; il avait investi de tous ses droits Frère Beuve de Saint-Antoine et lui avait donné pleins pouvoirs d'en disposer à son gré. Il renouvelait son désistement en faveur des religieuses déjà installées à Villiers¹. Tel fut le dénouement de la donation de Jean Briart aux Frères Prêcheurs.

LES FILLES DE JEAN II BRIART

En 1220, pour le salut de son âme, pour ses maris Baudouin du Donjon et Jean Briart, ses père et mère, ses enfants, ses ancêtres et ses amis, Amicie de Breteuil donna à l'abbaye de Froidmont le bois d'Ébeillaux près de Breteuil, avec toutes ses dépendances et acquisitions. Elle y ajouta le bois des Communs et la terre rachetée sur Jean, vicomte de Breteuil. Grâce à ces revenus, il serait fait deux pitances, l'une pour son anniversaire, l'autre pour celui de Jean Briart. Elle concéda également le droit de pacage dans tous ses bois du Gard, en dehors de la Taille². Elle gratifia de ses libéralités son cher prieur de Variville³. En mars 1221 (n. st.), elle assigna aux religieux de Chaalis vingt sous de rente sur son travers d'Hardivillers, pour le luminaire des messes⁴. Au mois de juin suivant, elle ratifia la vente de la dîme

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 8, liasse 1, n° 7, original ; 71 H 5, p. 5, copie ; 71 H 1, n° 7, analyse. — *Gallia*, XII, instr., n° 86. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 10. — R. P. Balme, p. 33, fac-similé. — R. P. Laurent.

2. *Bibl. nat.*, ms. latin 5471, p. 339.

3. Abbé Baticle, *op. cit.*, p. 117.

4. *Bibl. nat.*, ms. latin 17113, p. 253 et 367.

d'Amboile, que le chevalier Anseau avait consentie aux Grandmontains de Vincennes et dont la mouvance avait été comprise dans son douaire : dans cette charte, elle prend le titre de dame d'Yerres¹. En août 1221, elle confirma à l'abbaye de Froidmont toutes les aumônes et droits qu'elle avait reçus de ses ancêtres ou acquis dans l'étendue de sa seigneurie à Cormeilles, Mauregard, Gouy, Grandmesnil et la Fosse-Thibaud, ainsi que la terre d'Halines².

Le 9 juin 1222, elle confirma les lettres par lesquelles sa nièce Catherine, comtesse de Blois et de Clermont, avait donné aux Templiers sa ville d'Esquennoy, près Breteuil, avec la justice et toutes ses dépendances ; cette donation était faite, en outre, à la charge de faire célébrer chaque année, dans l'église du Temple à Paris, un anniversaire pour la donatrice et ses père et mère, et de distribuer à ceux qui y assisteraient une pitance de vingt sous. Voulant aussi leur donner des preuves de sa bienfaisance, Amicie leur accorda son bois d'Halincourt près d'Esquennoy, avec toute la justice et seigneurie ; il est dit que les Templiers pourraient le défricher et le cultiver, sans préjudice toutefois au droit d'usage qu'elle avait concédé aux religieuses de Bellefontaine³. Par une autre charte de la même année, elle les dispensa, eux et leurs hommes d'Esquennoy, de venir moudre leurs grains, si ce n'était de leur bonne volonté, aux moulins de Breteuil⁴.

Au mois d'août 1222, elle donna la terre de Beauvoir aux moines de Froidmont⁵. En mai 1223, elle assigna aux religieux de Chaalis deux muids de terre semeure à Maisoncelles⁶. En juillet suivant, comme héritière de son oncle, Manassés, sieur de Bulles et de Blancfossé, elle confirma la concession faite par lui à l'Hôtel-Dieu de Beauvais de quatre muids de grain sur la terre

1. *Arch. nat.*, L 955, n° 14, original.

2. *Bibl. nat.*, ms. latin 5471, p. 85, extrait avec dessin du sceau, type décrit ; — coll. Picardie, t. 305, n° 82, original.

3. *Arch. nat.*, S 5215^B, n° 15, original scellé. — E. Mannier, *Les commanderies du Grand Prieuré de France*, p. 587.

4. *Arch. nat.*, S 5215^B, n° 12, original. — E. Mannier, *Le Grand Prieuré de France*, p. 588, analyse.

5. *Bibl. nat.*, ms. latin 5471, fol. 194.

6. *Bibl. nat.*, ms. latin 17113, p. 183, extrait avec dessin du sceau, type décrit.

de Blancfossé. Elle approuva celle de Bernart de Paillart à l'abbaye de Beaupré¹ et, en avril 1225, elle fit cadeau à son clerc Onfroi d'un muid de terre à Blancfossé².

A l'âge d'au moins soixante ans, Amicie de Breteuil se remaria pour la troisième fois avec Gautier de Risnel³. En 1224, par un acte qui demanderait de longs commentaires, les deux époux élargirent le cercle jusque-là encore si restreint de la liberté des habitants de Breteuil en leur accordant une charte de franchises et en les déclarant exemptés de toutes taxes seigneuriales extraordinaires⁴. En 1225, ils confirmèrent à l'abbaye de Breteuil la vente par Pierre Hamon d'Hardivillers, chevalier, moyennant 190 livres, de cinq muids et neuf mines de blé et six muids et neuf mines d'avoine qu'il percevait chaque année dans la grange de l'abbaye⁵.

Cette union fut de courte durée, car, au mois de janvier 1226 (n. st.), Gautier de Risnel assista à l'assemblée générale tenue à Paris au sujet de la croisade contre les Albigeois et prit l'engagement de suivre Louis VIII dans son expédition : à cet acte, il apposa son sceau, où il est représenté à cheval, portant *un lion* sur son bouclier, avec cette légende : ✠ SIGILLVM . GALTERI . DE . RISNEL ; le contre-sceau est formé d'un écu *au lion*⁶. Le rendez-vous des croisés fut fixé à Bourges au 17 mai : Gautier mourut au début de l'expédition, peut-être au siège d'Avignon. En septembre 1226, Amicie était veuve pour la troisième fois lorsqu'elle confirma aux Templiers une donation faite par Raoul, châtelain de Breteuil : à l'original pend un sceau en cire verte, sur lacs de soie rouge, du second type que j'ai décrit⁷. Elle mourut peu après, sans doute dans le courant d'octobre, car, au mois

1. A. de Dion, *op. cit.*, p. 33.

2. *Bibl. nat.*, ms. latin 5471, fol. 77.

3. A. Duchesne, *Hist. de Dreux*, p. 25. — A. de Dion, *Les seigneurs de Breteuil*, p. 33.

4. Graves, *Hist. du canton de Breteuil*. — Abbé Baticle, *Nouv. hist. de Breteuil-en-Beauvaisis*, p. 119.

5. *Arch. de l'Oise*, H 1825. — D^r V. Leblond, *Nobiliaire du Beauvaisis*, II, 626. — *Bibl. nat.*, ms. latin 5471, fol. 77 et 365.

6. Douët-d'Arcq, *Inv. des sceaux*, n^o 3394.

7. A. de Dion, *op. cit.*, p. 27, 28. — *Arch. nat.*, S 5215, n^o 8.

de novembre, ses filles acquittèrent les droits de sa succession par un acte en latin que je traduis : « Simon de Beausault, Clémence, son épouse, et Jeanne [femme de Simon] de Dargies notifient qu'ils ont composé avec le seigneur roi, sur le rachat de la terre de Breteuil, mouvant de la couronne, à trois mille livres parisis payables en trois termes, sous réserve des conventions arrêtées à ce sujet entre Amicie de Breteuil et le seigneur roi¹. » En décembre suivant, l'évêque de Beauvais fit savoir que, par testament, la dame de Breteuil avait légué en pure aumône aux Frères de la chevalerie du Temple pour le secours de la Terre-Sainte et pour obtenir chaque année un anniversaire dans l'église du Temple à Paris, la terre du Gallet, près de Crèvecoeur, avec tous les droits de justice et de seigneurie qu'elle y possédait².

Au partage de la succession d'Amicie, comme les enfants qu'elle avait eus de Baudouin du Donjon étaient décédés, Yerres et ses dépendances échurent aux frères de celui-ci, Pierre du Donjon et Guy de Jouy. Villiers et les autres terres avaient déjà été remis aux enfants de Jean Briart du premier lit, Jean III et Guillaume. Enfin, comme je viens de le dire, la châteltenie de Breteuil fut partagée entre les deux filles qu'elle avait eues de Jean Briart : Clémence, mariée à Simon de Beausault, et Jeanne, femme de Simon de Dargies. Jeanne Briart fut inhumée à l'abbaye de Beaupré, où son obit était célébré le 7 mars³. En dehors de la quittance citée plus haut, cette attribution est encore attestée par les confirmations des aumônes d'Amicie que ses gendres firent aux religieux de Froidmont.

JEAN III BRIART

Jean III Briart perdit son frère Guillaume, qui était cleric, au début de l'année 1226 : par testament, il avait laissé le quint de ses possessions de Villiers à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés ; en février, maître Milon de Portes et messire Jean de Maisons,

1. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, n° 1829.

2. *Arch. nat.*, S 5223^B, n° 343. — E. Mannier, *op. cit.*, p. 599.

3. A. de Dion, *op. cit.*, p. 34.

ses exécuteurs testamentaires, informèrent les religieux de leur assentiment. Mais Jean Briart s'opposa formellement à la délivrance du legs pour éviter le démembrement de sa terre. Près de deux années s'écoulèrent avant d'avoir trouvé une solution ; finalement, il accepta une transaction avantageuse qui lui fut proposée. En septembre 1227, avec l'assentiment de sa femme Euphémie et de ses enfants non désignés, il assigna aux religieux pour l'anniversaire dudit Guillaume une rente de trente sous, payable le lendemain de saint Denis ; en échange, ceux-ci renoncèrent au legs, mais il fut convenu qu'en cas de retard dans le paiement, il y aurait une amende de douze deniers par jour¹.

Julienne d'Essonnes et son fils Jean, chevalier, avaient donné aux Hospitaliers la maison qu'ils possédaient à Corbeil, dans la mouvance de Jean Briart : en qualité de suzerain, au mois de janvier 1231 (n. st.), il approuva cette aumône². A l'original est appendu un sceau rond de 32 mm., en cire verte, représentant un écu *fascé de gueules et d'hermine de six pièces*, avec cette légende : ✠ S' . IOH̄IS . BRIART . MILITIS. Il est à remarquer qu'il portait les armoiries pleines des Briart, sans brisure de cadet.

Jean III Briart mourut peu après : selon toute apparence, c'est lui qui fut inhumé dans l'église de l'abbaye, en avant du maître-autel, du côté de l'épître, « *sous une tombe en pierre plate, eslevée sur quatre liens de pierre... sur laquelle il y avoit une statue (brisée et défigurée au xvii^e siècle)... le jour de son décès estoit rompu³* ». Grâce à l'inscription mentionnant un « Jean de Briart, chevalier, sr de Villiers », la place honorable qu'elle occupait la fit regarder avec le temps comme celle de Jean II, le premier bienfaiteur de l'abbaye. Elle fut supprimée en 1642 pour permettre de relever le niveau du sol. Cette innovation déclencha entre les religieuses et les seigneurs un long procès, un instant assoupi, puis repris en 1685 : en se basant sur cette pierre tombale et sur deux aveux, l'un du 21 mars 1528, l'autre du 13 novembre 1608, Jean-Baptiste de Selve revendiqua la qualité de

1. *Bibl. nat.*, ms. latin 5416, p. 221.

2. *Arch. nat.*, S 5144^B, n^o 10, original scellé ; S 5749, p. 15, analyse.

3. *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 18, 36.

fondateur, demandant « que les religieuses fussent condamnées à rétablir devant le maître et principal autel de leur église, la tombe de Jean de Briart, s^r de Villiers, leur fondateur, en la manière qu'elle estoit, ce qu'elles seroient tenues de faire dans quinzaine, sinon permis au s^r de Selve, de le faire faire à leurs frais ». Un arrêt du Parlement du 28 mai 1718 le débouta de sa demande¹.

De son mariage avec Euphémie de Berchères, Jean III Briart laissa plusieurs enfants, dont les noms ne nous sont point parvenus, à l'exception de celui de l'aîné, Jean IV.

JEAN IV

Jean IV Briart, chevalier et seigneur de Villiers, paraît avoir débuté par une négligence administrative : son père avait oublié de présenter l'hommage d'une maison sise à La Ferté et payant quarante sous de cens ; faute de devoirs, Guillaume des Barres l'avait fait saisir. L'héritier n'ayant pas réparé l'oubli dans les délais réglementaires, au mois de mars 1232 (n. st.), le châtelain la concéda aux religieuses de Villiers sous réserve de la justice et de tous ses droits seigneuriaux².

Un grave litige, dont on ne précise pas la cause, s'était élevé entre l'abbaye, d'une part, Jean Briart, sa mère et ses frères, de l'autre, *inter nos et matrem nostram et fratres nostros ex una parte et abbaciam...* Sur l'ordre du roi Louis IX et de la reine Blanche, à qui l'affaire avait été soumise, les parties acceptèrent l'arbitrage de Gautier, évêque de Chartres, et de Baudouin VI de Corbeil. Pour clore l'incident et se conformer à la sentence arbitrale, en septembre 1232, Jean Briart abandonna aux religieuses de Villiers une pièce de six arpents de terre, contiguë aux murs de l'abbaye, toute la terre qui s'étendait entre l'abbaye et le mur de sa vigne jusqu'à l'eau de son étang et au ruisseau. En plus, il leur délaissa la terre qu'il s'était réservée au-dessus du ruisseau

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 78.

2. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, l. 22, n^o 2 ; 71 H 5, p. 68. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 16.

depuis la vigne de Ménard jusqu'à son moulin, en arrière de sa vigne, de son courtil et des murs de l'abbaye¹.

Pour prévenir de nouvelles difficultés avec les religieuses de Villiers, au mois de janvier 1234 (n. st.), Jean Briart leur donna encore un pré contigu à son vivier et aux murailles de l'abbaye, comme il s'étend en long, depuis la chaussée de son étang jusqu'aux prés des moines de La Ferté, et en large, depuis l'abbaye jusqu'à la terre labourable du côté de Cerny, sous réserve de l'eau descendant de son moulin, du curage du ru et de l'évacuation de l'eau de l'étang à travers les terres de l'abbaye, lorsqu'il voudrait le vider et le nettoyer. Afin d'assurer la stabilité de ses dispositions, il écrivit au roi pour l'en informer et lui demander de les approuver : en réponse à son désir, par un diplôme d'octobre 1235, Louis IX vidima sa lettre et la confirma².

Au mois d'août 1235, Jean Briart donna aux religieuses de Villiers tout ce qu'il possédait à Auvernaux en cens, justice, hôtes et autres droits ; il en obtint l'amortissement de son cousin Guy Briart de Villepesque³.

Le 8 juin 1236, sur convocation, en compagnie de son parent, Jean de Guillerville, il arriva à Saint-Germain-en-Laye, où l'armée royale se disposait à marcher contre Thibaud, comte de Champagne ; il y trouva son oncle, Simon de Dargies⁴. Fort heureusement, des médiateurs s'interposèrent ; la guerre ainsi évitée, un traité de paix fut conclu.

En mai 1237, avec l'assentiment de Marguerite, sa femme, il approuva la vente à Saint-Spire de Corbeil, moyennant quatre-vingts livres, de la terre de Bondoufle, qui avait appartenu à son cousin, Renaud du Plessis, chevalier, et avait été assignée en dot à sa fille Isabelle, lors de son mariage avec Philippe de Garancières, écuyer, ainsi que le champart d'une pièce de onze arpents, contiguë à la précédente, et onze sous de cens : ce bien

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, l. 22, n° 3, original ; 71 H 5, p. 5, n° 13, donation du petit clos et champ de foire. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 16.

2. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, l. 22, n° 4 et 6, originaux ; 71 H 5, n° 33. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 18 et 114.

3. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 14, l. 82, n° 1, original. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 20.

4. *Histor. des Gaules*, XXIII, 725.

provenant des Briart, en qualité de premier seigneur, il en accorda l'amortissement, qui fut également concédé par Ferry du Donjon, sieur de Jouy et de Vaux¹.

En 1238, Jean Briart se porta garant de la vente que Jean de Cheptainville, écuyer et, sa mère, Jeanne, veuve de Jean de Cheptainville, alors remariée à Guy de Vert-le-Grand, chevalier, consentirent à l'évêque de Paris².

Une contestation nouvelle s'éleva au sujet du ru de Montmirault amenant l'eau du moulin, en arrière de l'abbaye de Villiers et à l'opposé de l'étang : Jean Briart prétendait que cette eau lui appartenait et qu'elle devait se déverser dans la douve du château, *in fossatum magnum fortalitie nostre*. Les religieuses avaient bâti des chambres sur la partie du ru traversant leur clos, lesquelles, disait-il, arrêtaient l'eau et la corrompaient : pour l'éviter, elles devaient déplacer le ru. Finalement, en novembre 1238, il se désista de ses prétentions et abandonna tous ses droits sur le ru, ne se réservant autre chose que le passage de l'eau à travers les terres de l'abbaye³.

Sur ces entrefaites, Jean Briart tomba malade et fit son testament, qui ne porte point de date. Il constituait sur sa seigneurie une rente de dix livres destinée à l'entretien d'un chapelain qui célébrerait la messe pour le repos de son âme ; en outre, il laissait quarante sols à la chapelle de Villiers, sans doute celle du château. Marguerite, son épouse, intervint dans cet acte pour ratifier ses dernières volontés, promettant de les exécuter fidèlement et de payer toutes les dettes qui seraient réclamées et prouvées. Outre la noble dame, les exécuteurs testamentaires furent messire Thomas de Noyers, chapelain, et Guillaume de Berchères, chevalier, oncle maternel du testateur (donc frère d'Euphémie, citée plus haut) ; ils devaient prendre l'avis de Pierre de Faville, de l'ordre des Frères Mineurs⁴. En marge de la copie de ce titre, le cartulaire indique qu'il mourut le jour de sainte Marguerite,

1. Couard-Luys, *Cart. de Saint-Spire*, p. 72, 78, 79.

2. Guérard, *Cart. de Notre-Dame de Paris*, III, 51.

3. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, l. 22, n° 5, original ; 71 H 5, p. 2.

4. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 5, p. 4, et Inv. général des titres de Villiers par dom Oudin, 1^{er} sac.

c'est-à-dire le 20 juillet, où se célébrait son anniversaire¹. Il fut inhumé dans l'église Saint-Germain-lez-Corbeil, sous une pierre tombale, aujourd'hui très oblitérée, qui se voit encore derrière les fonts baptismaux. Selon Guilhermy², « elle appartient au XIII^e siècle, peut-être même à la première moitié. Point d'effigie, aucune ornementation, mais seulement une large bordure, occupée par l'épithaphe, dont les mots sont très espacés... Le titre de madame donné à la défunte nous autorise à penser qu'elle était d'un rang élevé ». Il n'a pu interpréter le nom du chevalier qui a disparu en majeure partie avec un morceau de la pierre ; grâce aux chartes de Villiers, je crois pouvoir le rétablir avec certitude : ICI . GIST . [IEHAN . BR]IARZ . DE . CORBVEIL . ET . MADAME . MARGVERITE . SA . FAME . PRIEZ . POVR . LEVRS . AMES . AMEN. Peut-être faut-il placer le décès en 1239 ou 1240 : il est certainement antérieur à la convocation mandant les vassaux de la couronne à Chinon pour le 5 mai 1242, en vue de l'expédition contre le comte de La Marche ; le rôle spécifique que sa veuve y répondit à sa place, en même temps que Jean de Guillerville, Simon de Beausault et Simon de Dargies³. Marguerite ayant survécu à son mari, il est évident que le monument fut élevé par leur fils, qui était seigneur du Vieux-Corbeil, et chez lequel ils moururent l'un et l'autre.

JEAN V

Du vivant de son père, Jean V Briart, chevalier, avait épousé Béatrice, dame de Montgeron et du Vieux-Corbeil, que je crois fille de Thomas Pasté, d'une famille de baillis royaux, et d'Agnès. Cette alliance était très honorable, car son frère aîné, Ferry Pasté, qui avait en 1224 la tutelle de ses frères et sœurs, devint maréchal du roi Louis IX en 1226 et remplissait encore ces fonctions en 1245 : il jouit d'un grand crédit à la cour et fut investi

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 5, et Inv. général des titres de Villiers par dom Oudin, 1^{er} sac, note.

2. F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, IV, 226. — L. Vollant, *L'église de Saint-Germain-lez-Corbeil*, p. 11, d'après copie de l'abbé Guiot (*Bibl. de Rouen*, fonds Montbret, ms. 115).

3. *Histor. des Gaules*, XXIII, 727.

de nombreuses missions. Leur cadet, Gilles, fut chanoine de Chartres et prévôt, puis évêque d'Orléans (1282-1289). En l'abbaye d'Yerres, le 15 novembre, l'obit de Thomas était commémoré avec celui de l'évêque Gilles. Devenue veuve, Agnès s'était retirée dans cette communauté auprès de sa fille Euphémie, qui devint prieure ; en mentionnant son anniversaire au 3 mai, le nécrologe rappelle qu'elle avait donné quarante sous de rente à Concis et vingt livres pour des réparations. Cette donation faite par Thomas et Agnès, alors décédés, fut confirmée en 1227 par leur fils, Ferry, et par le suzerain, Guy Briart de Villepesque¹.

A la suite de ce mariage, Jean Briart, auquel ses contemporains donnèrent le surnom peu intelligible de *Moster* ou *Moutier*, se qualifia seigneur du Vieux-Corbeil, bien que son beau-frère en eût conservé une part importante. Sous ce titre, en mars 1231 (n. st.), avec son cousin Guy Briart, il approuva l'affranchissement octroyé par Guillaume de La Glaisière, chevalier, à ses hôtes de Jolivet, dans sa seigneurie d'Ozoir-la-Ferrière². Au mois d'octobre 1237, avec Béatrice, son épouse, il vendit pour quarante livres aux Hospitaliers de Corbeil le moulin qu'il possédait en la paroisse d'Essonnes près du pont de pierre du Per-ray, lequel relevait de Ferry Pasté comme premier seigneur, et en arrière-fief de Guy Briart³. En novembre de cette année, avec sa femme, il donna aux pauvres religieuses de Villiers une rente de soixante sous sur la terre et les revenus de Montgeron, avec toute justice, payable moitié le lendemain de Saint-Martin d'hiver, moitié le lendemain de la Purification ; en qualité de premiers seigneurs, Ferry Pasté et Isabelle, sa femme, accor-

1. Sur Guillaume Pasté, bailli de Senlis, voir *Histor. des Gaules*, XXIV, 53*, 57*, 77*. — Sur Thomas, voir A. Molinier, *Obituaires*, I, 520, 521, 616, 624, et *Arch. nat.*, S 2168. — Sur Ferry, voir *Arch. de S.-et-O.*, G 264, fol. 120, n^{os} 327 et 328 ; *Arch. nat.*, S 6125, n^o 62 ; LL 1025, fol. 226 ; S 5147, n^o 5 ; J 534, et Teulet, II, n^o 1911. — *Bibl. nat.*, ms. latin 17049, p. 627. — *Histor. des Gaules*, XX, 769 ; XXI, 229, 235. — Alliot, *Cart. de Notre-Dame d'Étampes*, p. 116. — Teulet, *Layettes*, II, n^o 2476, 2481, 2591, 3231. — A. Moutié, *Chevreuse*, II, 161. — J. Depoin, *Les vicomtes*, p. 39 ; *Chartes de Saint-Martin-des-Champs*, IV, 150.

2. *Bibl. nat.*, ms. latin 5416, p. 278.

3. *Arch. nat.*, S 5145^A, n^{os} 16 et 5, originaux.

dèrent l'amortissement, moyennant huit livres qui furent payées par la communauté¹.

Au mois de janvier 1238 (n. st.), messire Jean du Vieux-Corbeil, dit Moutier, et Béatrice, sa femme, vendirent leurs dîmes de Noisy-le-Grand et de Villiers-sur-Marne, moyennant cent vingt livres parisis, à l'église Saint-Honoré de Paris, avec le consentement de leur fille Ade et de leur gendre Étienne de Pénil, chevalier ; au cas où l'acheteur perdrait la jouissance de ces dîmes, il aurait droit à une indemnité de vingt livres en plus du remboursement : il est à remarquer que parmi les garants se trouva Guy Briart. A leur mort, Henri de Saint-Rémy, écuyer, contesta la validité de cette vente².

Au mois de juin 1239, un échange de biens à Ozoir-la-Ferrière entre l'abbaye de Saint-Maur et Guillaume de La Glaisière, chevalier, fut conclu sous la garantie de Jean du Vieux-Corbeil et de Béatrice³. Vers cette même date, ils consentirent au rachat par l'église de Saint-Spire d'une dîme qu'ils possédaient au Vieux-Corbeil⁴.

Sur ces entrefaites, leur fille, Isabelle Briart, avait pris l'habit religieux à Villiers : pour la doter et lui remettre sa part de leur succession, d'accord avec sa femme, il lui assigna la moitié de la terre, des cens, des revenus et autres profits de Montgeron dans la mouvance de Ferry Pasté et de Guy Briart. Béatrice vint à mourir avant que cette donation ne fût régularisée. Devant l'official de Paris, en avril 1240, il rappela la décision qu'il avait prise avec sa femme et la confirma ; en outre, il donna à Isabelle le quint de l'autre moitié et, moyennant soixante livres, il vendit le surplus à l'abbaye, avec la justice et les droits en découlant. Adam Briart, son fils aîné, ratifia la donation et la vente, sous la caution d'Eudes de Lugny et d'Étienne de Pénil, chevaliers. Le même mois, devant le doyen de Melun, Étienne de Pénil et son épouse, Ade, qualifiée fille dudit Jean Briart du Vieux-Corbeil, ratifièrent les conventions assurant la dot d'Isabelle, ainsi que son

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 24, l. 218 ; 71 H 1, p. 535.

2. J. Depoin, *Chartes de Saint-Martin-des-Champs*, IV, n° 977, p. 198 ; V, 2.

3. *Bibl. nat.*, ms. latin 5416, p. 236.

4. Couard-Luys, *Cart. de Saint-Spire*, p. 144.

frère cadet, Philippe Briart. A son tour, Ferry Pasté, maréchal de France, confirma l'aliénation de Montgeron, en qualité de premier seigneur ; il enregistra l'assentiment du fils aîné et accorda l'amortissement¹.

Peu après, Jean V Briart et Adam, son fils aîné, furent enlevés par une mort prématurée. En juin 1248, Philippe Briart, dit Moutier, se qualifiait seigneur du Vieux-Corbeil : il renonça à sa suzeraineté sur Simon de La Glaisière et consentit à ce qu'il fût directement le vassal de l'abbé de Saint-Maur pour ses biens d'Ozoir². Il n'en est plus fait mention : peut-être trouva-t-il la mort dans la croisade de l'année suivante.

Ade Briart demeura la seule héritière. Elle avait épousé Étienne, fils cadet de Pierre de Pénil, seigneur de Vaux près Melun ; un de ses cousins, portant le même prénom, deviendra archevêque de Sens³. En 1239, Étienne de Pénil et Ade amortirent une vigne sise à l'Alleu de Vaux-le-Pénil, que le clerc Robert de Voisenon avait léguée aux chanoines du Jard. En 1247, moyennant vingt livres, ils amortirent la donation que Galeran de Chartrettes, chevalier, avait faite à la même abbaye de tous ses droits sur une autre vigne du même terroir. Ade Briart était veuve et avait la garde-noble de son fils au mois de février 1263 (n. st.), où elle dut ratifier la concession d'une vigne sise au même canton, « dans la censive de défunt Étienne de Pénil⁴ ». Son obit était célébré le 13 juin, au Jard, en raison d'un legs de soixante sous⁵. Leur fils, Guy de Pénil, apparaît en 1264, où il vendit à l'abbaye du Lys quatre-vingt-dix arpents de bois entre Dammarié et La Rochette⁶. Il hérita des droits de sa mère à Villiers, ce qui lui fournit l'occasion de devenir un bienfaiteur des Cisterciennes. Sa femme, Alice, et sa fille, Mahaud, furent inhumées dans leur église. Devant la porte du balustre, dom Fleureau a vu

1. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 24, originaux.

2. *Bibl. nat.*, ms. latin 5416, p. 239.

3. G. Leroy, *Essai gén. sur les seigneurs autochtones de Vaux-le-Pénil* (*Bull. de la Soc. d'arch. de Seine-et-Marne*, 1878, p. 15).

4. *Bibl. nat.*, ms. latin 5482, fol. 145, 148. — *Arch. de Seine-et-Marne*, H 141, 27.

5. *Bibl. de Melun*, Obituaire du Jard, 13 juin.

6. *Arch. de S.-et-M.*, H 577, invent. du Lys.

une pierre tombale avec cette inscription : HIC . IACET . DOMICELLA . MATILDIS . FILIA . DOMINI . GVIDONIS . DE . PENVLO . MILITIS . REQVIASCAT . IN . PACE . ORATE . PRO . EA. Plus bas, devant la grille, sur une autre, il a lu : HIC . IACET . DOMINA . AALIPS . VXOR . QVONDAM . GVIDONIS . DE . PENVLO . MILITIS . DOMINI . DE . VILLARIBVS . CVIVS . ANIMA . REQVIASCAT . IN . PACE¹. Nul doute que la tombe de Guy s'y trouvait également parmi celles des chevaliers qu'il n'a pu identifier : son obit était célébré le 10 juin, en l'abbaye du Jard². Ainsi s'éteignit la descendance directe des Briart de Villiers-le-Châtel et leurs biens firent retour aux collatéraux.

MARGUERITE BRIART

Marguerite, fille de Jean I^{er} Briart, dit de La Ferté, épousa Anseau, fils d'Arraud II du Plessis, qui possédait dans la châtellenie de Corbeil soixante livrées de terre, relevant d'autre que du roi³. Du chef de sa femme, avec une partie de Villiers dont on ignore l'importance, il tint de la couronne le manoir du Bois-Briart avec cent soixante-neuf arpents de terres labourables, trente arpents de bois, dix-neuf livres de cens, vingt et une droitures composées chacune d'un setier d'avoine, de deux chapons et de trois deniers pour abrenage ; selon un aveu postérieur, il en dépendait de nombreux arrière-fiefs situés à Courcouronnes, Corbeil, Fontenay-le-Vicomte, Soisy-sur-École, Villecresnes, Ormoy, Vieux-Corbeil, Villejuif, Mory, Le Mée, près Melun..., etc.⁴.

Les jeunes époux y fixèrent leur résidence, d'où le nom de Plessis-Briart qui lui fut donné. Ils y fondèrent une chapelle en l'honneur de Notre-Dame : pour l'entretien du desservant, ils assignèrent dix livres de rente, moitié sur leur censive de Courcouronnes, moitié sur le péage d'Essonnes ; en outre, à la fourniture du luminaire, ils affectèrent un arpent de terre, promettant en cas d'insuffisance du revenu de payer le supplément. Le curé

1. *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 75-76.
2. *Bibl. de Melun*, Obituaire du Jard, 10 juin.
3. *Histor. des Gaules*, XXIII, 687.
4. *Arch. nat.*, P 129, fol. 136.

de Courcouronnes fut chargé de veiller à l'exécution de ces dispositions avec l'agrément de l'évêque de Paris et du prieur de Saint-Guénault, suivant lettres de mars 1214 (n. st.)¹. Au mois d'avril suivant, les suzerains, Pierre du Donjon et Guérin de Monceaux, y donnèrent leur adhésion. Marguerite Briart était veuve en janvier 1225 (n. st.), lorsqu'elle fut accusée par les religieuses de Villiers de les frustrer de certaines dîmes, ainsi qu'il a été exposé plus haut. De cette union vinrent trois enfants : 1^o Renaud du Plessis, qui, à l'héritage paternel, ajouta la terre de sa mère à Bondoufle ; 2^o Eustachie ; 3^o Isabeau.

Eustachie, nièce de défunt Jean II Briart et femme de Jean de Guillerville, chevalier, souscrivit en mars 1226 (n. st.) la transaction relative à la levée des dîmes, que j'ai analysée ci-dessus. Classés parmi les principaux feudataires de la châtellenie de Montlhéry, les Guillerville y devaient deux mois de garde à cause de leur manoir de même nom et du moulin Basset². Ils étaient apparentés aux seigneurs de Linas, ce qui ne saurait surprendre, en raison du voisinage de leurs terres, et à ceux de Vaugrigneuse ; leur présence aux obsèques de Guérin de Guillerville en est la preuve ; devant eux, son fils, Guillaume I^{er}, donna au prieuré de Longpont, pour le repos de son âme, une rente de dix sous sur une vigne à Luisant³. Cet acte est peu postérieur à 1156, où Thibaud, évêque de Paris, confirma à l'abbaye des Vaux-de-Cernay une rente que Guérin de Guillerville avait donnée sur sa vigne d'*Entre-deux-Eaux*⁴. En 1181, Guillaume I^{er} ratifia les aumônes de son oncle, André II d'Ormoy, sur lesquelles je reviendrai plus loin. En 1200, il confirma à Saint-Spire de Corbeil l'acquisition de deux arpents de vigne à Cossigny, sous réserve de douze deniers de cens⁵. Il vivait encore vers 1211 et paraît être le père de Jean de Guillerville qui nous occupe.

Jean de Guillerville mourut avant le mois de décembre 1233,

1. *Arch. nat.*, LL 1450^A, fol. 143.

2. *Histor. des Gaules*, XXIII, 671, 689 et 721. — Abbé Lebeuf, *Hist. de Paris*, III, 492.

3. Marion, *Cart. de Longpont*, n^o 24.

4. L. Merlet et A. Moutié, *Cart. de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay*, I, 15.

5. Couard-Luys, *Cart. de Saint-Spire*, p. 139. — Marion, *op. cit.*, n^o 218. — J. Depoin, *Les vicomtes*, p. 56. — *Cart. des Vaux-de-Cernay*, p. 591, 76 et 121.

où sa veuve dut amortir à l'église de Linas la vigne de Guipé-reux, donnée par le clerc Baudouin de Leuville¹. Il laissa trois fils, Guillaume II, Jean II et Pierre, tous trois mentionnés dans une charte de mars 1234 (n. st.), par laquelle ils amortirent à l'église de Linas les vignes du Buisson que lui avait léguées Hugues de Boissy ; ils se réservèrent cinq sous de cens². Guillaume paraît avoir résidé à Montlhéry, où l'on sait qu'il possédait un hôtel avec pourpris, dans la censive du roi, attendant aux biens du chanoine Philippe Pasté³. Quant à Pierre, en mars 1232, il se porta caution pour Henri et Thomas de La Norville, chevaliers, et en janvier 1240 pour Guillaume de Leuville et André de Chevanville, chargés de déterminer un legs fait à l'église de Linas⁴.

En dehors de l'amortissement de 1234, Jean II de Guillerville a laissé peu de traces : le 8 juin 1236, il comparut au ban publié contre le comte de Champagne et, le 5 mai 1242, à celui contre le comte de La Marche⁵. En mars 1242 (n. st.), il amortit à l'église de Linas un arpent de terre que le clerc Baudouin de Leuville lui avait donné, mais il se réserva le cens, la justice et tous les droits seigneuriaux⁶. Son alliance n'est pas connue ; il laissa au moins deux fils : 1^o Geoffroy, qui suit, et 2^o Guillaume III, mentionné vers 1269, parmi les hommes d'armes d'Alphonse, comte de Poitiers, qui lui offrit un cheval de cinquante livres⁷. En février 1272 (n. st.), comme seigneur de Villiers en partie, il amortit, en faveur de Philippe, doyen d'Étampes, l'achat de deux vignes à Cerny, sous réserve du cens⁸.

Geoffroy de Guillerville épousa sa cousine, Eustachie d'Ormoy, dont il eut un fils, prénommé Jean. En 1272, se jugeant trop

1. *Arch. de S.-et-O.*, G 264, cart. du chap. Saint-Merry de Linas, fol. 45, n^o 121.

2. *Cart. de Linas*, fol. 43, n^o 112.

3. *Cart. de Linas*, fol. 55.

4. Abbé Genty, *La Norville*, p. 192 et 343.

5. *Histor. des Gaules*, XXIII, 725, 727.

6. *Cart. de Linas*, fol. 44, n^o 116. — Il approuva également le legs de Hugues de Boissy (fol. 44, n^o 115).

7. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, 659 : la date proposée pour ce rôle est certainement erronée, car Mathieu ne devint vidame de Chartres qu'après 1252.

8. *Inventaire de Villiers*, liasse 38, n^o 1 : l'original n'a pu être retrouvé.

vieux pour porter les armes contre le comte de Foix, il l'envoya à sa place¹.

Jean III de Guillerville apparaît dès 1268. Jean, châtelain de Buno, avait donné à l'abbaye de Villiers le quint de ses biens de Bouray ; sa sœur, Isabelle, femme de Henri de Gloises, chevalier, lui avait vendu le surplus. Puis les religieuses avaient cédé le quint au chevalier Henri et le reste à Geoffroy du Temple, clerc de la reine de France. Cette mouvance étant de son patrimoine, Eustachie d'Ormoï autorisa ce dernier à tenir d'elle en foi et hommage la partie du fief qui lui avait été vendue par l'abbaye ; en même temps, par acte du 15 juin, Jean de Guillerville, se disant fils et héritier de la noble dame, intervint pour y apporter son adhésion².

Peu après, Jean de Guillerville dut perdre sa mère et hériter de ses droits, car il se qualifie seigneur d'Ormoï dans une charte de janvier 1271 (n. st.) : après avoir rappelé que ses ancêtres maternels, les seigneurs d'Ormoï, avaient concédé aux moines des Vaux-de-Cernay un bois attenant à leur grange de Bouligneau, dans lequel les habitants d'Ormoï avaient le droit de cueillir les gerbes de mai, il déclare qu'il a fallu recourir à un arbitrage pour solutionner les abus que cette coutume avait introduits : Jean, curé d'Ormoï, et Frère Girard ont décidé que cet usage serait désormais supprimé, mais que les religieux verseraient cent sous aux habitants pour leur église³. A l'original est appendu le sceau du chevalier, en cire brune, sur double queue : il représente un écu accosté de deux aiglettes et armorié, *fascé de gueules et d'hermine de six pièces*, avec cette inscription autour : ✠ S' . IOHANNIS . DE . GVILLERVILLA. Le contre-sceau n'est fascé que de quatre pièces seulement. Ces armoiries reproduisent exactement celles des Briart : il est à présumer que, lors de son alliance avec Eustachie Briart, Jean I^{er} abandonna les siennes pour prendre celles de sa

1. *Histor. des Gaules*, XXIII, 766, 769, 770.

2. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 4, liasse 86, n^o 1, original.

3. L. Merlet et A. Moutié, *Cart. des Vaux-de-Cernay*, I, 672, et album des sceaux, planche X, n^o 10. — Ce sceau a été signalé à tort comme appartenant à Jean d'Ormoï, dans les *Annales du Gâtinais*, XIII, p. 270. — En janvier 1271, Baudouin de Corbeil approuva la suppression de cette coutume (p. 674).

femme, parce qu'elle était d'une noblesse plus illustre que la sienne.

En 1272, Jean de Guillerville se rendit à Tours remplacer son père dans l'armée qui devait rejoindre l'escorte de Philippe le Hardi, parti en avant pour prendre possession de Toulouse, où il fit son entrée le 25 mai. De là, ce prince marcha contre le comte de Foix, qu'il força de se rendre à discrétion, le 25 juin. Sa quarantaine étant ainsi terminée, le seigneur de Villiers rentra dans ses terres¹.

Au mois d'octobre 1276, Jean de Guillerville, chevalier, seigneur de Villiers et d'Ormoy en partie, autorisa l'abbesse à se clore de murs du côté du vieux moulin, sous réserve du ru d'écoulement dont elle lui avait reconnu la propriété par un acte antérieur. En outre, il lui confirma le droit de prélever la dîme sur ses terres de Villiers et d'Orgemont, conformément aux chartes de son père, de son aïeul et de leurs prédécesseurs, c'est-à-dire des Briart².

Sur ces entrefaites, Philippe, doyen d'Étampes, vendit aux religieuses de Villiers l'arpent de vigne qu'il avait acheté à Cerny, au terroir d'Éguillon, et celui du lieu des Plantes : le 26 juin 1287, Jean de Guillerville, qui avait dû hériter, par la mort de son oncle Guillaume, des droits seigneuriaux de cette terre, amortit l'acquisition³. Il mourut peu après, laissant un fils, prénommé Guillaume.

Le 22 mars 1288, Guillaume IV de Guillerville, écuyer, vendit au chapitre de Linas, moyennant quatre livres, deux deniers de cens qu'il percevait en raison des écluses du moulin de Cholet sur la terre achetée à Amaury de la Hunière : cette vente fut amortie peu après par Pierre d'Épinay, écuyer, comme premier seigneur⁴.

Au mois d'août 1306, en échange d'une vigne, il fit remise à l'abbé des Vaux-de-Cernay de neuf deniers de cens et du pressurage de deux vignes : l'année suivante, avec Jeanne, sa femme, il

1. *Histor. des Gaules*, XXIII, 766.
2. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, original.
3. *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 34.
4. *Cart. de Linas*, p. 30, n^{os} 65, 66, 67.

confirma cet accord. La même année, ils reconnurent que Perrenelle, veuve de Jean de Grignon, tenait d'eux en arrière-fief des cens et des rentes sur des mesures de Leuville¹. Leur fille Isabelle, dame de Guillerville, était mariée dès 1330 avec René d'Échainvilliers².

3^o Isabeau, dernière fille de Marguerite Briart et d'Anseau du Plessis, épousa Jean d'Ormoy, qui appartenait à la haute noblesse de Corbeil : il était apparenté aux familles du Donjon et de Beauvais ; avec la première, il partageait les terres d'Ormoy et de Bondoufle et une rue de Corbeil ; de la seconde, il tenait la seigneurie de Bouligneau, près de Saint-Fargeau. De plus, en 1164, Gilles d'Ormoy, fils d'André I^{er}, frère d'André II et père d'André III, agit comme héritier et petit-fils de Gaudry, vicomte de Corbeil, ce qui implique l'alliance d'André I^{er} avec une fille du vicomte. André III, qualifié tantôt fils de Gilles en 1173 et 1182, tantôt neveu d'André II, ratifia en 1181 une donation de son oncle sur Bouligneau, simultanément avec Guillaume de Guillerville, autre neveu d'André II : il me paraît être le père de Jean d'Ormoy, dont le petit-fils possédera un siècle plus tard ladite seigneurie de Bouligneau, ce qui confirme la descendance.

Grâce à son mariage, Jean d'Ormoy posséda une partie de Villiers, dont il se qualifiait seigneur dès le mois de mai 1232 : à cette date, en considération de deux parentes, Dominique et Agnès de La Roue, religieuses à Villiers, il exonéra du champart un arpent de vigne que l'abbaye avait à Éguillon, chargé de douze deniers de cens, plus deux autres pièces au terroir de Villiers, l'une tenant aux vignes de l'abbaye et au curé de Cerny, et l'autre tenant audit curé, chargées de trois sous six deniers de cens, à condition que le cens serait doublé tant que lesdites religieuses vivraient³.

Jean d'Ormoy laissa quatre fils : 1^o Guillaume, qui suit ; 2^o et 3^o Pierre et Guy, qui, après 1252, avec Simon de Corbeil, entrèrent au service d'Alphonse, comte de Poitiers, comme hommes

1. *Cart. des Vaux-de-Cernay*, II, 33. — *Cart. de Linas*, fol. 77, n^{os} 214, 215.

2. Abbé Lebeuf, *Hist. de Paris*, III, 493.

3. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 1, liasse 38, n^o 4, analyse. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 16.

d'armes¹ ; 4^o Jean II, mort jeune, laissant de son mariage avec Agnès, deux fils, Adam, chanoine de Saint-Martin de Tours, et Jean, chanoine d'Angers ; ils élevèrent à leur mère, dans l'église d'Ormoiy, un somptueux monument funéraire, qui a été décrit².

Au mois de mars 1241 (n. st.), Guillaume, seigneur d'Ormoiy, amortit aux chanoines du Jard, moyennant cinq livres, une vigne sise à Corbeil, dans la ruelle du Perray, qui leur avait été léguée par un parent, Adam Panier, écuyer, et relevait de sa mouvance : le 3 mars, devant Manassés, curé d'Ormoiy, dame Isabelle ratifia l'acte de son mari. En mai 1247, comme suzerains, les deux époux approuvèrent la vente du sixième de la dîme d'Étiolles, que les fils de Galon du Perray avaient consentie à la même abbaye³.

Leur fils, Jean III d'Ormoiy, comparut à Tours dans la quinzaine de Pâques 1272, avec Jean de Guillerville : le rôle porte qu'il devait quarante jours de service, mais qu'il avait déjà fait un mois ; malgré cela, il partit pour l'expédition contre le comte de Foix⁴.

En février 1277 (n. st.), Jean d'Ormoiy s'accorda avec les chanoines de Notre-Dame de Paris au sujet de bornes que maître Philippe de Brétigny avait plantées pour délimiter la terre du chapitre à Itteville, d'avec celle de Villiers, du côté de La Ferté. Le 24 mai de cette année, il approuva et amortit la vente du tiers de la grande dîme de Longjumeau en blé, vin, avoine, semences et légumes de toute nature, que Jean de Vaugrigneuse, chevalier, et Marguerite, sa femme, avaient consentie audit chapitre moyennant quatre cents livres ; il réserva le droit que les moniales de Villiers avaient d'y percevoir une rente d'un muid de grain⁵.

Jean III d'Ormoiy avait épousé la sœur de Philippe, châtelain de Soisy-aux-Loges, qui lui apporta en dot les terres de Fromont

1. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, 659.

2. Abbé Lebeuf, *Hist. de Paris*, IV, 257.

3. *Bibl. nat.*, ms. latin 5482, fol. 150, 183, 185. — *Arch. de S.-et-M.*, H 141, invent. chap. XII. — Les d'Ormoiy, dits Panier, étaient des collatéraux.

4. *Histor. des Gaules*, XXIII, 766, 769.

5. B. Guérard, *Cart. de Notre-Dame de Paris*, II, 139 et 373.

et de Puissard. Il mourut peu avant le mois de février 1285 (n. st.), où Amaury de la Hunière, écuyer, et Marie, sa femme, cédant au chapitre de Saint-Merry le manoir et la moitié de la seigneurie de Linas, indiquèrent parmi leurs vassaux « le fils de monseigneur Jehan d'Ormoy », donc un mineur qui n'avait pas encore rempli les devoirs féodaux de sa terre : ce fut Jean IV¹.

Vers 1290, Jean IV d'Ormoy épousa Éléonore, fille de Mathieu I^{er} de Trie, seigneur de Fontenay-les-Louvres, grand panetier de France, et de Marie Mouret. Au mois d'août 1300, Jean d'Ormoy, chevalier, seigneur de Villiers, et Éléonore, son épouse, vendirent aux chanoines de Saint-Merry de Linas, moyennant six cent trente six livres, les biens patrimoniaux qu'ils possédaient à Wissous, c'est-à-dire quarante droitures à la mesure de Montlhéry et quinze à l'ancienne mesure de Wissous sur des terres labourables, avec quatre livres de cens et quatre arpents de pré, le tout dans la mouvance dudit chapitre. De cette transaction, il reste des lettres confirmatives du roi Philippe IV le Bel d'août 1300 et un acte passé devant le prévôt de Paris, le 21 septembre suivant, beaucoup plus détaillé². La même année, les deux époux vendirent leur dime de Farcheville à Hugues de Bouville, chambellan du roi³.

Le 8 septembre 1299, aux fêtes célébrées à Boulogne, à l'occasion du mariage d'Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, avec Marguerite de France, Éléonore s'était distinguée par sa grâce et par sa beauté, éclipsant toutes les dames de la cour. Ce succès souleva à son foyer une tempête dont elle devait être victime : selon une version, dans un accès de jalousie, son mari la fit empoisonner ; selon une autre, il avait une concubine qui, ne pouvant souffrir d'avoir une rivale si considérée, s'en débarrassa par le poison⁴. Le nécrologe de Port-Royal marque qu'elle mourut le 23 février 1308 et fut inhumée dans la nef de son église, près de la grille du chœur, en face de l'horloge. Sur sa pierre tombale, qui subsiste encore, très oblitérée, on lit, en capitales gothiques : CI . GIT .

1. *Cart. de Linas*, fol. 29, n^{os} 63, 64.

2. *Cart. de Linas*, fol. 122, n^{os} 333, 335.

3. *Bibl. nat.*, coll. Baluze, LIV, fol. 175.

4. *Histor. de France*, XXI, 651 : historia Johannis a S. Victore, t. II, p. 560 du manuscrit. — Lebeuf, *Hist. de Paris*, IV, 258.

MADAME . LEONOR . DE . TRIE . FEMME . IADIS . DE . MŌSEIGNEVR .
D'OVRMOI . QVI . TRESPASSA . EN . L'AN . M . CCC . ET . VII . LE .
IOVR . DE . LA . CHAIRE . S . PIERRE . PRIEZ . POVR . CE . QVE .
DIEV . BONNE . MERCY . LE . FASSE¹. En raison de ses aumônes
antérieures, sa cousine, Philippe de Varennes, fille d'un autre
Mathieu de Trie, maréchal de France, et alors abbesse de Port-
Royal, décida qu'une messe annuelle y serait célébrée pour le
repos de son âme².

Bien que sa culpabilité ne fût aucune doute, Jean d'Ormoï
échappa au châtement que son forfait lui méritait ; il fut enfermé
dans un cachot du Châtelet, d'où l'influence de sa famille et de
ses amis parvint à le faire sortir, au cours de la quatrième année.
En effet, le 13 juin 1311, il se présenta devant Philippe, châte-
lain de Soisy-aux-Loges, pour remplir les devoirs féodaux et lui
fournir le dénombrement des fiefs qu'il en tenait, comme héri-
tier de sa mère, à Fromont et à Puissard³. Sans doute, une ordon-
nance du mois d'août 1311, dans laquelle il faut voir des lettres
de rémission, bannit du royaume, sans jugement, Jean, sire d'Or-
moï, détenu dans les prisons du Châtelet pour crime ; la cour lui
ordonna de quitter la France dans le mois, le lundi après la décol-
lation de Saint-Jean (30 août). L'original en fut remis par le
greffier, le vendredi après Noël, à Pierre de Longuat, écuyer de
messire Mathieu de Trie, beau-père du coupable et alors grand
chambellan de France⁴. Mais on peut se demander si la sentence
fut exécutée : quoi qu'il en soit, il n'en est plus fait mention.

Du mariage de Jean d'Ormoï avec Éléonore de Trie vinrent
plusieurs enfants : le seul connu fut Jean V, qui, au partage de
leur succession, revendiqua son droit d'aînesse lui accordant le
principal manoir, celui de Villiers, avec la moitié des fiefs. Le
23 juin 1313, se qualifiant écuyer et seigneur de Villiers, il amor-
tit les biens de Puiset dont Hugues de Bouville avait doté sa
chapelle de Bouville⁵. Le 1^{er} juin 1314, le roi Philippe IV le Bel
reçut et confirma de son autorité les conventions du mariage pro-

1. F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, V, 281. — P. Anselme, VI, 678.

2. A. Molinier, *Obituaires*, I, 637.

3. *Arch. du Loiret*, A 277, aveu du dimanche fête de Saint-Martin d'été, 1311.

4. Beugnot, *Olim*, II, 515. — E. Boutaric, *Actes du Parlement*, n° 3893.

5. *Arch. nat.*, JJ 49, fol. 57, n° 132.

jeté entre Jean d'Ormoï et Isabeau de Bouville, fille du chambellan Hugues II de Bouville, tué en 1304 à la bataille de Mons-en-Puelle, et de Marie de Chambly, noms qui dispensent de tout commentaire sur l'éclat de cette alliance. Jean d'Ormoï assigna en douaire à sa future « *son mestre herbergage de Villiers les La Ferté Aalés, lequel il a esleu, accepté et prins desjà pour le droit de sa ainsnesse et la moitié de tous les héritages, par la coustume de France* ». De leur côté, les frères d'Isabeau, Hugues III de Bouville, chambellan du roi, et Jean, dit de Navarre, seigneur d'Aschères-le-Marché, lui promirent une dot de quatre cents livrées de terre à acquérir dans le voisinage de Melun, plus une créance de mille livres à prendre sur Jean V, comte de Roucy, et sa femme, Marguerite de Bomez, veuve de Jean de Bouville, seigneur de Milly et chambellan du roi ; au cas où sa dette n'atteindrait pas cette somme, ils fourniraient la différence. Par acte du 5 décembre 1320, devant le prévôt de Montlhéry, les deux époux reconnurent que, suivant l'expertise de Pierre de Guigneville et de Pierre de Chardonnet, chevaliers, Isabelle avait effectivement reçu la dot promise, savoir : 200 l. sur la prévôté de Melun ; une maison, rentes et vignes à Saint-Mammès, valant 99 l. 17 s. 6 d. ; des terres, vignes, cens, fiefs et maisons à Boissy-le-Cutté, pour 29 l. 2 s. 6 d. ; enfin, une pièce de terre près le moulin de Tanqueux à Villiers, estimée 5 l. 2 s. 6 d. ; au total 386 l. 17 s. 6 d. Pour le surplus, ses frères s'engageaient à lui verser une somme de 131 livres¹.

L'assiette du douaire assigné à la reine Clémence en 1316 porte que Jean d'Ormoï tenait « en fiefs à Ormoï, Corbeil, le Plessis-Briart, Boucornu et Villoison, en terres, fours, cens, rentes et droitures, environ 164 livres de revenu annuel, et n'y a que basse justice, et li roy, la haute ; et se, y appartient quatorze arrière-fiefs ». En présentant l'hommage, il devait payer au Trésor 8 l. 4 s., plus 115 s. pour les arrière-fiefs, et pour le ressort ou haute justice 8 l. 4 s. La même évaluation reparaît en 1332, à propos du douaire de la reine Jeanne de Bourgogne².

1. *Bibl. nat.*, coll. Baluze, LIV, fol. 206, 208.

2. *Arch. nat.*, P 261, Corbeil, — *Arch. de S.-et-O.*, A 681.

A la Saint-Martin d'hiver 1320, le Parlement manda au bailli de Bourges d'assigner Jean d'Ormoy pour une garantie qu'il avait souscrite avec ses beaux-frères dans un procès entre le comte de Roucy et la dame de Sully¹.

En 1329, Isabeau de Bouville tomba gravement malade : elle légua quarante sous de rente à l'abbaye de Villiers pour la fondation de son anniversaire. Le 11 mai 1331, peu après son décès, Jean d'Ormoy délivra le legs en l'assignant sur les biens propres de sa femme à Guignonville².

Au mois de juin 1332, il amortit trois vignes, sous réserve du cens et de la justice, en spécifiant que les religieuses ne pourraient vendanger avant d'en avoir reçu la permission et qu'elles feraient célébrer à son intention un service de quatre messes du Saint-Esprit, sa vie durant, et des morts, après son décès. Sur ces entrefaites, il s'aperçut que l'abbaye détenait depuis quarante ans une pièce de terre, sise aux Groues de Cerny, tenant au vivier près du Vieux-Moulin, mais qu'elle n'y avait aucun droit ; il la fit saisir et la garda en mains deux années. Puis, par acte du 11 février 1334 (n. st.), « *meu de pitié envers ladite esglize* », il la lui délaissa moyennant une maille de cens, ce qui indique son peu d'importance³.

A une date que l'on ne saurait fixer, en vertu des droits de sa femme sur la succession de ses frères, ravis par une mort prématurée et, au nom de ses filles, Jean d'Ormoy hérita d'une ferme à Bouville, ce qui lui permit de s'en qualifier seigneur en partie. Il élut sa sépulture dans son église, où sa pierre tombale existait encore au XVII^e siècle, avec cette inscription : CI . GIST . MESSIRES . IEHAN . D'ORMOY . CHEVALIER . S^r . DE . BOVILLE . QVI . TRESPASSA . EN . L'AN . M . CCC⁴... On y voyait ses armoiries, *burelé de douze pièces*, identiques à celles que dom Fleureau a remarquées en l'abbaye de Villiers, sur « une tombe très ample, devant la porte du balustre ; les figures sont effacées et l'on voit

1. E. Boutaric, *Actes du Parlement*, n^o 6024.

2. *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 38. — *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 1, p. 437, liasse 181.
— D. Fleureau, *Antiquitez d'Estampes*, p. 613.

3. *Arch. de S.-et-O.*, 71 H 9, liasse 22, n^o 11. — *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 38.

4. *Bibl. nat.*, P. O. 2170, d^{er} 48901.

seulement l'armoirie qui est *burellé de douze pièces*¹ ». Cette pierre tombale couvrait-elle les restes de Jean I^{er} d'Ormoï et de sa femme? Quoi qu'il en soit, la mort de Jean V d'Ormoï est peu antérieure au 24 août 1367, où fut remplie une formalité relative à sa succession.

De son mariage avec Isabeau de Bouville, Jean V d'Ormoï avait eu quatre filles :

1^o Éléonore, d'abord religieuse en l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, puis mariée à Guillegaud de Châteauneuf, dont elle n'eut point d'enfants². A la mort de son père, en sa qualité d'aînée, elle hérita d'Ormoï et de Villiers; vers 1367, elle déclara « tenir du roy à pur, à cause du chastel de Corbueil, ung fief contenant l'ostel d'Ormoï, appelé La Motte, avec les fossés à eaue... ». L'acte ne portait point de date, mais un extrait en a été conservé dans un registre de 1388 concernant la châtellenie de Corbeil³. Le dénombrement de Villiers, qui fut présenté en même temps, selon toute vraisemblance, est mentionné en 1572 à propos « du fief de Guigneville, au bailliage de La Ferté-Aleps, que ledit advoüant a trouvé avoir esté baillé par adveu au roy par dame Liénor d'Ormoï, comme tenu mouvant d'elle en plain fief, à cause de son chastel de Villiers... ». La même remarque est répétée à propos d'un fief de Vaugrigneuse⁴. L'aveu de 1608 mentionne que les archives font preuve de sa résidence à Villiers. A sa mort, comme elle ne laissait point d'enfants, ses biens passèrent à son neveu Julien des Essarts.

2^o Agnès, femme de Jean Paynel, chevalier, seigneur de Montpipeau, décédée sans postérité.

3^o Marie, qui épousa en 1343 Jean II des Essarts, seigneur d'Ambleville, veuf de Catherine de Longvillier, dont elle eut plusieurs enfants⁵. Au partage de la succession paternelle, elle hérita du Plessis-Briart : le dénombrement en fut présenté au roi, le 24 août 1367, par le chevalier Taupin de Chantemerle, son second

1. *Ann. du Gâtinais*, XI, p. 75.

2. D. Fleureau, *Antiquitez d'Estampes*, p. 613.

3. *Arch. nat.*, P 127, fol. 27.

4. *Arch. nat.*, P 72, n^o 3333.

5. *Bibl. nat.*, P. O. 2059, fol. 452.

mari, tant au nom de sa femme, que des enfants du premier lit dont il avait la tutelle¹. Son fils aîné, Julien des Essarts, réunit aux biens maternels ceux de sa tante Éléonore, puis la totalité de l'apanage des Bouville, à la mort de Charles, dernier rejeton mâle de cette lignée, en vertu des droits d'Isabeau, son aïeule².

4^o Marguerite, religieuse à Poissy.

VILLIERS-LE-CHÂTEL

Villiers-le-Châtel fut ainsi dénommé à cause de l'importante demeure féodale bâtie par le conseiller royal Thierry Galeran et léguée par lui à sa fille et à son gendre Jean Briart. Il me reste à en présenter la description, d'après les aveux de Lazare et de Jean de Selve des 28 mai 1575 et 30 octobre 1608³, qui se reproduisent à peu de chose près :

Ung chasteau et forteresse appelé le chasteau de Villiers le Chastel, cloz et environné de fossés à fond de cuve, revestus de maçonnerye devers le contre escarpe; est environné de haults murs hors d'escalade du costé de la maison, lesquels sont flanqués de six tours que pavillons et deux guérites pour la deffence, avec un grand pont-levis pour y entrer; ledit consistant en deux grands corps d'hostel couverts de thuille, l'un à troys, l'autre à quatre estages, et deux pavillons logeables, dont l'un est couvert d'ardoise avec girouettes et artichaux de plomb à la cime. Item un gros coullombier rond à pied avec troys cordons de pierre de taille, couvert de thuille, à deux lucarnes. Item une grande granche et une foullerye à vin, tenant ensemble six espasses ou travées, le tout couvert de thuille. Item des escuries, estables à vaches bastyes en apenty, avec garniers dessus, à deux lucarnes, contenant six espasses, le tout couvert de thuille. Item quatre petites estables à pourceaux toutes tenant ensemble. Item deux grandes caves voutées, soubz la basse court non couverte. Item une grande charterie, à présent non couverte, tenant à l'un desdictz corps d'hostel, contenant quatre espasses. Item le fournil et boullangerye et buanderie en apenty, contenant deux espasses, avec garnier

1. *Arch. nat.*, P 129, fol 136.

2. Dom Fleureau, *Antiquitez d'Estampes*, p. 613. — *Arch. du Loiret*, A 851, A 1983. — *Arch. nat.*, T* 173¹.

3. *Arch. nat.*, P 72, n^o 3333, et P 36, n^o 300.

au-dessus et une lucarne, couvert de thuille. Item un geulins en apenty, tenant à l'aultre corps d'hostel, contenant une espasse et demye, couvert de thuille. Tout ce que dessus ou dedans de la basse court dudit chasteau et encloz desdits fossés et murailles. Et est ledit chasteau et forteresse basty en partye sur le roc et assis audit lieu de grande antiquité, comme il se voit et remarque à l'œil par les ruisnes anciennes et masures qui y sont demeurés, et par la forme et fasson dont sont bastiz lesdites tours de l'enceinte d'icelluy : et se trouve mesme par les anciens tiltres de ladite maison qu'une madame Aléonord d'Ormoÿ, jadis dame dudit Villiers, a esté demeurant en ladicte forteresse, où vraysemblablement y a eu grande quantité de logis, laquelle mesme en a servy le roy plus de six cens ans y a (*erreur, car l'aveu fut présenté vers 1367*); et depuis encore que messire Jehan Briard, chevalier de l'ordre, y estoit demeurant lorsqu'il fonda l'abbaye Notre-Dame de Villiers, assize près ledit chasteau, en laquelle y a des relligieuses de l'ordre S. Bernard, et là est ledit seigneur messire Jehan Briard, leur fondateur, enterré au devant le maistre autel de leur esglise quatre cens ans sont et plus, et au mesme lieu sont les sépultures dudit seigneur advouant et de ses prédécesseurs (*toute cette tirade a été insérée pour donner un fondement aux prétentions des seigneurs sur l'abbaye*).

Item au devant de la porte et principale entrée du chasteau, un parterre et jardin clos à murs en costé dudict chasteau, et des deux boutz, une terrasse entre led. chasteau et iceluy, lequel est fermé devers bas, du costé de la prairie, de fossez pleins d'eaue vive ; à l'un des boutz duquel jardin est un grand bassin de fontaine, carré, de pierre de taille, où l'on descend par quatre rangz de grands degrez, taillés, avec une grande arcade au dessus dudit bassin de fontaine, et auprès d'icelluy, un vivier et réservoir à poisson, cloz de murailles, pavé et cimenté au fond et à l'entour, le tout fort antique. A l'aultre bout dud. jardin, une coudraie au bout de laquelle autrefois y a eu deux grands viviers, dont l'eau couloit de l'ung à l'aultre, à présent presque comblez, contenant le tout deux arpens et demy, ou environ.

Item au dessoubz et à costé dud. jardin, une chaussée par un bout et led. fossé en long entre deux, est une grande prairie, des saulsoys et aulnoys tenant d'une part au chemin tendant dud. chasteau au vilage du Pont... Item sur le bord du fossé dud. chasteau, à costé d'icelluy, une chapelle contenant trois espasses ou environ, couverte de thuille. Item du mesme costé et près lad. chapelle, ung verger d'haults arbres fruitiers plantés à la ligne, et par le dessus une grande ormoye de haulte futaye, contenant deux arpens ou environ, tenant de toutes

parts aux terres, garennes et chapelle d'iceluy Sr advouant et au grand chemin de La Ferté. Item une maison appelée anciennement le petit Bunot, avec plusieurs mesures de maisons et granges, appellés aussy le Grand Bunot, de naguère réunis à lad. seigneurie avec certains jardins et courtils, assis entre le plan d'arbres susdits et led. chemin tendant dud. chasteau au Pont de Villiers... contenant le tout un arpent.

Item derrière le chasteau, du costé du chemin d'Estampes, une garenne à connins, fermée de murailles du costé dudit chemin, et des deux boutz, de fossez et haies vives, à l'un desquels est un pressouer banal, appellé le pressouer de Montmireau, contenant trois espasses, couvert de chaulme et à l'aultre bout, la maison de la garenne couverte de chaulme, contenant une espasse et demye, appellée la maison du garanyer, contenant lad. garenne, pressouer et maison deux arpens et demy. Item certaine maison et manoir appelez la maison de Lardy, à présent en ruynes, où souloit avoir maison, granges et estables tenans de toutes parts au Sr advouant, et au grand chemin d'Estampes à La Ferté, contenant demy-arpent.

Item au devant de la porte de l'abbaye de Villiers, un cloz ancien de vigne, appellé des Coutances, en partye fermé de murailles, partye de fossez, contenant trois arpens... Item au dessoubz dud. cloz de vigne, ung estang desmolly, à présent en prairye... contenant quatre arpens. Item trois arpens de vigne, à présent en non vateur, assis aux Sablons, nommé Cudfert... Item deux arpens de vigne au chantier d'Esguillon... Item ung quartier et demy de vigne en friche à la Pierre debout... et un arpent de vigne au chantier d'Esguillon. Item quatre pressouers banaulx, dont l'un est cy-dessus mentionné, l'aultre assis à Cerny, contenant trois espasses couverts de chaulme, l'aultre à Boissy-le-Repos, à présent dict Boissy-le-Cutté, contenant aussy trois espasses couvert de chaulme, le quatrième souloit estre au village d'Orgemont et a esté bruslé et entièrement ruyné par les troubles (*avant l'aveu de 1575*). Item ung moulin banier à eaue, assis près la prairye dud. chasteau, sur le ru de Cerny, contenant deux espasses de logis, couvert de thuille, avec une estable contenant aussy deux espasses, couvert de chaulme, avec un petit jardin et courtil pour le meunier, contenant le tout tant en bastimens, jardin que aissance ung arpent ou environ. Item cent arpens de bois taillis sis à la butte de Chaumont..., cent arpens de bois taillis sis en la plaine d'Ardenay..., six arpens de bois taillis à la Roche qui pleure..., cent arpens de terres labourables à l'entour du chasteau...

Item les menus cens de la seigneurie, portant lods, ventes, honneurs, saisines, deffaults et amendes quand le cas y eschet, montant à

VI^{xx} livres, reçus à S. Denis, les Morts et N. D. de Chandeleur. Item droit de toute justice haulte, moyenne et basse sur tous les hommes et vassaux, manans et habitans..., de laquelle justice les marques et fourches patibulaires sont construites et érigées de tout temps immémorial et ancienneté à quatre piliers de pierre de taille, sis et situés sur une montagne près le grand chemin d'Estampes à La Ferté, à main gauche, au-dessus du village de Boissy-le-Cutté, et sont au dedans des fins... Boissy-le-Cutté, Cerny, Orgemont, Boinvau, Rochefortière, Chaudevau, le Pressouer, le Grand et le petit Tanqueue, l'abbaye de Villiers, Lardy, Montmireau, le Moulin et le Pont ; pour l'administration de laquelle justice, y a bally, prévost, procureur fiscal, greffier, tabellion, sergens et prévost des amendes ; les appellations d'icelles ressortissent en matière civile par devant Mgr le prévost de Paris, et se trouve par les anciens registres du greffe de lad. justice, un advocat général du roy au Parlement de Paris avoir autrefois exercé led. bailliage, auquel se trouvent les plaids ordinaires, le jeudy de chacune semaine.

Item les fermes muables, sçavoir le greffe dudit bailliage à présent affermé à 60 livres, le tabellionnage à pareille somme, les deffaults et amendes, rouage, estalonnage, voirye, péage et plaçage, à 30 livres. Item 40 chapons que poules de rente, dus par plusieurs habitans de Cerny, Boicy, Orgemont, Boinvau, Rochefortière, Montmireau et le Pont, au premier janvier. Item deux assemblées et foires où se vend toute sorte de marchandises, lesquelles se tiennent au carrefour de Montmireau, sis sur le grand chemin d'Estampes à La Ferté et au devant de l'abbaye de Villiers et mesme dans la basse court d'icelle, la première, le jour S. Laurent et l'autre, le jour S. Eloi, 1^{er} de décembre. Item le droit de champart deub à lad. seigneurie de Villiers sur certains héritages et terres labourables sis au dessus de Montmireau, lieu dit le Clouseau-Bauldet, contenant environ vingt arpens, et se perçoit pour ledit droit, l'unziesme gerbe...

Puis vient l'énumération des vassaux, au sujet de laquelle je me bornerai à indiquer les noms des fiefs : le Grand et le Petit-Tanqueue à Villiers, Chaudevau, les Messis à Chevannes, Havy à Itteville, Boinvau à Boissy-le-Cutté, Cochet à Bouray, le Carelier, Petit-Villiers et les Usages au même lieu, les Célestins à Valpetit, Vaugrigneuse à Saint-Firmin, l'Ange, le tiers de la dîme et du champart et Frémigny à Courances, l'Essart-Saulce-Bernard ou Petit-Frémigny à Soisy-sur-École, soixante-quatre arpents

de terre à Mainvillier en Beauce, la Rue ou les Bouis et l'Hôtel-Dieu à Puiset-le-Marais, six arpents devant la porte du Bois-au-Mercier, la Tour-Carrée, la Cabor de Viévy, Pierre-Belle et Saint-Michau à Nangeville, Valnay, Pouville, rue de Darnétal à Étampes, le chapitre de Notre-Dame d'Étampes pour soixante-douze sous de cens, huit arpents au chantier du Champ-Thibaud, paroisse de Saint-Père, la vicomté de Bois-Herpin, La Porte à Autruy, Oinville à Mainvillier, Longpont à Valpuseau, enfin Bellejambe, Saux, Plateau et Guignonville à Longjumeau. Le déclarant termine en regrettant les fiefs de Guigneville à Saint-Firmin et de la Motte de Vaugrigneuse, mentionnés à l'aveu d'Éléonore d'Ormoï, mais dont il n'a pas reçu les devoirs féodaux, comme son père. Restent également en suspens le fief du Croiset du prieur de La Ferté à Boissy-le-Cutté, Margaille au même lieu et Montaçon à Cerny¹.

G. ESTOURNET.

1. Au cours de l'impression a été trouvée une charte de novembre 1245, par laquelle Guillaume d'Ormoï, chevalier, et sa femme Isabelle déclarèrent que de leur mouvance, comme troisièmes seigneurs, relevait le fief de Guy Briart au Vieux-Marché de Corbeil, comprenant cinq droitures et demie, quatorze sous de cens, onze sous de taille et un moulin. Ils l'autorisèrent à y prélever soixante sous de rente en faveur des religieuses d'Yerres. Moyennant cent sous, ils amortirent une autre donation faite aux Hospitaliers de Corbeil (*Arch. nat.*, LL 1599^B, p. 227; M 11, n^o 14 bis. — *Bibl. nat.*, ms. latin 17049, p. 634).

CHRONIQUE

Disparition d'un vieux pont.

Dans une précédente chronique, il a déjà été question de « Nos vieux ponts de grès ». L'un d'eux vient encore de disparaître... Il s'agit du très ancien et curieux pont à dos d'âne de Buno, dont les cinq arches enjambaient l'Essonne à la hauteur de l'Ile, où s'élevaient autrefois les ruines du « Vieux Château ».

Le chemin vicinal empruntant ce pont est établi sur le tracé d'une voie antique, connue sous le nom de « chemin de Larchant », voie qui était, paraît-il, autrefois dallée.

Ce vieux pont, sans aucun intérêt stratégique, a disparu en août 1944, détruit par l'armée allemande en retraite.

Roger BAILLY.

BIBLIOGRAPHIE

Les églises martyres. — Sous ce titre, la *Semaine religieuse de Versailles* a publié, dans ses numéros des 13 janvier et 10 février 1946, deux articles consacrés, l'un à l'église Saint-Gilles d'Étampes, l'autre à l'église de Massy. Saint-Gilles a été gravement atteint dans le bombardement aérien du 10 juin 1944 et les bombardements successifs de ce même mois de juin ont complètement détruit l'église de Massy, dont ne subsiste que le clocher. Ces articles, dus à des plumes autorisées, rappellent le passé historique des deux églises, en décrivent l'état après les bombardements et, dans un esprit d'invincible espérance, annoncent les projets de restauration et de reconstruction.

C'est avec un réel plaisir que nous mentionnons ici la publication du premier *Bulletin* de la *Société les Amis d'Étampes et de sa région*, qui porte la date du mois d'août 1946 ; son président est M. Barthélemy Durand, maire d'Étampes, qui, dans son bel hôtel de ville, a bien voulu nous donner une si courtoise hospitalité, lors de la visite d'Étampes par notre Société, le 25 octobre 1945. Cette Société a partagé sa tâche entre six sections ; qu'elle veuille bien accepter nos meilleurs souhaits.

Le Vieux-Saint-Maur, fondé en 1922, a repris, en juillet 1946, sous la présidence de M. Henry Pouvereau, la publication de son *Bulletin*. Nous regrettons que le manque de place ne nous permette pas de signaler les intéressants articles qu'il contient.

C'est également avec grande satisfaction que nous enregistrons la reprise d'activité du groupe dourdannais des *Arts de l'Yveline*, fondé en 1923, présidé par M. Georges Tessier, et qui a publié, pour les années 1945-1946, un charmant *Bulletin*, où il y a beaucoup à lire et à apprendre sur Dourdan, où notre Société a été si bien accueillie en 1945.

La *Société d'études archéologiques, historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longboyau* s'est récemment formée à Athis-Mons. MM. Leroy, l'abbé Laurent, Brunel et Simon, qui en sont les animateurs, se sont assigné pour tâche d'étudier l'importante région d'Athis ; nous leur adressons avec plaisir nos meilleurs vœux de prospérité.

Visages de l'Ile-de-France. Paris, Éditions des Horizons de France, 1946, 1 vol. in-8° carré de 220 p. — Voici un volume d'un indiscutable intérêt. Il comprend quatre études : la géographie humaine, l'histoire, la vie intellectuelle et littéraire, l'art de l'Ile-de-France. Nous sommes particulièrement heureux de signaler la partie de ce volume consacrée à la géographie humaine, par M. André Lesort, ancien archiviste en chef de Seine-et-Oise et de la Seine. M. André Lesort a admirablement décrit la vie de cette province, noyau de l'histoire de France, ses aspects si variés, sa population, l'influence que Paris a exercée sur elle ; nous retrouvons maints aspects de notre Hurepoix et de notre Brie dans cet ouvrage, qui mérite une place de choix dans la bibliothèque de tous les amis de l'Ile-de-France.

Petri Vallium Sarnaii Monachi Hystoria Albigensis, publié par la Société de l'Histoire de France, par Pascal Guébin et Ernest Lyon. Paris, Honoré Champion, 1930-1939, 3 vol. in-8°. — L'« Histoire albigeoise » du moine cistercien Pierre des Vaux-de-Cernay contient maintes références à notre région ; c'est à ce titre que nous mentionnons ici la savante réédition d'un ouvrage qui a connu une si large diffusion et dont l'auteur s'apparente au domaine de notre Société.

Récemment, notre érudit collègue le docteur Paul Bailliarl a réuni à Paris quelques amis de Massy, à qui il a conté, avec une impeccable et charmante érudition, l'histoire de Massy, depuis ses lointaines origines jusqu'à sa libération ; il a bien voulu mettre en lumière la tâche de notre Société pour laquelle il a recueilli un lot d'adhésions. Nous souhaitons qu'un de nos prochains *Bulletins* puisse permettre à tous de lire cette belle conférence qui a été dite sans notes et nous serions heureux en même temps si l'exemple du docteur Bailliarl pouvait être suivi et

devenir pour notre Société le début d'une série de conférences sur l'histoire de notre région.

Robert DE COURCEL.

Le jeudi 20 juin 1946, la Société a tenu, à l'hôtel de ville de Corbeil, son Assemblée générale annuelle. Après une allocution de M. Leroy, adjoint au maire, le discours de M. Perreau-Pradier, sous-préfet de Corbeil, qui a mis en lumière l'intérêt de l'histoire locale, une allocution du président et le rapport financier de M. André Cros, trésorier de la Société, M. le chanoine Racary, archiprêtre de Corbeil, a donné, sur la *Collégiale Saint-Spire*, la savante conférence reproduite dans le présent *Bulletin*. M. Combes-Marnès, bibliothécaire de la ville de Corbeil, a retracé les origines de l'ordre des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui, sous le patronage de la reine Isburge, fonda la Commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, située entre Corbeil et Essonnes. Ensuite eurent lieu la visite, sous la direction de M. le chanoine Racary, de l'église Saint-Spire et la visite de l'ancienne chapelle de Saint-Jean, devenue, depuis 1898, par les soins de notre Société, un Musée d'histoire régionale. M. Armand Duclos voulut bien rappeler le souvenir des propriétaires qui, dans le domaine de Saint-Jean, ont succédé aux Chevaliers.

Pour tous renseignements concernant la Société, s'adresser à M. Robert de Courcel, à Vigneux-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Pour les cotisations, s'adresser à M. André Cros, notaire, trésorier de la Société, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Cotisation annuelle : cent francs. — Cinquante francs pour MM. les membres du Clergé et de l'Enseignement. — Rachat de la cotisation : quinze cents francs. — Compte de chèques postaux : Paris, 1508-40, au nom de la Société.